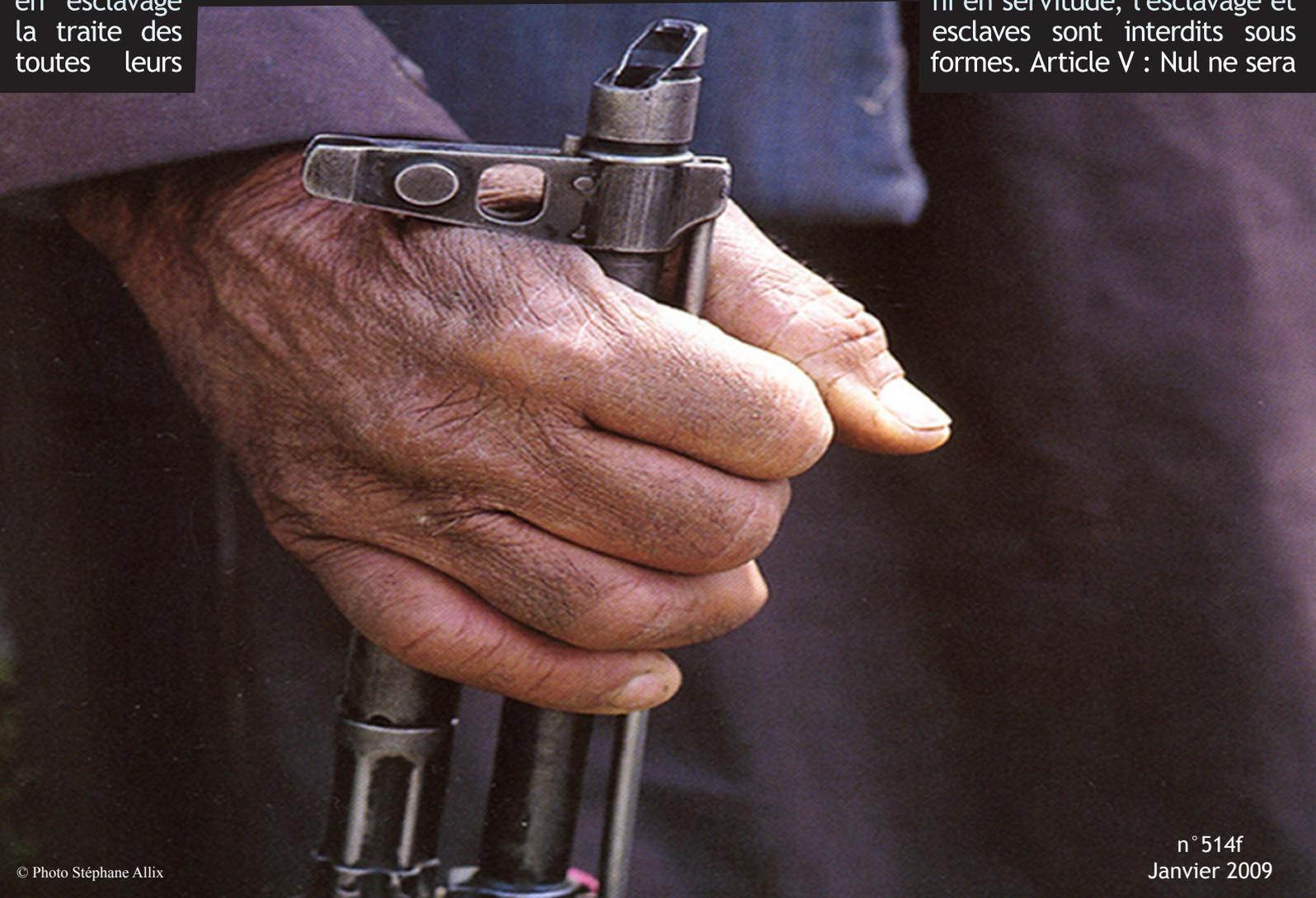


## PAKISTAN UNE LONGUE MARCHÉ POUR LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT 2007 - 2008

Article premier : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. Article II : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. Article III : Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. Article IV : Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Article V : Nul ne sera

la traite des  
toutes leurs





# Avant-propos

Ce rapport sur la situation des droits de l'Homme au Pakistan a été rédigé par Délou BOUVIER, magistrat et Fatma BOGGIO-COSADIA, juriste en droits de l'Homme toutes deux mandatées par la FIDH.

Il a été réalisé à partir d'entretiens menés au Pakistan, du 24 février au 2 mars 2008, par les deux chargées de mission, qui ont rencontré des juges, avocats, journalistes, représentants de la société civile, engagés dans la défense des droits de l'Homme, diplomates, membres de formations politiques, dans les villes de Lahore, Islamabad et Karachi (cf. Annexe I : Liste des personnes rencontrées). Il résulte en outre de l'analyse d'ouvrages, de publications universitaires, de rapports, d'articles de presse nationale et internationale sur le Pakistan (cf. Annexe II : Bibliographie), et d'informations communiquées régulièrement par les défenseurs rencontrés, avec lesquels les chargées de mission sont restées en relation.

Ce rapport traite de la situation des droits de l'Homme durant l'année 2007 et le premier semestre 2008. Compte tenu de l'importance de la question, les auteurs se sont attachés à limiter leur propos d'une part aux atteintes aux principes de l'Etat de droit, d'autre part aux violations des droits fondamentaux exacerbées durant la période traitée, commises par l'Etat. Les auteurs n'entendent en rien sous-estimer les exactions commises par des groupes non étatiques, lesquelles sont d'ailleurs largement évoquées dans le Chapitre III (Atteintes à l'intégrité et à la sécurité des personnes). Ils souhaitent néanmoins montrer que la politique de violation des droits et principes fondamentaux ainsi menée par les autorités étatiques pakistanaïses contribue à renforcer les acteurs non étatiques responsables d'exactions.

Les auteurs remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette enquête, pour leurs témoignages ainsi que pour l'accueil et la confiance qu'elles leur ont témoigné. Ils remercient toute l'équipe de l'organisation pakistanaïse *Human Rights Commission of Pakistan* (HRCP) pour l'organisation de leur mission, leur assistance permanente pendant toute la durée de celle-ci, et pour leur aide précieuse dans la collecte d'informations. Ils tiennent à remercier particulièrement Mme Asma Jahangir, Mme Hina Jilani, Mme Zohra Yusuf, Melle Nazoora Ali, Melle Lourdes, M. I.A Rehman, M. Najam U Din, M. Mehboob Khan, M. Muhammad Ejaz Ahsan et M. Asef.

<b>I – Atteintes à l’indépendance de la magistrature</b>	<b>9</b>
<b>1 – La genèse d’un affrontement sans précédent entre l’exécutif et le judiciaire</b>	<b>9</b>
1.1 – Les dossiers sensibles de la Cour suprême	9
1.2 – La mise en place d’un ordre anti-constitutionnel	12
1.3 – La répression des défenseurs de l’indépendance de la magistrature (section rédigée dans le cadre de l’Observatoire)	15
<b>2 – L’avenir incertain de la justice après les élections du 18 février 2008</b>	<b>16</b>
2.1 – Les juges démis : une question essentielle non résolue	17
2.2 – Les projets de réforme institutionnelle : une menace pour la justice de demain	18
2.3 – La société civile : une longue marche pour la démocratie	18
<b>II - Atteintes aux autres droits et libertés garantis par la Constitution</b>	<b>20</b>
<b>1 – Les atteintes au droit à la sûreté</b>	<b>20</b>
1.1 – Les disparitions forcées : une « routine » tragique au Pakistan	20
1.2 – Le recours systématisé à la torture et aux traitements inhumains et dégradants	22
1.3 – Le traitement des prisonniers : un déni de justice	24
<b>2 – La violation des libertés individuelles et collectives</b>	<b>25</b>
2.1 – Le musellement des médias	25
2.2 – La répression des réunions et des manifestations (section rédigée dans le cadre de l’Observatoire)	27
2.3 – Le sabotage des élections	28
<b>III – Atteintes à l’intégrité et à la sécurité des personnes</b>	<b>30</b>
<b>1 – Les excès de pouvoir sous couvert de lutte contre le terrorisme</b>	<b>30</b>
1.1 – L’immixtion des Etats-Unis dans la politique intérieure pakistanaise	30
1.2 – La disproportion des opérations militaires	32
1.3 – La guerre livrée aux nationalistes du Baloutchistan	33

<b>2 – Les défaillances de l’Etat dans sa mission de sauvegarde de l’ordre public et de la sécurité des personnes</b>	<b>34</b>
2.1 – L’allégeance au fondamentalisme religieux	34
2.2 – La collusion avec le sectarisme	36
<b>IV – Discriminations</b>	<b>38</b>
<b>1 – L’absence de protection juridique dans les zones tribales</b>	<b>38</b>
1.1 – Le traitement discriminatoire établi par la Constitution	38
1.2 – La législation pénale contraire aux principes fondateurs de la justice	38
<b>2 – Le statut juridique inique de la femme</b>	<b>39</b>
2.1 – L’attentisme du droit positif	39
2.2 – L’injustice communautaire et tribale	41
<b>3 – La discrimination religieuse</b>	<b>41</b>
3.1 – La loi et la religion d’Etat	42
3.2 – Le traitement discriminatoire des Ahmadis	43
<b>4 – La précarité économique et l’absence de droits sociaux</b>	<b>43</b>
4.1 – L’armée au Pakistan : une force économique prédatrice	44
4.2 – Les droits sociaux niés	44
<b>Conclusion et recommandations</b>	<b>48</b>
<b>Annexes</b>	<b>52</b>

Ce document a été réalisé avec l’aide financière de l’Union européenne.  
Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la FIDH et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l’Union européenne.

# Liste des abréviations et des acronymes

AHRC	Asian Human Rights Commission
AI	Amnesty International
ATA	Anti Terrorism Act
BNF	Baluch Nationalist Front
BNP	Baluchistan National Party
BRC	Baluch Rights Council
CEDAW	Committee on the Elimination of Discrimination against Women
CHRI	Commonwealth Human Rights Initiative
CIA	Central Crime Investigation
CSIS	Center for Strategic and International Studies
DCHD	Democratic Commission for Human Development
DHR	Defence for Human Rights
DHRC	Defence of Human Rights Council
ECP	Electoral Commission of Pakistan
EU	European Union
FAFEN	Free and Fair Elections Network
FATA	Federally Administered Tribal Areas
FIA	Federal Intelligence Agency
FC	Frontier Constabulary
FCR	Frontier Crimes Regulation
FIA	Federal Intelligence Agency
GCO	Green Circle Organisation
HRCP	Human Rights Commission of Pakistan
HRW	Human Rights Watch
HRWF	Human Rights Without Frontier
ICG	International Crisis Group
IDMC	Internal Displacement Monitoring Centre
IFES	International Foundation for Election Systems
IFJ	International Federation of Journalists
ILO	International Labour Organisation
IRIN	Integrated Regional Information Networks
IRO	Industrial Relations Ordinance
ISI	Inter-Services Intelligence
ITUC	International Trade Union Confederation
LPP	Labour Party Pakistan
LUMS	Lahore University of Management Sciences
MEMRI	Middle East Media Research Institute

MMA	Muttahidda Majlis-e-Ama
MPO	Maintenance of Public Order
MQM	Muttahida Quami Movement
NCJP	National Commission for Justice and Peace
NWFP	North West Frontier Province
PATA	Provincially Administered Tribal Areas
PCO	Provisional Constitutional Order
PEMRA	Pakistan Electronic Media Regulatory Authority
PFUJ	Pakistan Federal Union of Journalists
PML-N	Pakistan Muslim League Nawaz
PML-Q	Pakistan Muslim League Quaid-e-Azam
PPP	Pakistan People's Party
PTV	Pakistan TV
PWA	Protection of Women Act
SDPI	Sustainable Development Policy Institute
SPO	Strengthening Participatory Organisations
TTP	Tehrik-i-Taliban Pakistan
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UTP	Under-trial prisoner
WAF	Women Action Forum

# Introduction

Depuis son indépendance en 1947, le Pakistan a connu de sombres périodes de dictature militaire, ponctuées d'éclaircies démocratiques brèves, et souvent, elles aussi, peu respectueuses des droits de l'Homme.

Installé à la tête du pays par le coup d'Etat qu'il a perpétré le 12 octobre 1999, le Président Musharraf s'est employé au fil des années à laminer, toujours un peu plus, les libertés fondamentales du peuple pakistanais. Les défenseurs des droits de l'Homme se sont toujours employés à dénoncer ces atteintes. Mais en 2007 un affrontement entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif, sans précédent dans l'histoire du Pakistan, s'est engagé. Il se poursuit encore aujourd'hui. Le pays avait par le passé expérimenté des discordances affirmées entre ces deux pouvoirs, mais jamais le conflit n'a été aussi tenace et n'a bénéficié d'un tel soutien populaire.

L'issue de ce conflit est déterminante, la séparation des pouvoirs étant une garantie de la démocratie et de l'Etat de droit, et l'indépendance de la magistrature à l'égard du pouvoir exécutif une condition impérieuse de respect et de sauvegarde des droits fondamentaux.

L'année 2007 a été une année particulièrement dangereuse pour les droits et les libertés au Pakistan. Leurs violations par le pouvoir exécutif ont été généralisées et systématiques. Elles se sont manifestées dans tous les domaines. Outre l'atteinte à l'indépendance de la magistrature, le pouvoir exécutif a sérieusement attaqué les autres droits et libertés garantis par la Constitution. Les atteintes à l'intégrité et à la sécurité des personnes ont été, elles aussi, des plus graves. Les excès de pouvoir et mesures disproportionnées, mais aussi les graves défaillances de l'Etat dans sa mission de sauvegarde de l'ordre public et de la sécurité de ses citoyens se sont multipliés. Quant aux discriminations depuis longtemps existantes, elles se sont accentuées sous l'effet de la violation des autres droits fondamentaux.

Dans ce contexte, les résultats des élections législatives du 18 février 2008 en consacrant la victoire des partis de l'opposition au régime du Président Musharraf ont représenté un grand espoir. Mais cet espoir est fragile. Les droits et libertés fondamentaux sont en danger au Pakistan et leurs défenseurs ont plus que jamais besoin de soutien pour continuer le combat pacifique pour la démocratie et l'Etat de droit qu'ils ont engagé.

# I - Atteintes à l'indépendance de la magistrature

## 1 - La genèse d'un affrontement sans précédent entre l'exécutif et le judiciaire

Longtemps complaisante envers le pouvoir militaire, sous prétexte notamment de la “*State Necessity*”<sup>1</sup>, la justice pakistanaise, sous l'impulsion déterminante du président de la Cour suprême, *Justice Iftikhar Muhammad Chaudry*<sup>2</sup>, a pris, depuis 2005, dans des domaines sensibles, de nombreuses décisions protectrices de droits fondamentaux qui inquiètent et dérangent les intérêts politiques et économiques du pouvoir exécutif<sup>3</sup>.

### 1.1 - Les dossiers sensibles de la Cour suprême

Le *Chief Justice* Chaudry a recensé, dans sa requête contestant sa révocation du 9 mars 2007<sup>4</sup>, les dossiers sensibles que la justice pakistanaise eut à connaître durant l'année écoulée. Ainsi, la Cour suprême a été amenée à traiter, en une année, plus de 6 000 cas de violations des droits de l'Homme. Ces dossiers portaient notamment sur plusieurs centaines de disparitions forcées, de violences graves et abus de

1 *State necessity ou Rechtstaat*, est une théorie de droit public, inspirée des travaux du juriste autrichien *Hans Kelsen*, sur laquelle se sont fondées des décisions de la cour suprême pakistanaise pour valider de nouveaux ordres constitutionnels issus des coups d'état, cf l'affaire *State v. Dosso*, 1958. Sur la question complexe du contrôle constitutionnel dans l'histoire de la justice pakistanaise, lire l'ouvrage de Paula R. Newberg, *Judging the state - courts in constitutional politics in Pakistan*, Cambridge University Press, First South Asian Edition, 1995 ou encore “*Coups and courts : the Pakistan Supreme courts' judgments on usurper regimes in the past have led to constitutional debat across the world*” de V. Venkatesan, *Frontline*, vol. 24, nov.-déc. 2007.

2 Dès son entrée en fonction le 30 juin 2005, le *Chief Justice* Chaudry crée la *Human Rights Branch*, (ou *Human Rights Cell*) compétente pour connaître de toute violation des droits fondamentaux -article 184(3) de la Constitution-. Cette chambre va jouer un rôle fondamental dans la confiance nouvelle en la justice des victimes de ces violations et dans la multiplication des recours devant la *Supreme Court* (plus de 4 000 dossiers ont été enregistrés par la *HR Branch* de 2005 à juin 2006).

3 Le quotidien *Nation* salue la première année d'activité de la Cour suprême sous la présidence du *Chief Justice* Chaudry en ces termes: “*A year of actual progress – The SC has given a great sense of security to the people*””, *Nation*, Islamabad, 1er juillet.2006.

4 *Petition n° 21 of 2007, under article 184(3) of the Constitution of Pakistan 1973 seeking to challenge the Reference dated 09-03-2007, whereby the petitioner, Chief Justice of Pakistan, Mr. Justice Iftikhar Muhammad Chaudry, was suspended.*

pouvoir de la part des policiers, des mariages forcés ou dons de femmes et fillettes ordonnés par les assemblées communautaires et tribales, l'enlèvement de familles entières, des détentions de mineurs, notamment du Baloutchistan, des libertés sous caution suspectes. En matière économique, la Cour suprême a traité de la privatisation frauduleuse d'entreprises nationales, l'allocation de terres à des notables ou officiels du régime, les atteintes à l'environnement causées par des projets immobiliers<sup>5</sup> ou la transformation de parcs nationaux en complexes commerciaux<sup>6</sup>.

La vigilance des juges, et notamment ceux de la Cour suprême, s'est donc exercée lors de ces deux dernières années, dans des contentieux multiples relatifs à des violations caractérisées des droits fondamentaux<sup>7</sup>. Plusieurs dossiers sensibles provoquent plus particulièrement, dès la fin 2006, l'ire des militaires et du président Musharraf, dont la gestion du Pays, les méthodes et la légitimité sont mises en cause par les décisions prises et enquêtes judiciaires menées, à savoir :

-l'annulation de la privatisation du *Pakistan Steel Mills*, le plus important complexe industriel du Pakistan<sup>8</sup>. La Cour suprême annule, par décision du 23 juin 2006, la vente par l'Etat de *Steel Mills* à un consortium international comprenant des généraux, estimant que le processus de vente<sup>9</sup> s'est déroulé dans une précipitation inexplicable, dans des conditions opaques et pour un prix sous-évalué. Pour le pouvoir militaire, cette décision constitue un véritable camouflet à ses prérogatives en matière économique et à son autorité;

5 tels que *New Murree*.

6 tels que le *CDA Mini Golf Course* et le *Multiplex Venture*.

7 Voir notamment l'importance et la multiplicité des décisions garantistes prises par la Cour suprême dans son dernier rapport, *Report Supreme Court of Pakistan, Golden Jubilee Edition*, janv. 2005-juin 2006

8 “*Govt asked to refer issue to Council of Common Interests - Court scraps PSM deal*”, N. Iqbal, *Dawn Islamabad*, 24 juin 2008 ; N.Aftab, “*Privatisation of Pakistan Steel Mills*”, Karachi, Pakistan, mai 2005.

9 réalisé sous la tutelle de la *Privatization Commission* et le *Cabinet Committee on Privatization (CCOP)*, dirigé par le premier ministre en exercice, Shaukat Aziz.

-le traitement judiciaire de la situation des personnes disparues, sur requêtes devant la Cour suprême de l'association *Defense for Human Rights* (DHR)<sup>10</sup> et par l'ONG *Human Rights Commission of Pakistan* (HRCP) ou dans le cadre du pouvoir d'auto-saisine (*suo motu*) du *Chief Justice*. Le suivi de ces dossiers explosifs est assuré par la chambre des droits de l'Homme (*Human Rights Branch*) de la Cour suprême, la demande des justiciables se fait grandissante<sup>11</sup> et les audiences se multiplient dès la fin 2006. C'est ainsi que la Cour suprême demande aux autorités militaires et aux responsables des services secrets des comptes sur ces disparitions forcées dont le nombre<sup>12</sup> s'accroît au fur et à mesure du recensement fait par les défenseurs des droits de l'Homme. Les juges somment les services impliqués de déférer devant la justice les personnes enlevées, de produire les charges réunies à leur encontre, les preuves de leurs activités terroristes et de justifier du cadre légal de leur arrestation. De telles décisions sont perçues par le pouvoir militaire comme une menace à ses pratiques qui, sous couvert de la "guerre contre la terreur", soutenue activement par les Etats-Unis, permettent d'interpeller et d'éliminer, au mépris de *l'habeas corpus* et du droit à un procès équitable, des citoyens, étudiants, travailleurs, militants de la société civile ou opposants politiques. En réponse à ces injonctions judiciaires, les ministres de l'Intérieur et de la Défense et les services secrets affirment qu'ils ne sont pas responsables de ces disparitions et répondent, courant 2007, par un décompte minimaliste de personnes "retrouvées", libérées au compte goutte. Le 30 octobre, le *Chief Justice* menace les responsables des services secrets de poursuites judiciaires s'ils ne défèrent pas aux décisions de la Cour suprême<sup>13</sup>. Les audiences relatives aux disparitions forcées sont interrompues depuis le 3 novembre 2007 et la *Human Rights Branch* de la Cour

10 *Defense for Human Rights*, coalition d'associations regroupant des familles de disparues, a été créée en 2005 par Amina Janjua, femme de Masoud Janjua, disparu depuis le 30 juillet 2005.

11 Cf le constat fait en ce sens dans le rapport 2005-2006 de la Cour suprême : "*The approach and methodology of the Chief Justice of Pakistan is gaining popularity among the masses, which is apparent from the press comments on the actions taken by him. More and more people are sending their grievances to the Chief Justice of Pakistan and getting relief from the concerned quarters under the orders of the CJ. In consequence, the work in the HR Branch is increasing at a tremendous space.*", Op. cité.

12 En dépit de la difficulté de recenser les disparitions forcées, le nombre des disparus dont la situation est soumise à la justice jusqu'au 3 novembre 2007 s'élève à plus de 400 personnes, selon les chiffres produits par HRCP et DHR. En mars 2008, le nombre de cas de disparus soumis à la justice s'élèverait à 529, selon DHR

13 D., oct. 30.

suprême cesse de fonctionner. Les familles victimes de disparitions forcées et les défenseurs des droits de l'Homme, désormais privés de tout recours à la justice, persistent à interpeller et à mettre en cause le pouvoir en place et l'armée sur cette question essentielle.

Le conflit désormais ouvert entre l'exécutif et le judiciaire aboutit le 9 mars 2007 à une première décision contraire à la séparation tripartite des pouvoirs et au début d'un affrontement sans équivalent dans l'histoire du Pakistan.

Le 9 mars 2007, le président Musharraf demande, sous prétexte d'allégations de corruption<sup>14</sup> au *Chief Justice* Chaudry de présenter sa démission. Celui-ci s'y refusant, il est suspendu le jour même par ordre présidentiel<sup>15</sup> pour "mauvais usage" (*misuse*) de sa fonction et illégalement retenu à résidence. Le premier magistrat du Pays est traité de façon humiliante, physiquement malmené par les militaires peu de jours après<sup>16</sup>. Mais il ne cède pas à ces pressions, ne démissionne pas, introduit devant la Cour suprême une requête contestant les ordres présidentiels de suspension et "mise en disponibilité forcée"<sup>17</sup> et réclame une audience publique.

Le coup de force présidentiel entraîne un mouvement de protestation populaire d'une ampleur inattendue. Conduite par les avocats, la société civile se révolte et réclame le retour en fonction du président de la Cour suprême, qui devient dès lors le symbole de la résistance judiciaire. Les différents barreaux du Pakistan s'unissent dans une grève générale au soutien de *Justice Iftikhar Mohammad Chaudry*, multiplient les manifestations et les réunions de protestation, pour obtenir son retour, les médias relaient les étapes successives du défi ainsi jeté au pouvoir militaire.

14 Accusations portées à l'encontre du président de la Cour suprême dans une lettre envoyée par un avocat

15 *Reference dated 09-03-2007, notification n° F I (2) 2005, A II dated 9-03-2007*

16 Les membres de son équipe sont arrêtés, disparaissent plusieurs jours pour interrogatoire, les lignes téléphoniques de son domicile, la connexion à la télévision sont coupées, les insignes de sa fonction lui sont enlevés, les rares visites en restent possibles que sur autorisation militaire. Le *Chief Justice*, physiquement maltraité par des militaires, le 13 mars, lors de sa comparution à une audience -qui sera reportée- du conseil supérieur de la magistrature, porte plainte pour ces violences. La Cour suprême condamnera à des peines d'emprisonnement pour les mauvais traitements subis par le *Justice Chaudry* plusieurs officiers supérieurs de police d'Islamabad, impliqués dans ces faits.

17 P. Musharraf utilise alors la mise en disponibilité forcée (*forced leave*), prévue par une ordonnance de 1970.

Pour décourager ce mouvement populaire, le pouvoir militaire n'hésite pas à recourir à des méthodes particulièrement violentes contre les avocats, les défenseurs des droits de l'Homme, les journalistes, les opposants politiques, tous ceux qui osent manifester leur soutien au *Chief Justice*. Les atteintes graves à l'intégrité des personnes et aux libertés d'expression et de réunion se multiplient.

Les témoignages recueillis par les chargées de mission sont nombreux et concordants, les rapports successifs des ONG de défense des droits de l'Homme, les journaux pakistanais et étrangers en font largement état<sup>18</sup>. Le pouvoir instrumentalise la violence sectaire, terrorise les défenseurs des droits de l'Homme, les avocats, la population pour les dissuader d'apporter leur soutien au président de la Cour suprême<sup>19</sup>.

En dépit de ce contexte de violence extrême exercée par le pouvoir en place et les para-militaires, les magistrats de la Cour suprême font droit, par un arrêt historique du 20 juillet 2007, à la requête de *Justice Chaudry* et annulent sa suspension. Le président Musharraf se plie à cette décision judiciaire<sup>20</sup>.

18 Parmi les rapports de référence sur cette période, citons, entre autres, *Annual Report - State of Human Rights in 2007* de HRCP, publié en 2008, le rapport de mission *Defending Dictatorship : US Foreign Policy and Pakistan's Struggle for Democracy* de la *National Lawyers Guild/LUMS Rule of Law Project* (janvier 2008), *Destroying Legality : Pakistan's Crackdown on Lawyers and Judges*, rapport de *Human Rights Watch* publié le 19 décembre 2008., celui de l'*International Federation of Journalists (IFJ), Emergency in Pakistan*, février 2008.

19 Cf l'invasion par la police des locaux de l'association du barreau de la haute cour de Lahore le 16 mars 2007, le "carnage de Karachi" commis par le MQM, le 12 mai 2007, le meurtre à Islamabad, en juillet 2007, de douze personnes, sous prétexte de lutte anti-terroriste, dans la partie consacrée aux violations de la liberté de réunion et d'association, dans la partie II-2 du rapport consacrée à la violation des libertés de réunion et d'association et la partie III-2, sur les défaillances de l'Etat dans sa mission de sauvegarde de l'ordre public et de la sécurité des personnes.

20 Lire sur les raisons invoquées du renoncement par le général Musharraf à la proclamation de l'état d'urgence durant l'été 2007 en réaction à cette décision de justice, l'article de Gilles Boquérat, chercheur résident à l'Institut d'Etudes Stratégiques à Islamabad et chercheur associé au Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud à Paris : "La presse rapporta qu'un coup de téléphone de Condoleezza Rice le 6 août aux petites heures du matin l'en avait dissuadé. L'administration américaine était alors manifestement soucieuse de ne pas compromettre l'aboutissement des négociations en cours depuis plusieurs mois sur un accord de partage du pouvoir entre Pervez Musharraf et Benazir Bhutto qu'elle soutenait. La principale préoccupation de Washington était de concilier la respectabilité démocratique d'une gouvernance civile et libérale et l'efficacité dans la guerre contre le terrorisme que seul le maintien d'une implication politique forte des militaires permettrait d'assurer". G. Boquérat, « Le Pakistan, d'une crise à l'autre », EchoGéo, Sur le vif 2007, mis en ligne le 19 décembre 2007, <http://echogeo.revues.org/index2081.html>.

Le traitement par la Cour suprême des disparitions forcées ne s'était pas interrompu en dépit de la suspension du président de la haute juridiction. C'est ainsi que, le 27 avril, la Cour suprême ordonne la comparution des secrétaires de la Défense et de l'Intérieur et du chef de la cellule de crise nationale<sup>21</sup> afin qu'ils indiquent où se trouvent les personnes disparues. Le 5 mai, un magistrat de la même Cour demande au ministre de l'Intérieur des explications écrites sur les 56 personnes "retrouvées" selon les autorités. En juin, les Hauts magistrats s'auto-saisissent de nouveaux cas de disparitions forcées, ordonnent l'examen médical de prisonniers condamnés par une cour militaire et somment à nouveau les services secrets militaires de leur présenter les personnes détenues illégalement. Outre des décisions individuelles de remise en liberté et autres mesures protectrices du droit à un procès équitable<sup>22</sup>, la Cour exprime la volonté de poursuivre tout responsable de disparitions forcées mais également la nécessité que le Parlement adopte une législation encadrant l'activité des services de renseignement.

Le Chief Justice Chaudry qui, dès son retour en fonction, reprend le cours des audiences consacrées aux violations des droits humains, et notamment aux disparitions forcées, se déclare désormais convaincu, au regard des témoignages recueillis, que toutes les personnes disparues sont détenues par les services secrets. Il fixe au gouvernement la date butoir du 11 octobre 2007 pour régulariser ces situations attentatoires aux droits fondamentaux, à défaut de quoi, les responsables desdits services et le ministre de l'Intérieur se verraient assigner en justice pour répondre de ces disparitions. Le conflit entre le pouvoir militaire et la hiérarchie militaire est alors à son comble. Le fait que toutes les audiences relatives aux disparitions forcées sont interrompues depuis le 3 novembre confirme l'importance accordée par le pouvoir à cette immixtion judiciaire dans ses pratiques illégales.

D'autres initiatives prises par les juges dérangent le pouvoir. Il en est ainsi du traitement des circonstances dans lesquelles s'est déroulé l'assaut le 10 juillet 2007, par les forces militaires, de la Mosquée Rouge (*Lal Masjid*), plusieurs dizaines de morts. Les défenseurs des droits

21 *National Crisis Management Cell*,

22 Dans la déclaration de proclamation de l'état d'urgence, le général Musharraf accusera les juges d'avoir libéré 61 dangereux terroristes.

de l'Homme<sup>23</sup> dénoncent l'usage disproportionné de la force par les troupes gouvernementales et les massacres commis, sous prétexte de la lutte anti-terroriste. La Cour suprême s'empare de l'affaire, qu'elle va suivre d'août à octobre, ordonne<sup>24</sup> l'indemnisation (*dyat*) par le gouvernement des familles de victimes et la localisation des étudiants disparus. Mais le processus judiciaire est suspendu depuis le 3 novembre 2007.

Un autre dossier particulièrement sensible de l'année 2007 est celui de la contestation devant la Cour suprême de l'éligibilité du général Musharraf, candidat aux élections présidentielles fixées au 6 octobre. La Cour suprême est saisie de plusieurs requêtes contestant l'éligibilité à la présidence de la République, au regard des dispositions constitutionnelles<sup>25</sup>, de Pervez Musharraf qui cumule les fonctions de président et de chef des forces armées. Le 6 octobre 2007, Pervez Musaharraf est réélu avec une majorité de 56 % des membres du collège électoral<sup>26</sup>. Mais le contentieux de la validation du nouveau mandat présidentiel est alors toujours pendant devant la Cour suprême. Celle-ci interdit la publication par la Commission électorale des résultats du scrutin et ajourne son verdict quant à l'éligibilité du président au 9 novembre<sup>27</sup>. Le 3 novembre, le général Musharraf suspend la Constitution et instaure l'état d'urgence. L'imminence du verdict de la Cour suprême sur la régularité de son élection (question qui reste d'une actualité brûlante) a sonné, à

23 HRCF, 11 juillet 2007.

24 NF, 19 octobre 2007.

25 Ce cumul de fonctions est prohibé, selon les requérants, par l'application combinée de l'article 41§2 : "*The President must meet all the eligibility requirements for a member of parliament*" et de l'article 63§1 de la Constitution : "*The provisions relating to the qualifications of members of parliament exclude those who hold an office of profit*".

26 Collège électoral composé des membres de l'assemblée nationale, du sénat et des quatre assemblées provinciales. Le PPP avait opté pour le boycott du scrutin.

27 Parallèlement, la Cour suprême, faisant état du droit inaliénable de tout citoyen pakistanais à résider dans son pays, autorise le 23 août 2007 le retour au Pakistan des frères Sharif, dont Nawaz Sharif, ex-premier ministre et chef de la *Pakistan Muslim League-N (PML-N)*, renversé en octobre 1999 par le général Musharraf. En dépit de cette décision judiciaire, il n'est pas autorisé à sortir de l'aéroport d'Islamabad le 10 septembre suivant et doit reprendre l'avion pour l'Arabie Saoudite, avant de revenir au Pakistan grâce à l'entremise des autorités saoudiennes. Nawaz Sharif est considéré comme un rival particulièrement gênant par le général Musharraf pour les élections présidentielles à venir. En effet, le parti du président, le *PML-Q (Quaid-i-Azam)* a été fondé en 2001 à partir de la formation de l'ancien *PML* de Nawaz Sharif. Les deux partis partagent la même assise politique et une base électorale largement comparable. La présidente à vie du *Pakistan Peoples Party (PPP)*, Benazir Bhutto est autorisée par le gouvernement à revenir au Pakistan le 18 octobre.. Cf l'analyse de G. Boquérat dans son article, Op. cité.

n'en pas douter, le glas de la tentative de conquête par la magistrature d'une indépendance nouvelle.

## 1.2 - La mise en place d'un ordre anti-constitutionnel

L'état d'urgence est imposé le 3 novembre 2007 par le général Musharraf, en qualité de chef des forces armées. Aux termes de cette proclamation, la Constitution de la République islamique du Pakistan est "suspendue", "*in abeyance*". Or, seul le président de la République a le droit, aux termes de l'article 232 de la Constitution, de prononcer l'état d'urgence si la sécurité du Pays est menacée par la guerre, une agression extérieure ou des troubles internes incontrôlables par un gouvernement provincial. La proclamation de l'état d'urgence par le chef des forces armées est à l'évidence anticonstitutionnel.

Parallèlement, le général Musharraf promulgue un ordre constitutionnel provisoire, le *Provisional Constitutional Order (PCO)*<sup>28</sup>, qui suspend les droits fondamentaux constitutionnellement garantis, la liberté de mouvement, de réunion, d'association, d'activité commerciale ou professionnelle et de parole et le droit de propriété<sup>29</sup>. Le *PCO*, tout aussi inconstitutionnel que la déclaration d'état d'urgence à laquelle il se réfère, permet au président de la République d'amender la Constitution par voie d'ordonnance<sup>30</sup>. Les défenseurs des droits de l'Homme, et de nombreux observateurs dénoncent ce qu'ils considèrent, à juste titre, être un coup d'Etat de la part du général Musharraf et une déclaration de loi martiale.

La cible du pouvoir militaire est à l'évidence le pouvoir judiciaire qui le menace dans ses intérêts et sa toute puissance. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le texte de la déclaration de l'état d'urgence<sup>31</sup> aux termes duquel P. Musharraf dénonce violemment l'interférence croissante de certains juges dans la politique

28 *Provisional Constitutional Order n° 1 of 2007*§2(1),, Nov. 3, 2007., <http://www.pakistani.org/pakistan/constitution/>

29 Art. 9, 10, 15, 16, 17, 19 et 25 of the Constitution of the Islamic Republic of Pakistan [www.pakistani.org/pakistan/constitution/](http://www.pakistani.org/pakistan/constitution/)

30 L'article 239 de la Constitution ne prévoyant de possibilité d'amendement qu'à la majorité des deux tiers des deux chambres parlementaires.

31 "*Text of Pakistan emergency declaration*" BBC News Online, 3 novembre 2007, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/south-asia/70771.stm> ; "*Emergency to End Judicial Activism*", The Dawn, November 4, 2007, <http://www.dawn.com/2007/11/04/top12.htm>

gouvernementale, affectant plus particulièrement le développement économique, leur immixtion constante dans les prérogatives de l'exécutif, y compris la politique économique, le contrôle des prix, la réduction des entreprises. Il accuse les juges d'aider le terrorisme en s'opposant à l'exécutif et au législatif et de contrecarrer les services de renseignement dans leurs activités. Il en veut pour preuve la mise en cause de la responsabilité du ministre de l'Intérieur et des responsables des services de renseignement par la justice et les injonctions de la Cour suprême pour que ces derniers rendent des comptes sur les disparitions forcées. Il affirme que ce traitement humiliant des membres du gouvernement par quelques juges a démoralisé la bureaucratie civile et les hauts fonctionnaires qui se réfugient dans l'inaction pour ne pas être judiciairement harcelés.

La Cour suprême tente alors par une décision du même jour<sup>32</sup> de s'opposer au nouvel ordre qui se met en place en rappelant les principes constitutionnels, piliers d'un Etat de droit. Elle affirme que toute désignation de nouveaux juges par le gouvernement serait illégale et exhorte les juges à ne pas prêter serment à ce nouvel ordre<sup>33</sup>. Les deux tiers des juges des hautes Cours<sup>34</sup>, soit 62 juges, dont 12 sur les 16 juges de la Cour suprême, refusent alors de prêter serment<sup>35</sup> sous l'empire du *PCO* du 3 novembre 2007. La déclaration de guerre sans précédent déclarée par le pouvoir contre la justice s'accompagne de la suspension immédiate du président de la Cour suprême, *Justice Chaudry* et de son assignation à résidence par l'armée avec les membres de sa famille. Les juges réfractaires sont immédiatement démis de leurs fonctions<sup>36</sup>, en totale violation de leur statut<sup>37</sup>. Dix juges<sup>38</sup> de la Cour suprême

32 Rendue par 7 voix contre 3.

33 *Supreme Court Order*, § 2 et 3, Nov. 3, 2007..

34 La Cour suprême, composée de 16 conseillers, les quatre hautes cours de Lahore, du Baloutchistan, du Sind et de Peshawar, au niveau des provinces (*Provincial High Courts*) et la cour fédérale de la Sharia (*Federal Shariat Court*).

35 *Oath of Office (Judges) Order*, 2007.

36 95 juges étaient alors en exercice dans ces hautes juridictions.

37 L'article 209 § 6 de la Constitution n'autorisant la révocation des magistrats du siège que sur avis du conseil supérieur de la magistrature (*Supreme Judicial Council*);

38 Justice Nasirul Mulk, Justice Sardar Mohammad Raza, Justice Shakirullah Jan, Justice Rana Bhagwandas, Justice Ghulam Rabbani, Justice Khalilul Rehman Jilani, Justice Jamshed Ali Shah, Justice Tassaduq Huassain Jilani, Justice Raja Fayyaz et Justice Falak Sher. Ils seront ainsi détenus jusqu'à la levée de l'état d'urgence pour certains d'entre eux. *Chief Justice Chaudry* ne sera libéré qu'en mars 2008.

sont arrêtés par l'armée et les services de renseignement et assignés à résidence, pour certains avec des membres de leur famille. Trente sept juges seront mis à la retraite forcée pour avoir refusé de prêter serment. Une justice *ad hoc* est mise en place dans les jours qui suivent. Elle est toujours à l'oeuvre en juillet 2008 et représente un problème majeur pour le devenir de la justice et, bien au-delà, pour l'émergence d'une démocratie pakistanaise.

Des législations répressives d'exception, préexistantes comme nouvelles, confortent l'ordre illégitime du 3 novembre 2007. Le *Maintenance of Public Order (MPO) Ordinance* de 1960, autorise des mesures d'exception<sup>39</sup> lorsque la sécurité publique ou le maintien de l'ordre public sont compromis, Depuis l'état d'urgence du 3 novembre, des milliers d'avocats et opposants au régime ont été détenus, parfois des mois, pour diffusion de fausses nouvelles (*dissemination of rumors*), en application de la section 16 du *MPO*<sup>40</sup>.

La loi anti-terroriste (*Anti-terrorism Act*) de 1997<sup>41</sup> vient parachever la législation sur le terrorisme datant des années 70. Elle consacre un dispositif d'exception et une procédure accélérée<sup>42</sup> destinés à prévenir et réprimer le terrorisme, la violence sectaire et les appels à la haine<sup>43</sup>. La définition floue du terrorisme, le principe de la présomption de culpabilité, le renversement de la charge de la preuve, l'inflation des infractions relevant de ce texte, la sévérité des sanctions, allant de cinq ans d'emprisonnement à la peine de mort, la possibilité

39 Issu de l'ancien système légal colonial et renforcé depuis, le *MPO* autorise l'arrestation et jusqu'à 6 mois de détention, pour une liste d'infractions compromettant la sécurité publique ou le maintien de l'ordre public. Le *MPO* a largement été utilisé par les pouvoirs successifs et les régimes dictatoriaux au Pakistan à l'encontre notamment des opposants politiques

40 La section 16 du *MPO* intitulée '*Dissemination of rumors*' prohibe les discours effrayant ou alarmant le public ou susceptibles de le faire ou qui encouragent ou sont susceptibles d'encourager toute activité préjudiciable à la sécurité publique ou au maintien de l'ordre public.

41 L'*ATA*, adopté sous le gouvernement du premier ministre Nawaz Sharif, est un instrument législatif - applicable aux mineurs comme aux majeurs - qui a permis aux pouvoirs successifs et notamment à celui de Pervez Musharraf de museler toute opposition politique au régime en place, comme le confient les magistrats anti-terroristes eux-mêmes, cf les déclarations en ce sens à Human Rights Watch faites par un procureur de la cour anti-terroriste de Lahore : "*Filing of false cases against politicians is routine. The ATA is another tool in power to harass opposition*" in *HRW report, Destroying Legality : Pakistan's Crackdown on Lawyers and Judges*, déc. 2008.

42 Quatre cours spéciales anti-terroristes ont été créées dans chacune des provinces du Pakistan. La durée de l'enquête préparatoire est fixée à 8 jours par l'*ATA*, la durée du procès, une fois la cour spéciale saisie, de 8 jours également, le délai d'appel de 7 jours, cf *Terrorist unless proven otherwise - Human rights implications of anti-terror laws end practices in Pakistan*, Najam U Din, HRCP, Lahore, fév. 2007.

43 *ATA, Preamble*, 1997.

pour le gouvernement de prévoir, sans intervention du parlement, de nouvelles infractions font de l'ATA une arme redoutable entre les mains des pouvoirs successifs. P. Musharraf en fera largement usage pour persécuter l'opposition politique au régime. Les chargées de mission ont pu vérifier auprès de leurs interlocuteurs l'utilisation dévoyée de ces dispositions législatives pour tenter de juguler le mouvement populaire. Elles ont été appliquées, dès le 3 novembre, à de nombreux avocats, syndicalistes, défenseurs des droits de l'Homme, inculpés et pour nombre d'entre eux détenus sous prétexte d'activités terroristes<sup>44</sup>. Début mars 2008, à la fin de la mission de la FIDH, les militants et avocats étaient toujours "inculpés" en vertu de la loi anti-terroriste, sans avoir bénéficié d'une quelconque procédure judiciaire et sans avoir eu droit à un procès.

La *Sedition law*<sup>45</sup> réprime d'une peine maximale d'emprisonnement à vie toute personne qui, par des déclarations, écrites ou verbales, par des signes ou par quelque représentation visible ou par tout autre moyen, incite ou tente d'inciter à la haine ou au mépris, ou provoque ou tente de provoquer une désaffection à l'encontre du gouvernement, fédéral ou provincial<sup>46</sup>.

Sous couvert d'état d'urgence, le président Musharraf s'emploie en novembre 2003 à multiplier des amendements par voie d'ordonnances aux textes existants, restreignant les libertés individuelles et élargissant aux civils la compétence des cours militaires. C'est ainsi que l'ordonnance LXVI de 2007 amendant le code militaire du Pakistan de 1952<sup>47</sup> accroît de façon inquiétante la compétence des cours militaires devant lesquelles pourront désormais être poursuivis, au terme d'une enquête menée par les militaires, et jugés en audiences à huis clos, selon des règles de procédures d'exception, des civils pour de nombreuses infractions relevant auparavant de la compétence des juridictions civiles<sup>48</sup>.

44 Cf 2.1 et 2-2.

45 Section 124-4 du code pénal pakistanais (*Pakistan Penal Code* ou PPC, datant de 1860, sous l'empire colonial britannique) [www.pakistani.org/pakistan/legislation/1860/actXLVof1860.html](http://www.pakistani.org/pakistan/legislation/1860/actXLVof1860.html)

46 Plusieurs avocats ont été inculpés en application de la *Sedition Law*. Makhlood Javed Hashmi, un des dirigeants de l'opposition a été condamné sous Musharraf à une peine de 23 années : il a été libéré en août 2007 par la Cour suprême.

47 *Pakistan Army (Amendment) Ordinance, Nov. 10, 2007*, <http://www.app.com.pk/en/index2.php?>

48 <http://www.fidh.org/spip.php?article4886>

L'ordonnance LXIX de 2007 modifiant la législation relative à l'activité des barreaux<sup>49</sup> accroît les pouvoirs du procureur général en sa qualité de président de conseil de l'ordre pour sanctionner, y compris par des peines d'emprisonnement, tout avocat convaincu de faute professionnelle ou mauvaise conduite et ce sans appel possible de ses décisions ainsi que les possibilités par les hautes juridictions, désormais composées par les "*PCO judges*"<sup>50</sup>, de sanctionner lesdits avocats, y compris en les radiant du barreau.

Enfin par ordonnance du 21 novembre 2007<sup>51</sup>, le chef des forces armées P. Musharraf amende la Constitution pour auto-valider les actes anticonstitutionnels pris. C'est ainsi que l'article 270AAA(1) valide la proclamation de l'état d'urgence, le *PCO order*; les ordonnances, lois, amendements et décisions prises durant la suspension de la Constitution en excluant toute possibilité de recours légal contre les mesures prises dans le cadre du PCO.

Parallèlement à ce corpus de textes, le gouvernement met en place une justice "*ad hoc*", en mettant à la retraite d'office ou en démettant de leurs fonctions les juges de la Cour suprême et des hautes cours qui ont refusé de prêter serment sous l'état d'urgence et en nommant à leurs postes des juges "*ad hoc*". L'ordre constitutionnel provisoire est "entériné" au cours de la dernière session de la législature, par une assemblée nationale désertée par l'opposition, puis par les nouveaux juges de la Cour suprême. La seule lecture de l'arrêt du 23 novembre 2007 de la Cour suprême recomposée témoigne de l'allégeance au pouvoir de ceux qui sont désormais appelés au Pakistan les "*PCO judges*".

La Cour suprême, dans sa composition issue du 3 novembre 2007, pour rejeter les requêtes formées par les juges démis de leurs fonctions, rappelle les actes d'extrémisme, de terrorisme, d'attentats suicides, d'enlèvement d'étrangers qui détériorent l'image du Pakistan et affectent le développement économique du Pays. Et la Cour suprême d'ajouter qu'en dépit du

49 *Ordonnance n° LXIX of 2007, Legal Practitioners and Bar Councils Act, of 1973 (Amendment)*. <http://www.app.com.pk/en/index.php?>

50 Expression ironique au Pakistan désignant les juges qui ont prêté serment au PCO du 3 novembre 2007.

51 *Constitution (Amendment) Order, 2007*. <http://www.app.com.pk/en/index.php?>

principe de la séparation des pouvoirs, malheureusement, certains juges de la hiérarchie judiciaire ont transgressé, par leur “activisme judiciaire” et leurs décisions, les limites constitutionnellement fixées et bloqué la machine d’Etat, et plus particulièrement les branches législative et exécutive du gouvernement, rendant nécessaire le recours par le chef des forces armées /président à l’état d’urgence, afin d’éviter les désastreuses conséquences d’une situation comparable à celles qu’avait connues le Pakistan en 1977 et 1999. Mais la Cour suprême se veut rassurante : elle relève que la Constitution de 1973 n’est pas abrogée mais seulement suspendue (*held in abeyance*).

Ce quadrillage législatif et judiciaire ainsi mis en place, le Général Musharraf se démet de ses fonctions de chef des forces armées, nomme à ce poste le 28 novembre le Général Kayani<sup>52</sup> et prête serment en tant que président civil le lendemain.

### 1.3 - La répression des défenseurs de l’indépendance de la magistrature

En décrétant l’état d’urgence, le gouvernement est conscient de la capacité de résistance et de rébellion d’une société civile avide de justice sociale et de démocratie<sup>53</sup>. Dès le 3 novembre, la terreur d’Etat neutralise toute velléité de contestation, ou du moins tente de le faire, et ce jusqu’aux élections législatives de février 2008. Les chaînes de télévision privées sont interdites, les journalistes menacés, interdits d’activité<sup>54</sup>.

Les chargés de mission de la FIDH ont rencontré des dizaines de représentants de la société civile qui ont témoigné de l’ampleur et de la systématisation des exactions commises.

Les avocats rencontrés, jeunes comme confirmés, dont l’ensemble des membres nouvellement élus de l’association du barreau de Lahore et le conseil du *Chief Justice* Chaudry, les anciens juges et président de cour

52 Jusqu’alors chef de l’*Inter Services Intelligence (ISI)*, le redouté et tout-puissant organe de renseignements pakistanais.

53 Elle s’était montrée relativement passive lors du coup d’état d’octobre 1999, les militaires mettant un terme à une décennie de gouvernements démocratiquement élus mais dénoncés pour leur corruption.

54 Cf II – 2 .1, sur le musellement des media.

suprême<sup>55</sup> et des hautes cours, un des juges de la Cour suprême démis de ses fonctions en novembre 2007<sup>56</sup>, ont tous décrit de façon convergente les méthodes arbitraires, violentes et humiliantes employées à leur rencontre, cibles privilégiées du pouvoir militaire pour leur rôle déterminant dans le mouvement populaire.

Plusieurs centaines d’avocats sont emprisonnés ou placés en résidence surveillée. Certains d’entre eux, torturés, blessés ou malades<sup>57</sup>, n’auront pas accès à des soins médicaux. Les chargés de mission ont rencontré, entre autres victimes de cette vague de répression, l’un des *leaders* du mouvement des avocats, *Justice* Tariq Mehmood, avocat et ancien juge, au lendemain de la levée de son assignation à résidence le 27 février 2008<sup>58</sup>. Assigné à résidence depuis le 3 novembre, *Justice* Tariq a témoigné de ses conditions de détention<sup>59</sup>, de la détérioration de sa santé en raison du confinement auquel il a été contraint durant plus de trois mois et de l’absence de toute procédure judiciaire à l’appui de cette mesure privative de liberté. A l’instar de l’ensemble des juges, avocats et membres de la société civile entendus par la mission de la FIDH, *Justice* Tariq réaffirme durant cet entretien l’importance pour le devenir du Pakistan du retour en fonctions des juges démis par le chef des forces armées : il ne demande rien à la “dictature militaire” en place mais s’adresse aux forces politiques de l’opposition, au lendemain de leur succès électoral du 18 février 2008<sup>60</sup>, afin que cette question institutionnelle primordiale soit traitée en priorité.

La mission de la FIDH a également recueilli le 29 février 2008 le témoignage de maître Athar Minallah, l’avocat

55 L’ancien *Chief Justice Saeed-uz-Zaman* et *Justice Rasheed A. Razvi*, actuellement avocat au barreau de la haute Cour de Karachi qui, tous deux, refusèrent courageusement de prêter serment en 2000.

56 Ce haut magistrat a souhaité que son témoignage reste anonyme, tant pour des raisons déontologiques que de sécurité. Cette rencontre, comme celles des autres juges et avocats entendus par les chargés de mission, a permis à ces dernières de mesurer la détermination et le courage des professionnels de justice pakistanais engagés dans cet épuisant bras de fer avec le pouvoir politico-militaire au nom d’une nécessaire indépendance de la justice, pour l’édification d’un Etat de droit.

57 Cf le rapport détaillé de *HRW* sur les mauvais traitements subis par les avocats arrêtés et notamment les leaders du mouvement, Munir Malij, Tariq Mehmood, Aitzaz Ahsan et Ali Ahmed Kurd. *HRW report “Destroying Legality : Pakistan’s Crackdown on Lawyers and Judges, déjà cité.*

58 “*Justice Tariq released, vows to continue struggle*”, *The News*, 27 février 2008.

59 *Justice* Tariq sera contraint plusieurs jours durant de rester cloîtré dans son bureau, entouré de militaires avant d’être autorisé à circuler dans d’autres pièces.

60 Le 29 février, à la date de cette rencontre des chargés de mission avec *Justice* Tariq, le gouvernement de coalition n’est pas encore nommé.

du président de la Cour suprême, *Justice Chaudry*, encore détenu à domicile et interdit de toute communication, notamment téléphonique, avec l'extérieur, y compris avec son avocat. Le régime de détention auquel est soumis le haut magistrat, pour le contraindre à démissionner de ses fonctions, viole le droit à la défense, l'accès au juge, aucune procédure judiciaire n'ayant été initiée à son encontre, et peut être assimilé à des traitements inhumains et dégradants. En effet, le *Chief Justice* est alors enfermé, sur simple ordre verbal du président Musharraf, depuis le 3 novembre 2007, avec sa femme et leurs trois plus jeunes enfants. Tous, y compris les enfants scolarisés du magistrat, sont interdits de toute sortie à l'extérieur du domicile, entouré de barbelés et sous haute surveillance militaire, alors que son plus jeune enfant, âgé de huit ans, handicapé, ne bénéficie plus de son traitement médical<sup>61</sup>. La levée de l'assignation à résidence du président de la Cour suprême n'interviendra que le 24 mars 2008, avec l'arrivée à la tête du gouvernement de coalition du nouveau premier ministre du Pakistan, Yousuf Raza Gilani qui libère le jour même de son élection les professionnels de justice encore assignés à résidence<sup>62</sup>.

La répression et les arrestations, les morts violentes ont touché des pans entiers de la société civile et tout particulièrement ceux qui, par leurs activités militantes pour la défense des droits fondamentaux, devaient être découragés de toute velléité de contestation et de soutien aux juges révoqués.

Les arrestations, les morts, actes de violence et mauvais traitements de la part des militaires et des services de renseignement perdureront bien après la levée de l'Etat d'urgence par P. Musharraf le 15 décembre 2007<sup>63</sup>. Le pouvoir en place multiplie les exactions à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme<sup>64</sup> pour juguler la

61 Voir sur les conditions d'arrestation et de détention, la lettre ouverte du *Chief Justice Chaudry* du 31 janvier 2008 au président du parlement européen, à différents chefs d'Etat et à des autorités de la communauté internationale.

62 Les assignations à résidence se sont prolongées après les élections et vont être levées sans décision judiciaire aucune au fur et à mesure des semaines jusqu'à la libération par le nouveau premier ministre des derniers assignés à résidence.

63 AFP, 15 décembre 2007.

64 La mission FIDH a notamment recueilli sur cette longue période de répression le témoignage de la militante des droits de l'Homme, Tahira Abdullah, arrêtée, maltraitée et emprisonnée le 10 février 2008 par les militaires lors d'une manifestation de la société civile pour l'indépendance de la Justice, devant le domicile du *Chief Justice Chaudry*, à Islamabad « *Don't trample the national flag – Civil society activist arrest* », Arshaf Sharif, *Dawn*, 10 fév. 2008.

résistance de la société civile et tenter d'influer sur le résultat des élections législatives reportées au 18 février 2008, suite à l'assassinat de Benazir Bhutto. Le nombre des opposants et membres de la société civile arrêtés lors de cette période est évalué à plus de cinq mille.

La déclaration de guerre du pouvoir en place à la magistrature constitue une première dans l'histoire du Pakistan, par la méthode employée et par la résistance des juges au diktat des militaires. Ces derniers ont renversé à de multiples reprises dans le passé des gouvernements civils, demandant aux cours suprêmes de valider le nouvel ordre constitutionnel mis en place mais le conflit entre l'exécutif et le judiciaire n'avait jamais connu une telle ampleur<sup>65</sup>. Les professionnels de justice, avocats comme juges, rencontrés par les chargées de mission de la FIDH, ont exprimé leur stupéfaction mais aussi leur affliction de voir ainsi bafoués les principes constitutionnels de séparation des pouvoirs et d'indépendance de la justice, à grand renfort de textes et pratiques attentatoires aux droits fondamentaux et de violences extrêmes. Pour le peuple pakistanais, le 3 novembre 2007 bafoue l'aspiration à la justice et à un Etat de droit de pans entiers de la société civile, harassée par les graves exactions du pouvoir militaire et les difficultés socio-économiques. Le mouvement populaire de soutien aux juges, conduit par les avocats du Pays, bien au-delà de la seule question du retour des magistrats démis, s'inscrit dans une véritable aspiration à la démocratie et un rejet de fond du terrorisme d'Etat, renforcé par le soutien actif des Etats-Unis, dont souffre le peuple depuis la prise de pouvoir par le général Musharraf.

## 2 - L'avenir incertain de la justice pakistanaise après les élections du 18 février 2008

En dépit du climat de tension extrême et des pressions dans lesquelles se déroulent les élections du 18 février 2008, la défaite du parti soutenant le président Pervez Musharraf, la Ligue musulmane-Q (PML-Q), est incontestable<sup>66</sup> :

65 En 2002, cinq juges de la Cour suprême, dont l'ancien chef justice, ont refusé de prêter serment sous la présidence du général Musharraf et ont été emprisonnés et démis de leurs fonctions.

66 Pour une analyse des résultats électoraux et de la situation politique en résultant, cf notamment « *Pakistan, le plus dur reste à faire* », J-L. Racine, *Le Monde Diplomatique*, 28 février 2008 ; « *Post election hope* » de Muzaffar Iqbal, *The News*, 22 février 2008. <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2008-02-27-Pakistan>

ses principaux leaders et nombre de ministres perdent les élections législatives (*National and Provincial Assembly Elections*). La coalition des partis islamistes (*Muttahidda Majlis-e-Ama -MMA-*) s'effondre. Les deux principaux partis d'opposition, le Parti du Peuple pakistanais (PPP), mené par l'époux de Benazir Bhutto, Asif Ali Zardari et la Ligue musulmane du Pakistan (PML-N) de l'ancien premier ministre Nawaz Sharif triomphent. Le PPP et le PML-N forment, au terme de laborieuses négociations, un gouvernement de coalition, dirigé par l'actuel premier ministre, Yousuf Raza Gilani.

Mais l'espoir soulevé au Pakistan par les résultats électoraux et le passage de témoin à un gouvernement civil de coalition est fragile. En l'absence de réponse claire à la question primordiale des juges démis, les conditions nécessaires à l'affirmation d'une justice indépendante, protectrice des libertés individuelles et des droits fondamentaux, ne sont pas réunies.

## 2.1 - Les juges démis de leurs fonctions : une question essentielle non résolue

Fin juin 2008, la question du devenir de la justice s'engluait dans un attentisme inquiétant. Le Chief Justice Chaudry, devenu le symbole d'une justice de résistance, n'a toujours pas retrouvé son poste. Les "PCO judges" sont en place et les procès relatifs, notamment, aux disparitions forcées et à l'éligibilité de P. Musharraf sont suspendus. Les privatisations massives peuvent désormais se poursuivre sans risque de censure judiciaire. Les législations d'exception renforcées depuis l'état d'urgence, la justice militaire armée de compétences nouvelles envers les civils hypothèquent lourdement le droit à un procès équitable. Les avocats, les défenseurs des droits de l'Homme, les syndicalistes, les opposants restent sous la menace des chefs d'accusation portés à leur encontre durant l'année écoulée, lors des rafles et arrestations successives.

Les débats et projets actuels sur les questions de justice, les altermoiements des partis politiques et plus particulièrement du PPP, les compromis en la matière des puissances internationales ne peuvent que générer de l'inquiétude sur l'avenir.

L'indépendance de la Justice n'est qu'une revendication vide de sens et d'effectivité si les juges démis ne retrouvent pas leurs fonctions ou s'ils sont tenus de "cohabiter"<sup>67</sup> avec les juges qui ont prêté allégeance au nouvel ordre anticonstitutionnel. Le débat juridique sur le processus juridique de leur réinstallation (décision du ministre de la Justice, vote du parlement<sup>68</sup>) qui faisait rage fin février n'a guère progressé. La difficulté extrême de rendre la justice sereinement en cas de maintien des juges acquis au pouvoir s'accompagnera, à n'en pas douter, d'un risque de blocage ou de crise profonde des juridictions supérieures et plus particulièrement de la Cour suprême<sup>69</sup>.

Mais P. Musharraf ne veut pas d'un retour du *Chief Justice* Chaudry et des juges démis qui remettrait à l'ordre du jour la question juridique de la validité de son élection à la présidence de la République. Le nouveau gouvernement n'a pas su résoudre la question épineuse<sup>70</sup> du retour des juges révoqués.

La communauté internationale contribue également à cet attentisme compromettant l'affirmation d'une justice indépendante. Les Etats-Unis ne veulent pas voir écarter Pervez Musharraf qu'ils ont toujours soutenu et considèrent, à tort, comme l'obstacle à la montée de l'intégrisme au Pakistan et leur atout majeur dans la "guerre contre le terrorisme". Quant aux Etats membres de l'Union européenne, leur silence quant à la nécessité du retour des juges "limogés" est éloquent. De source diplomatique, une telle revendication de la part des européens désavouerait le président Musharraf et fragiliserait sa situation. Dans son communiqué de presse du 15 février 2008<sup>71</sup>, la

67 Si les douze juges de la Cour suprême limogés ont été réintégrés dans leurs fonctions, les juges qui ont prêté serment sous le PCO restent majoritaires puisqu'ils sont quatorze. Ceci illustre la situation sans issue dans laquelle se trouve la plus haute juridiction du pays.

68 Avec la règle constitutionnelle de la majorité des deux tiers des voix des deux chambres et l'espoir guère dissimulé de la part de certains des tenants de cette solution de voir le Sénat où le parti de Musharraf reste majoritaire voter contre le retour des juges.

69 Au niveau de la Cour suprême, si les douze juges démis revenaient en poste, la majorité resterait acquise aux *PCO judges*, au nombre de quatorze. Ce simple constat permet d'apprécier dans quelle impasse se trouverait alors la plus haute juridiction du Pays.

70 L'ambiguïté des partis politiques sur cette question est dénoncée par la société civile depuis le début de cette crise institutionnelle. Le PPP ne cache plus son hostilité au mouvement populaire de soutien aux juges démis. Les ministres du *PLM-N*, dirigé par Nawaz Sharif, qui a désormais fait du retour de ces juges la condition du maintien de son parti dans le gouvernement de coalition, se sont retirés en mai 2008 du gouvernement.

71 Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur la tenue des élections législatives au Pakistan, 15 février 2008.

présidence de l'Union européenne, se contente, dans une position minimaliste, de demander la libération des "prisonniers politiques", y compris des magistrats et des avocats, "essentielle au rétablissement de la confiance dans l'indépendance de la justice, l'État de droit et le processus démocratique" mais se garde bien de réclamer le retour en fonction des juges démis. Cette caution explicite ou non, apportée par la communauté internationale à l'ordre institutionnel illégitime en place hypothèque lourdement l'espoir d'un retour des juges démis, préalable incontournable à l'affirmation d'une magistrature légitime, indépendante et, plus globalement à la construction d'un Etat de droit au Pakistan.

## 2.2 - Les projets de réforme institutionnelle : une menace pour la justice de demain

Outre la création très contestée par le président Musharraf d'une cinquième haute cour à Islamabad<sup>72</sup>, des projets de réforme institutionnels inquiétants dans leurs modalités concrètes de mise en oeuvre sont à l'étude. Ainsi, serait créée une cour constitutionnelle fédérale (*Federal constitutional court*) compétente pour les questions constitutionnelles et dotée d'une possibilité d'auto-saisine (*suo motu*), l'actuelle Cour suprême restant compétente en matière civile et pénale.

Le projet de réforme institutionnelle désormais proposé par le PPP présente aussi des dispositions incompatibles avec l'indépendance de la magistrature et l'émergence d'une institution judiciaire en mesure de jouer sa mission de gardien des droits fondamentaux<sup>73</sup>. Si la réforme d'une Constitution illégitimement modifiée par les dictatures successives s'avère indispensable, il est inquiétant que le PPP propose d'amoindrir les pouvoirs de la Cour suprême en les limitant à des décisions déclaratoires sur des questions d'"importance publique" (*public importance*) relatives à des violations de droits fondamentaux (sans possibilité d'indemnisation des victimes de ces violations) alors que la possibilité d'une auto-saisine pour la *Federal Shariat Court* pour connaître d'une loi contraire à l'Islam et l'invalidier serait maintenue. Tout aussi préoccupante

72 La décision de la haute cour de Lahore du 17 décembre 2007 qui s'oppose à cette création est cassée le 25 décembre 2007 par la Cour suprême issue du PCO.

73 Pour une analyse du projet de réforme constitutionnelle du PPP, cf "HRC's study of the proposed constitutional package", Press Release, 7 juin, 2008.

est la proposition de remplacement de l'actuel conseil supérieur de la magistrature<sup>74</sup> par une "commission judiciaire" (*judicial commission*), composée d'anciens juges "non politisés" ("*non-politicized*"), qui serait en outre chargée de l'élaboration d'un nouveau code de conduite pour les juges et les cours supérieures<sup>75</sup>.

## 2.3 - La société civile : une longue marche pour la démocratie

Mais la vigilance de la société civile ne s'est pas assoupie, tout au contraire, comme le démontrent la manifestation anniversaire du 9 mars 2008 et le succès populaire de la « *Long march* » du 1<sup>er</sup> juin 2008.

La revendication première et persistante de la société civile, sur le plan institutionnel, est le retour du *Chief Justice* Chaudry et des autres juges révoqués. Cette exigence est légitime et incontournable car l'indépendance de la magistrature, tant dans son mode de désignation que dans son statut et son fonctionnement au quotidien, est indispensable à la protection des droits de l'Homme, civils et politiques comme sociaux et économiques. Le peuple l'a compris, avec le recours récent aux cours supérieures et à la Cour suprême sur des cas très sensibles. Le peuple pakistanais, victime des injustices multiples commises par une oligarchie militaire soutenue par les grands propriétaires fonciers et la haute bourgeoisie, recourt de plus en plus fréquemment aux tribunaux. La corruption éhontée des agents des gouvernements, fédéral comme provinciaux, les abus de pouvoirs de la police, de l'armée, de l'administration pénitentiaire ont fait monter un sentiment profond de révolte dans les classes sociales les plus défavorisées et réveillé la conscience de la classe moyenne. Un ancien président de cour suprême<sup>76</sup> révélait récemment que plus d'un million cinq de procédures

74 Le *Judicial Council*, qui comprend le président de la Cour suprême, les deux doyens de la CS et deux présidents des hautes cours, est compétent en matière disciplinaire pouvant aller jusqu'à la révocation des juges convaincus de mauvaise conduite.

75 Il convient de rappeler que le *Chief Justice* Chaudry et les juges démis sont accusés de politisation et d'activisme. par P. Musharraf et par les juges *ad hoc* qu'il a mis en place (cf le texte de la déclaration de l'état d'urgence et l'arrêt de la nouvelle CS du 23 novembre 2008). En outre, des avocats très actifs dans le mouvement de soutien au *CJ* Chaudry sont d'anciens hauts magistrats à la retraite. L'accusation de politisation des juges dont les décisions menacent le pouvoir exécutif est récurrente dans l'histoire universelle des magistratures.

76 *Chief Justice* Nasir Aslam Zahid cité par Arif N. Khan, *Unmitigated Miscarriage of Justice*.

serait en instance devant les juridictions pakistanaises, tous contentieux confondus. Les avocats, exaspérés par le gel de l'institution judiciaire, se sont engagés dans une grève et un boycott de la "PCO justice", économiquement désastreux pour eux, mais leur courageux engagement s'inscrit dans une revendication de fond d'un Etat de droit pour le Pakistan à un moment clef de son Histoire.

Le 9 mars 2008, date anniversaire pour le mouvement des avocats, a été l'occasion, au Pakistan d'une importante manifestation pour demander la libération du *Chief Justice* et dénoncer la volonté persistante du pouvoir en place de ne pas réintégrer les juges démis<sup>77</sup>.

Dernier événement remarquable du mouvement populaire pour le retour en fonction des juges démis et pour la démocratie, la *Long March* du 13 juin 2008 s'inscrit, à n'en pas douter dans l'Histoire du peuple pakistanais qui n'accepte plus la négation des droits de l'Homme et la dictature militaire dont il souffre depuis 1999, sur fond de montée du militantisme islamiste et du terrorisme et d'interventionnisme américain. Quatre cent mille manifestants, opposants au régime de P. Musharraf, menés par les avocats et soutenus par la population tout au long de leur marche pacifique, ont parcouru des centaines de kilomètres, du 13 au 16 juin 2008 pour rejoindre la capitale Islamabad. Les marcheurs ont réclamé le retour des juges démis<sup>78</sup>, le départ de Pervez Musharraf et protesté contre l'incapacité du gouvernement à apporter à cette crise une issue satisfaisante.<sup>79</sup>

Sous-estimer ou ignorer le mouvement populaire, dynamisé par des milliers d'avocats serait, à n'en pas douter, une grave erreur d'appréciation tant de la part des dirigeants actuels du Pakistan que des puissances internationales. Comme l'a déclaré à juste titre *Justice Chaudry*, après sa libération, l'administration de la justice et la protection des droits du peuple sont impossibles sans l'indépendance de la magistrature<sup>80</sup>. Le peuple pakistanais, en dépit des souffrances subies, entend affirmer son besoin de justice et de démocratie et pose comme condition non négociable le retour des juges écartés par le pouvoir militaire. C'est une longue marche vers la démocratie que la politique de terreur de l'Etat ne saura arrêter.

---

77 Asif Ali Zardari, nouveau dirigeant du PPP et Nawza Shariff annoncent l'établissement d'une Charte pour la démocratie mais se divisent déjà sur la question du retour des juges à leurs fonctions. "Musharraf foes strike a unity pact - Opposition seeks to reinstate judges and cut presidential powers", J. Perlez, 9 mars 2008 ; "Musharraf foes reach power-sharing agreement", International Herald Tribune, 10 mars 2008.

78 Sabihuddin Ahmed, le président démis de la cour d'appel du Sind, s'adressant aux marcheurs, a affirmé : «Judges have come out to protect the country and the constitution.», cité par John Parker, in "Pakistan Lawyers on Long March to reinstate top judges", The Lawyer.com, 16 juin 2008, <http://www.thelawyer.com/cgi-bin/item>

79 Sur la relation de la *Long March*, voir notamment "A historic Long March that fell short of picketing parliament - Lawyer's leadership on the road from resistance to reconciliation", Farooq Tariq, porte-parole du Labour Party Pakistan, Europe solidaire sans frontières, 18 juin 2008. <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article10548> ;

---

80 Justice Chaudry, "The dispensing of justice and protection of the rights of the people is impossible without the independence of judiciary", in "Independence of judiciary a must for democracy", South Asian New Agencies, Lahore, 12 juin 2008 <http://www.sananews.com.pk/news.php?>

## II -Atteintes aux autres droits et libertés garantis par la Constitution

### 1 – Les atteintes au droit à la sûreté

Droit primordial dans une société démocratique, le droit à la sûreté<sup>81</sup> est le droit de ne pas être détenu arbitrairement. En permettant aux individus de vivre libres et d'exercer l'ensemble des autres libertés, tant publiques que politiques, le droit à la sûreté est le "bouclier" de ces libertés<sup>82</sup>. Il se décline en deux principes, le premier étant le droit de toute personne arrêtée de se défendre, à savoir d'être informée de la cause de son arrestation, d'être traduite dans les meilleurs délais devant un juge et jugée dans un délai raisonnable, le droit à un recours devant un tribunal indépendant, en bénéficiant de l'assistance d'un avocat, autant de conditions nécessaires à un procès équitable. Le second principe est le droit de toute personne de n'être arrêtée ou placée en détention que selon les voies légales, dans les seules hypothèses définies par la loi. Si la Constitution pakistanaise affirme le droit à la sûreté<sup>83</sup> et le respect de la dignité humaine et prohibe la torture<sup>84</sup>, il en est tout autrement de la réalité pakistanaise.

Aggravés par les législations et juridictions anti-terroristes<sup>85</sup> et pratiques systématisées par la "guerre contre la terreur", encouragés par la politique menée par les Etats-Unis au Pakistan, depuis plus de trente ans et plus particulièrement depuis le 11 septembre 2001, les

disparitions forcées, les tortures et traitements inhumains et dégradants, les détentions illégales et la maltraitance dans les prisons font désormais partie des violations du droit à la sûreté commises quotidiennement par l'armée, la police, les services de renseignements, l'administration pénitentiaire et autres agents de l'Etat. Loin de répondre à la montée de la terreur utilisée par les fondamentalistes pour soumettre la population, ces pratiques alimentent une perte totale de confiance du peuple en l'Etat, favorisent le recours à des réponses violentes et hypothèquent lourdement une alternative démocratique, en décimant les défenseurs des libertés publiques et individuelles<sup>86</sup>.

#### 1.1 - Les disparitions forcées : une "routine" tragique au Pakistan

La question des disparitions forcées, sujet extrêmement sensible au Pakistan, est une pratique désormais quotidienne des services de l'Etat, sous le régime de Pervez Musharraf. L'enlèvement par les services secrets pakistanais et la disparition d'anonymes, d'opposants politiques et défenseurs des droits de l'Homme touchent des pans entiers de la société civile et endeuillent de nombreuses familles.

Il est fort difficile de chiffrer ces disparitions en raison des pressions exercées sur ceux qui osent les révéler, de la difficulté à apporter des preuves et éléments d'information sur les responsabilités engagées et les lieux de rétention utilisés et du fait également qu'elles se multiplient dans des zones interdites d'accès aux défenseurs des droits de l'Homme, comme dans le Baloutchistan. "*Human Rights Commission of Pakistan*" (HRCP), "*Defence for Human Rights*" (DHR)<sup>87</sup>, les représentants de formations

81 Article 8 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

82 G. Lebreton, *Libertés publiques et droits de l'Homme*, Editions Armand Colin, 7<sup>ème</sup> éd., 2005.

83 *Constitution of Pakistan, article 10 (1) and (2)* : "No person who is arrested shall be detained without being informed, as soon as may be, of the grounds for such arrest, nor shall be denied the right to consult and be defended by a legal practitioner of his choice. Every person who is arrested and detained in custody shall be produced before a magistrate within a period of twenty-four hours of such arrest."

84 *Constitution of Pakistan, article 14(1) and (2)* : *The dignity of man and subje of law, the privacy of home, shall be inviolable. No person shall be subjected to torture for the purpose of extracting evidence.*"

85 En octobre 1974, les cours spéciales sont créées pour connaître des actes de sabotage, subversion et terrorisme, avec des procédures accélérées, *Ordinance XVIII, 1974* ; *Suppression of Terrorist Activities (Special Courts), Act. 1975* ; *Anti-Terrorism Act (ATA), 1997*. Le principe de la présomption de culpabilité est affirmé, les garanties procédurales sont réduites, les enquêtes et audiences doivent être menés en quatorze jours, les aveux passés lors de la phase policière sont admis en qualité de preuves, l'ATA est applicable aux mineurs, la liste des infractions relevant de la compétence des cours spéciales s'accroît au fil des ans, *cf Terrorist unless proven otherwise - Human rights implications of anti-terror laws and practises in Pakistan*, Op. Cité.

86 La plupart des victimes des disparitions sont des personnes suspectées de se livrer à des activités de terrorisme. Parmi ces dernières il ya des présumés fondamentalistes, mais aussi des défenseurs des droits des minorités, tels que les Baloutches que l'Etat pakistanais accuse de terrorisme. Un nombre important de disparitions concerne des nationalistes baloutches.

87 *HRCP* et *DHR* sont deux organisations pakistanaises particulièrement mobilisées sur la question et sont à l'origine des actions en justice devant la Cour suprême à partir d'août 2006. Les chargés de mission de la FIDH se sont entretenus avec les permanents de HRCP, à Lahore, Karachi et Islamabad, dont l'avocate Asma Jahangir, qui ont personnellement assisté d'anciens disparus et des familles de disparus, dans un climat de menaces permanentes, ainsi qu'avec Amina Masood Janjua (épouse de Masood Janjua,

politiques de la province du Baloutchistan<sup>88</sup>, lors de leurs rencontres avec la mission FIDH, *Asian Human Rights Commission (AHRC)*<sup>89</sup>, dans un rapport récent, estiment à plusieurs milliers le nombre total de disparus depuis 2001<sup>90</sup>. Les disparitions forcées, une des armes de la politique de terreur de l'Etat, pratiquées depuis de longues années, sont devenues depuis le "11 septembre" une "routine" au Pakistan<sup>91</sup>. Accusées d'activités anti-terroristes, les personnes enlevées sont détenues et torturées dans des lieux de détention illégaux ou remises aux autorités américaines.

Les familles des disparus s'organisent : assistées et relayées par les défenseurs des droits de l'Homme, elles ont commencé à saisir les juridictions supérieures. Les journaux, là encore, en diffusant des informations précises sur les enlèvements jouent un rôle important de caisse de résonance que le pouvoir ne peut plus ignorer. Longtemps passive, la justice, sous l'impulsion donnée par le *Chief Justice* Chaudry, s'empare de la question. La Cour suprême mène des investigations et somme le gouvernement de "prendre l'affaire au sérieux"<sup>92</sup>, ordonne la comparution des disparus, la production des chefs d'accusation et des éléments à charge<sup>93</sup>. De la fin 2006 au 3 novembre 2007,

---

disparu en 2005) et fondatrice de de *DHR*, qui mène sans relâche une campagne pour la libération des disparus au Pakistan (*Campaign for the Release of Missing Persons*). Mounir Imran, ex-disparu, a accepté de témoigner de façon circonstanciée devant la Cour suprême sur un des lieux de détention de Massoud Janjua, encore vivant en janvier 2007.

88 Le Baloutchistan est particulièrement touché par la répression militaire. Les membres de *HRCP* et les nombreux représentants balochs entendus par la mission FIDH témoignent de la situation tragique dans laquelle se trouve cette région, décimée par les transferts forcés de populations, les bombardements militaires, les disparitions forcées et interdite aux défenseurs des droits de l'Homme et aux observateurs extérieurs. *HRCP* se mobilise, parmi de multiples autres cas, pour obtenir la libération d'un militant nationaliste, le Dr Saifdar Sarki, enlevé à Karachi le 24 février 2006, sévèrement battu par les services de renseignement, toujours incarcéré dans une prison glaciale du Balochistan, en dépit de son état de santé dégradé et de la décision de mise en liberté sous caution prononcée par la justice le 2 novembre 2007. Cet exemple est significatif des nombreuses violations délibérées des décisions de justice par les agents de l'Etat.

89 *AHRC, Report on torture on the UN international day in support of torture victims, juin 2008*, <http://material.ahrchk.net/pakistan/AHRC-SPR-001-2008.pdf>

90 Selon les ONG de défense des droits de l'Homme, 4 000 à 6 000 personnes auraient disparu. Dans son appel du 15 mai 2008 fixant, en vain, un nouvel ultimatum au gouvernement pour résoudre la question, *DHR* fournissait une liste de 529 disparus formellement identifiés comme tels.

91 Selon les termes mêmes du président du comité sénatorial sur les affaires étrangères, le sénateur Musahid Hussein de la *Senate Committee on Foreign Affairs*, cité par *HRCP*, rapport 2007..

92 "To take the matter seriously", DI, 23 janvier 2007.

93 Le 13 février 2007, le comité du Sénat sur les droits de l'Homme (*Senate Functional Committee on Human Rights*), stigmatise le caractère inadéquat et insuffisant des réponses apportées à la justice par le gouvernement

grâce aux audiences qui se multiplient et aux injonctions judiciaires (cf supra), le ministère de l'Intérieur, les services de renseignement et militaires, impliqués dans ces disparitions, sont tenus de rendre des comptes à la justice et, tout en niant toute responsabilité sur ces faits<sup>94</sup>, "retrouvent" des disparus<sup>95</sup>. Certains d'entre eux réapparaissent, après avoir été libérés. Des témoignages sont alors portés devant la Cour suprême, rapportés par les médias, recueillis par les ONG de défense des droits de l'Homme qui révèlent l'existence de centres et lieux de détention illégaux, les traitements inhumains et dégradants subis, les aveux extorqués sous la torture. Ainsi, Saoud Memon, libéré le 28 avril 2007 et hospitalisé, sur injonction de la Cour suprême, pèse dix-huit kilos lorsqu'il est retrouvé non loin de son domicile, au terme de quatre années de disparition : il ne peut plus parler ni marcher et a perdu la mémoire. Il meurt peu après des suites des sévices subis<sup>96</sup>.

Mais ce travail d'information et d'enquête est particulièrement difficile et dangereux pour ceux qui osent parler ou les assister. Les victimes de ces pratiques sont menacées, avant d'être relâchées, d'être reprises. Si les familles parlent et agissent avant les trop rares libérations, elles s'enferment dans le silence une fois les disparus retrouvés, de peur de les compromettre définitivement<sup>97</sup>.

Khalid Kwaja, de l'organisation *Defence of Human Rights Council (CHRC)*, chargé du programme d'assistance aux disparus, a lui-même été enlevé par des civils le 28 janvier 2007, interrogé puis remis à la police avant d'être libéré sous caution quelques mois après. L'atmosphère de menace permanente et de tension qui pèse sur les personnes qui se

---

exhorte celui-ci à assurer la comparution devant la Cour suprême des personnes disparues. Pour le comité sénatorial, cette question porte atteinte à l'image du Pays sur le plan national comme international.

94 L'avocat de l'Etat s'étant plaint lors d'une audience de la Cour suprême du manque de coopération du ministère de l'Intérieur, est immédiatement dessaisi.

95 Dans son rapport sur l'année 2007, *HRCP* indique que 99 sur les 198 cas de disparus dont l'organisation a saisi la Cour suprême ont été retrouvés grâce aux décisions de la haute juridiction.

96 Son crime est d'avoir été le propriétaire du champ où a été retrouvé le corps du journaliste britannique du Wall Street Journal, Daniel Pearl. Aucune preuve de l'implication de Saoud Memon, arrêté en 2003 en Afrique du Sud par le FBI, envoyé à Guantanamo avant d'être livré aux services pakistanais en 2006, n'a été produite. Il n'a jamais pu se défendre de ces accusations, faute de procès.

97 Un permanent de l'antenne de *HRCP* à Karachi a témoigné de ce contexte dans l'affaire du jeune Saleem Baloch, qui, ayant eu le courage, lors d'une conférence de presse en décembre 2006, dans les locaux de *HRCP*, de relater les circonstances de son enlèvement et de sa détention, a été de nouveau enlevé en représailles par les services de renseignement.

mobilisent sur ces dossiers sensibles était palpable lors des entretiens menés par la mission de la FIDH.

Toutefois, grâce à l'implication, avant le 3 novembre 2007, de la justice pakistanaise et au recueil de témoignages par les défenseurs nationaux des droits de l'Homme et des médias, des informations concordantes établissent l'implication de l'armée et des services de l'Etat dans ces disparitions forcées. *Asian Human Rights Commission* révèle dans un rapport publié le 5 juin 2008<sup>98</sup>, non démenti par les autorités, que cinquante-deux centres de détention illégaux et de torture ont été identifiés dans tout le Pakistan, dont une douzaine au Baloutchistan, et en appelle au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et aux ONG internationales de défense des droits de l'Homme pour que soient libérés les centaines d'anonymes, de défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes, des membres de formations nationalistes et politiques. Les services impliqués sont notamment la "Military Intelligence" (MI), les "Inter Service Intelligences", la "Federal Intelligence Agency (FIA)", les "Pakistan Rangers" et la "Frontier Constabulary" (FC)<sup>99</sup>.

Il ressort des témoignages recueillis que des disparus ont « réapparé » dans la prison de Guantanamo, ce qui soulève de sérieuses interrogations sur l'implication des Etats-Unis dans le phénomène des disparitions forcées au Pakistan. Outre cette question quant au rôle joué par les services américains dans les disparitions, le transfert et la détention à Guantanamo Bay, en l'absence de toute décision judiciaire<sup>100</sup>, de plusieurs dizaines de Pakistanais<sup>101</sup> confirment la collaboration des autorités américaines et du pouvoir militaire pakistanais.

98 AHRC, "Pakistan : 52 illegal torture and detention centres identified", 5 juin 2008, <http://www.ahrchk.net/statements/mainfile.php/2008statements/>

99 Les "Frontier Corps" et les "Rangers" sont des forces paramilitaires, cf « Armée pakistanaise : le business des casernes », F. Chipeaux, Le Monde, 19 février 2008.

100 Guantanamo Bay, à Cuba est un centre de détention de présumés terroristes, utilisé par les USA depuis l'attentat du 11 septembre 2001. Les méthodes employées à Guantanamo, notamment les tortures et mauvais traitements, font désormais l'objet de débats publics et judiciaires, AFP, "La Cour suprême américaine et Guantanamo", 12 juin 2008.

101 Bien que non confirmées par le gouvernement pakistanais, les médias font état d'une quarantaine de pakistanais incarcérés à Guantanamo en mai 2007, dont Saifullah Pirachu, malade du coeur, interpellé en Thaïlande le 5 juillet 2003.. Majid Khan, enlevé au Pakistan en mars 2003. Sur requête de la femme de ce dernier, la haute cour du Sindh a demandé au gouvernement le 14 février 2007 d'intervenir auprès des autorités américaines pour obtenir la libération des détenus pakistanais de Guantanamo. Le gouvernement fédéral n'a jamais donné suite à cette injonction judiciaire. Abdul Aleem Siddiqui a été incarcéré cinq ans à Guantanamo avant d'être emprisonné, à son retour au Pakistan à la prison d'Adiala, HRCR, rapport 2008, déjà cité.

Le fait que le traitement des dossiers des disparitions forcées par la justice pakistanaise soit suspendu depuis le 3 novembre 2007 démontre à l'envi l'importance pour la défense des droits fondamentaux du retour en fonction des juges démis, dans des conditions de nature à assurer leur indépendance et à leur permettre de poursuivre leur mission de gardiens des libertés individuelles.

## 1.2 - Le recours systématisé à la torture et aux traitements inhumains et dégradants

En dépit de l'interdiction constitutionnelle du recours à la torture pour obtenir des aveux, aucune disposition dans le Code pénal pakistanais ne prohibe le recours à une telle pratique par les membres de représentants de la force publique. L'impunité tant disciplinaire que judiciaire en la matière est quasi totale. Faute du développement de techniques modernes d'enquête et d'investigation, les tortures, physiques comme psychologiques, constituent une méthode fréquemment utilisée par les forces de police, les services de renseignement et les enquêteurs militaires pour extorquer des aveux. Ces pratiques contraires au droit à la vie et à l'intégrité sont encouragées par l'inertie voire la complicité des plus hautes autorités militaires et civiles. En l'absence de système de protection des témoins et d'issue judiciaire, les victimes de telles exactions n'osent porter plainte et réclamer justice. Le recours à la torture, pour être connu et régulièrement dénoncé, n'est en aucune façon combattu par le gouvernement.

Des reportages télévisés<sup>102</sup>, attestent de la violence des méthodes utilisées lors d'interrogatoires et du sentiment d'impunité des agents de la force publique qui y recourent. L'absence totale de réaction de la part du gouvernement à ces révélations télévisuelles témoigne de la caution ainsi apportée au plus haut niveau de l'Etat au recours systématisé à la torture par ses agents et de la banalisation de tels procédés<sup>103</sup>.

Les tortures et autres traitements inhumains et dégradants sont utilisés au Pakistan comme une méthode d'investigation de la part des autorités policières et

102 Dont un des journalistes, menacé et suspendu professionnellement jusqu'à la fin février 2008 pour les informations et reportages qu'il avait faits sur le mouvement des avocats, a été entendu par la mission FIDH.

103 La chaîne de télévision privée, GEO TV, a diffusé notamment, dans l'émission "Lyari gang war", les images des tortures infligées à un présumé délinquant, pendu par les pieds et battu à coups de bâtons et barres de fer, avant de passer aux "aveux", GEO TV, <http://www.youtube.com/watch?v=4CLCFJzCPHY>

militaires mais également comme un instrument de répression de la société civile et de l'opposition politique. Les avocats et juges en font la triste expérience depuis la naissance du mouvement le 9 mars 2007. Les arrestations sans fondement légal ou sur la base d'infractions factices et d'éléments de preuve montés de toutes pièces se sont multipliées sous le régime de P. Musharraf. Elles visent les opposants politiques, les défenseurs des droits de l'Homme, les syndicalistes, les militants associatifs, les journalistes, les travailleurs, les membres des minorités religieuses ou régionales, les électeurs et, désormais, les professionnels de justice en raison de leur engagement pour la défense des droits fondamentaux.

C'est ainsi que les médias du monde entier ont diffusé depuis mars 2007 les images des violences extrêmes utilisées par les militaires et policiers contre le mouvement social en faveur de l'indépendance de la justice et de l'Etat de droit et de protestation contre l'état d'urgence. La partie cachée de cette répression, à savoir les arrestations arbitraires, les tortures, mauvais traitements, infligés à des milliers d'avocats, à des juges a fait l'objet de nombreux témoignages détaillés et concordants<sup>104</sup>. Le recours à des chefs d'accusation relevant de législations exceptionnelles, notamment antiterroristes, la compétence nouvelle des juridictions militaires à l'encontre des civils, les assignations à résidence ou incarcérations dans les centres de détention, sur simple ordre verbal, de nombre d'avocats, juges et journalistes font peser sur ces professionnels des menaces persistantes sur leur intégrité physique et sur leur liberté d'exercer leur profession.

Un des constats particulièrement inquiétants de la période post-électorale au Pakistan est qu'en dépit des sacrifices faits par la société civile depuis mars 2007 pour l'émergence de la démocratie et d'un Etat de droit, l'arrivée au gouvernement de partis d'opposition et la permanence du mouvement social, la terreur d'Etat continue à peser.

A titre d'exemples de la persistance des méthodes arbitraires et violentes et de l'instrumentalisation de

104 Sur ces violences et abus de droits, se référer notamment aux rapports annuels ou de mission, publiés en 2007 et 2008 par *Human Rights Watch*, *Asia Human Rights Commission*, la *National Lawyers Guild*, *Actionaid International*, l'*International Federation of Journalists*, *Amnesty International* et de nombreuses associations pakistanaises de défense des droits de l'Homme, dont *Human Rights Commission of Pakistan*, citées en annexe.

la loi anti-terroriste à l'encontre de la société civile, il convient de citer l'arrestation, le 18 avril 2008, d'un syndicaliste de Faisalabad, Lala Niaz Kamoka, accusé d'activités terroristes dont le seul crime avait été de tenter de négocier un salaire mensuel minimal de 6000 roupies pour les travailleurs de l'industrie textile de la région qu'il représente<sup>105</sup>. Le 28 mai 2008, à Karachi, à l'occasion d'une manifestation pacifique contre les expériences nucléaires qui ont eu lieu au Baloutchistan en mai 1998<sup>106</sup>, deux militants antinucléaires, Ghulam Mohammad et Abdul Wahab Baloch<sup>107</sup>, ont été arrêtés par les services de renseignement. Mohammad Khan Lund, un défenseur des droits de l'Homme est actuellement incarcéré depuis le 27 décembre 2007 dans la prison de Deeplo (Sindh) dans le cadre de cinquante-sept plaintes pénales déposées à son encontre par un puissant propriétaire foncier de la région, ancien premier ministre de la province du Sindh. Il n'a toujours pas été présenté à un juge<sup>108</sup>. Le 24 juin 2008, *HRCP* a dénoncé la persécution par la justice désormais en place des défenseurs des droits de l'Homme militant contre la servitude pour dettes (*bonded labour*).<sup>109</sup>

Ces exemples, parmi de nombreux autres, montrent combien la situation des défenseurs des droits civils et sociaux durant la période complexe post-électorale au

105 Plus de mille ouvriers bloquent le 24 avril les routes menant à Faisalabad et se mettent en grève pour obtenir la libération de leur représentant. : Lala Niaz ne sera libéré sous caution que suite à l'intervention du ministre du travail de la province., *Europe Solidaire sans Frontières*, 28 avril 2008.

106 Dixième anniversaire des six essais nucléaires au Pakistan en mai 1998., notamment à Chafi au Balochistan, qui avaient entraîné des problèmes de santé dans la population locale..

107 Respectivement responsables du *Baloch Nationalist Front* (BNF) et du *Baloch Rights Council* (BRC). Abdul Walab Baloch a été conduit dans un local du Central Crime Investigation (CIA) avant d'être emmené vers une destination inconnue. A la date de rédaction du présent rapport, il reste au nombre des disparus. Ghulam Mohammad Baloch, déjà arrêté et sévèrement torturé en 2006 dans différents camps militaires, a également été conduit à la CIA puis dans un commissariat. Accusé de discours subversifs contre les essais nucléaires, il a été par la suite libéré sous caution. *AHRC, Urgent Appeal "PAKISTAN: Anti nuclear demonstrators arrested, one activist remains missing"*, 30 mai 2008 ; .

108 Connu pour son engagement en faveur des travailleurs agricoles hindus du Sindh et la libération de nombre d'entre eux de la "prison privée" du propriétaire foncier, le D. Rahim, auteur des plaintes, Mohammad Khan Lund a été persécuté pour ces actions militantes, arrêté 42 fois durant les neuf années du régime de P. Musharraf et soumis à la torture lors de ces incarcérations., cf *AHRC, Urgent appeal*, 28 décembre 2008 et *AHRC Report AHRC on torture on the UN international day in support of torture victims*, juin 2008, déjà cité.

109 Le co-président de *HRCP*, le docteur Haider, a notamment dénoncé la libération de l'auteur d'un crime de travail « lié » et d'enlèvement et la délivrance récente d'un mandat d'arrêt par la haute cour du Sindh à l'encontre d'Akter Baloch, membre de *HRCP*, actif dans la défense des travailleurs agricoles, victimes du travail « lié », « *HRCP condemns harassments of human rights defenders* », Blog *HRCP*, 24 juin 2008.

Pakistan y est préoccupante et combien les abus de droits à leur encontre restent à l'ordre du jour.

### 1.3 - Le traitement des prisonniers : un déni de justice

La situation des prisons pakistanaises légales est régulièrement dénoncée par les observateurs et connaisseurs d'une condition pénitentiaire qui peut être assimilée à un véritable déni de justice. Alors que la surpopulation pénale,<sup>110</sup> les tortures et mauvais traitements, la corruption et la brutalité de l'administration pénitentiaire, les graves carences en matière d'hygiène et de santé, caractérisent la situation carcérale, la justice pénale, particulièrement répressive, continue à incarcérer de nombreuses personnes, souvent issues des classes sociales les plus défavorisées. Le corpus des sanctions pénales, hérité du système colonial, l'empilement de textes répressifs, le recours à l'emprisonnement, sans alternatives à l'incarcération<sup>111</sup>, pour les femmes, les enfants, les prisonniers politiques, les membres de minorités régionales et religieuses, les étrangers, les auteurs d'infractions de moindre gravité sont autant de caractéristiques de la situation pénale du Pays.

Le droit de comparaître dans les meilleurs délais devant un juge, dans le cadre d'un procès équitable, est nié. 67 % des prisonniers sont en détention provisoire, en attente de jugement. La plupart de ces prévenus ("*under-trial prisoners*", *UTP*) ont été incarcérés ou le demeurent faute de pouvoir payer une caution. Les *UTP* attendent des mois, voire des années,<sup>112</sup> leur comparution devant la justice alors qu'ils sont pour nombre d'entre eux incarcérés pour des délits mineurs. Faute de moyens de transport de l'administration pénitentiaire, les prévenus ne sont pas conduits au tribunal ou doivent payer les agents (dans un système où la corruption pour l'accès aux droits les plus élémentaires est de rigueur) pour obtenir d'être déférés devant le juge suffisamment tôt dans la journée, avant la levée de l'audience<sup>113</sup>.

110 Le taux de surpopulation est de 133%, avec 95 018 prisonniers officiellement recensés en 2007 pour une capacité de 40 825 places, *HRCP*, rapport 2008, déjà cité.

111 Hormis les libertés sous caution, alternative à l'incarcération discriminante pour les plus pauvres.

112 Mustafa Isamél est resté 17 ans en détention provisoire, l'administration pénitentiaire ayant perdu les informations le concernant : il a été acquitté et relâché en août 2007 grâce à la publicité faite sur sa situation par la presse.

113 Selon un rapport du 4 août 2007 du gouvernement du Sindh, 80% des prévenus ne comparaissent que pour se voir signifier un renvoi de leur pro-

Le gouvernement n'assurant pas la sécurité des détenus lors de leur comparution devant les tribunaux (alors que les attentats ou violences à leur encontre sont fréquents), les audiences dans les prisons se multiplient, avec les questions d'impartialité du juge, de publicité des débats, d'égalité des armes et du droit à la défense que pose cette justice "délocalisée". Durant l'année 2007, plusieurs procès ont eu lieu par vidéo<sup>114</sup>, dans des conditions tout aussi critiquables au regard du droit à un procès équitable.

Dans les cellules de la mort (*death cells*), pour certaines entourées de filets de fer, dépourvues de lumière, les souffrances physiques et psychologiques des condamnés à mort<sup>115</sup> qui attendent leur exécution, parfois des années durant, sont pires encore. Régulièrement dénoncée par les ONG de défense des droits de l'Homme<sup>116</sup>, l'absence de droit à un procès équitable et l'inégalité devant la loi des prisonniers qui encourent la peine de mort, appartenant, pour la majorité d'entre eux, aux classes sociales les plus défavorisées ou aux minorités régionales ou religieuses, sont flagrantes. Mis en cause dans des circonstances souvent contestables, au terme d'aveux fréquemment extorqués sous les coups et la torture, nombre de justiciables ne bénéficient pas d'une défense adéquate. Pour défendre ces cas, les avocats nommés d'office<sup>117</sup> perçoivent 200 roupies par audience (soit moins de 5 dollars américains). Souvent jeunes et inexpérimentés, devant affronter des procédures inéquitables, ces avocats ne sont pas mis en mesure d'assurer la mission qui leur est confiée.

cès, leur affaire n'étant pas en état d'être jugée. Le taux de prévenus (détention provisoire) est de 80%, dans les prisons du Sindh. La haute cour du Sindh a officiellement réclamé la centralisation dans un seul département administratif des questions de transport et de sécurité des *UTP* afin de remédier à ces obstacles bureaucratiques à l'accès à la justice. Le 22 septembre 2007, la même cour d'appel a ordonné à un responsable de l'administration de s'expliquer sur les raisons de la non comparution devant elle de prévenus en attente de procès.

114 Y compris un procès à Lahore, pour blasphème, passible de la peine de mort (21 févr. 2007).

115 En juin 2008, 7 000 détenus, dont 40 femmes sont actuellement condamnés à mort. Le Pakistan a un des nombres les plus élevés de condamnations à mort et d'exécutions du monde. En 2007, 309 personnes ont été condamnées à mort et 134 ont été pendues. Actuellement, 26 crimes sont passibles de la peine de mort au Pakistan, peine encourue uniquement pour le meurtre et la trahison en 1947.

116 Cf, entre autres, le rapport de janvier 2007 de la FIDH et de *HRCP* "*Slow march to the gallows - Death penalty in Pakistan*" et, tout récemment: "*Letter to Pakistan's Prime Minister to abolish the death penalty*", *HRW*, 12 juin 2008. En réponse à cette lettre de *HRW*, le Premier ministre pakistanais Yousuf Raza Gilani a annoncé le 21 juin un plan afin de commuer la peine de mort en peine à vie pour des milliers de condamnés, *AFP*, 21 juin 2008.

117 Volontairement inscrits sur la "Pauper Counsel List".

L'espoir d'une réforme du système pénitentiaire effective est grand, avec notamment l'arrivée à la tête du gouvernement pakistanais de Yousuf Raza Gilani, ancien prisonnier qui a souffert de la torture et des conditions pénitentiaires toujours plus dégradées en dépit de tentatives de réformes non abouties ou inappliquées.

Le chantier à venir pour assurer le droit à la sûreté au Pakistan est immense qui devra inclure la ratification et la mise en oeuvre des textes internationaux protecteurs<sup>118</sup>, d'importantes réformes constitutionnelles et législatives, l'abolition de la peine de mort et l'abrogation des lois discriminantes mais aussi l'accès à une justice humanisée et protectrice des droits fondamentaux. Faute d'une telle mutation, la violence, sous toutes ses formes, qui sévit dans le Pays, souvent générée ou favorisée par une pratique abusive et dévoyée du pouvoir, à tous les niveaux de l'Etat, ne peut que perdurer et s'accroître.

## 2 – La violation des libertés individuelles et collectives

Depuis sa prise du pouvoir en 1999, le Président Musharraf n'a eu de cesse de laminer les libertés individuelles et collectives, justifiant ses mesures de musellement d'une part par les impératifs de la lutte contre le terrorisme, d'autre part par le besoin de restaurer l'ordre, en particulier lorsqu'il proclamait l'état d'urgence le 3 novembre 2007.

L'année 2007 a été particulièrement difficile pour la liberté d'expression, la liberté de réunion et le droit à des élections libres. En dépit de la victoire des partis de l'opposition aux élections législatives du 18 février 2008 et l'aménagement de petits espaces de libre expression qui en ont découlé, les libertés individuelles et collectives sont toujours menacées par un arsenal de lois répressives, ainsi que par les ordonnances présidentielles de P. Musharraf toujours en vigueur (cf. I, Atteintes à la magistrature).

---

118 Le Pakistan a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels le 17 avril 2008 et a signé le même jour, mais n'a pas encore ratifié, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Pakistan a signé le 17 avril 2008 (mais pas encore ratifié) la Convention contre la torture et autres traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants, et n'a pas encore accédé à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

### 2.1 - Le musellement des médias

La liberté de la presse est sans doute le domaine dans lequel l'intervention de P. Musharraf a été la plus subtile. La stratégie du président a en effet consisté, sous couvert de libéralisation, à mettre en place une censure particulièrement sévère<sup>119</sup>. Avant sa prise du pouvoir le 14 octobre 1999, il n'y avait quasiment aucune chaîne de télévision privée. L'ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 2002 a cassé le monopole de la seule chaîne de télévision nationale PTV. Elle a établi un cadre juridique pour la régulation des chaînes privées, et a ainsi permis le développement de stations TV et radio privées. Elle a institué une autorité responsable de la régulation des médias électroniques, la PEMRA (*Pakistan Electronic Media Regulatory Authority*), et subordonne la délivrance de licences de diffusion à ce seul organisme gouvernemental.

Très rapidement, après l'euphorie de la libéralisation, journalistes et défenseurs des droits de l'Homme ont réalisé le caractère restrictif de ces mesures, et les manœuvres de musellement pratiquées par le pouvoir à leur encontre. Durant la seule année 2002, outre l'ordonnance portant création de la PEMRA, un arsenal d'ordonnances répressives ont été adoptées dont l'Ordonnance relative à l'enregistrement des organes de presse, des journaux et des publications, la PNNBRO (*Presses, Newspapers, News agencies and Books Registration Ordinance*), l'Ordonnance sur le Conseil de la presse du Pakistan (*Press Council of Pakistan Ordinance*), la loi sur la liberté d'information (*Freedom of Information Act*) pour ne citer qu'elles<sup>120</sup>.

Le gouvernement du Général Musharraf a toujours su manier avec habileté la carotte et le bâton, usant de pressions économiques pour conformer les médias à sa ligne. 50% des revenus des médias proviennent des recettes publicitaires issues des entreprises du complexe militaro-industriel pakistanais. Ces dernières n'ont pas hésité à faire des coupes sombres dans les budgets des médias de l'opposition<sup>121</sup>. En outre, la pression

---

119 Natasha Garyali, *The Farce of media freedom in Pakistan*, 1<sup>er</sup> février 2008, [www.asiamedia.ucla.edu](http://www.asiamedia.ucla.edu)

120 Voir notamment FIDH, *In Mala Fide, Freedoms of expression, of association and of assembly in Pakistan*, Janvier 2005.

121 National Lawyers Guild and LUMS Rule of Law Project,

économique s'exerce de plus en plus sur les propriétaires des chaînes qui sont des Hommes d'affaire davantage préoccupés par des soucis de rentabilité financière que de liberté d'expression. Conséquence de ces restrictions, l'autocensure par les journalistes eux-mêmes reste une réalité.

Alors que la liberté prise par les médias diffusés en anglais était relativement tolérée par le pouvoir, les médias de langue ourdoue ont été très touchés par les mesures de restriction imposées et par les pressions économiques, du fait de leur capacité de toucher la plus grande partie de la population.

Au cours de l'année 2007, les journalistes ont subi des représailles particulièrement violentes pour s'être solidarisés avec le mouvement des avocats, et pour avoir tenté de fournir une information objective sur les événements et les exactions commises. Nombreux sont ceux qui ont pris part aux manifestations pour le retour des juges, et l'instauration de l'Etat de droit, et ont fait l'objet de mesures d'intimidation, menaces, coups de fil anonymes, agressions. Lors des événements sanglants de Karachi le 12 mai 2007, trois journalistes, dont le président du Syndicat fédéral des journalistes pakistanais (PFJUI), Mazhar Abbas ont trouvé une enveloppe contenant une balle collée sur leurs véhicules<sup>122</sup>. Les locaux de Aaj TV et de Jang Press qui couvraient les événements ont été attaqués. Pendant l'état d'urgence, plus de 200 journalistes ont été arrêtés.

Le Général Musharraf procédait le 3 novembre 2007 à l'amendement des ordonnances PEMRA et PNNBRO. Désormais, elles interdisent d'imprimer et de diffuser toute information « infamant ou ridiculisant le Chef de l'Etat, les membres des forces armées ou des organes de l'exécutif, du législatif et du judiciaire de l'Etat » (« *anything which defames or brings into ridicule the Head of State, or members of the armed forces, or executive, legislative or judicial organs of the state.* »). Les peines peuvent aller jusqu'à trois ans de prison, une amende de 10 millions de roupies, une suspension de la licence d'émission, la confiscation de l'équipement et des locaux et l'interdiction de publication pendant une

*Defending Dictatorship: US Foreign Policy and Pakistan's Struggle for Democracy*, Janvier 2008.

122 The News, 24 mai 2007.

durée de 30 jours. Une nouvelle section 5A introduite dans la PNNBRO et la section 20 de l'Ordonnance PEMRA amendée interdisent de publier et de diffuser des images de personnes perpétrant des attentats suicide, des terroristes, des corps de victimes, des déclarations de militants terroristes susceptibles d'encourager et promouvoir les activités terroristes<sup>123</sup>.

A la proclamation de l'état d'urgence, le Général Musharraf a interrompu la diffusion de toutes les stations radio et chaînes de télévision privées. Ces dernières ont été contraintes de signer un code de conduite établi par la PEMRA pour pouvoir de nouveau diffuser. La chaîne de télévision Geo TV a continué à émettre par satellite depuis les Emirats arabes unis, jusqu'à ce que le gouvernement pakistanais use de pouvoirs extraterritoriaux pour interdire sa diffusion. Après plus de deux mois d'interdiction, la chaîne a de nouveau été autorisée d'émettre à condition que deux journalistes Shahid Masood et Hamid Mir, respectivement animateurs des émissions politiques *Meray Mutabiq* et *Capital Talk* connues pour offrir un espace de libre parole critique vis-à-vis du régime, n'apparaissent pas à l'écran. Lorsqu'il a repris ses fonctions fin février après plusieurs mois de suspension, Hamid Mir continuait à recevoir des injonctions de censure de certains propos tenus lors de son émission. Le 13 juin 2008, les autorités des Emirats Arabes Unis informaient la chaîne qu'elle devait cesser la diffusion de *Meray Mutabiq* et *Capital Talk* sous peine de se voir retirer sa licence.<sup>124</sup>

En matière de censure, des journalistes rencontrés par la mission affirment concernant l'assaut de la Mosquée rouge par l'armée le 10 juillet 2007 à Islamabad, (voir *infra*) qu'« *ils avaient tout nettoyé avant de permettre aux journalistes d'accéder au site* ». Le gouvernement avait en outre interdit aux médias de montrer des images des blessés et des morts dans les hôpitaux. Les journalistes n'avaient été autorisés à montrer que les ambulances qui se rendaient sur les lieux<sup>125</sup>.

123 Voir notamment le rapport de mission de la Fédération internationale des journalistes (IFJ) : *Emergency in Pakistan, Crisis Mission Rapid Assessment*, Janvier 2008.

124 The Financial Express, 13 juin 2008, <http://www.financialexpress.com/news/Dubai-asks-Geo-TV-to-drop-shows-or-lose-licence/322327/>

125 Hassan Abbas, *The Road to Lal Masjid and its Aftermath*, Belfer Center for Science and International Affairs, Harvard University, 19 juillet 2007, <http://belfercenter.ksg.harvard.edu/>

Outre le danger qui pèse sur les journalistes de par leur opposition au diktat du président Musharraf, leur situation s'est énormément fragilisée du fait de la décision du Pakistan de prendre part à la lutte contre le terrorisme. Les journalistes subissent désormais une double menace : celle des autorités et celle des groupes fondamentalistes. Lorsqu'ils s'aventurent dans des zones décrétées interdites, telles que le Baloutchistan, le Cachemire, le Waziristan, ils subissent les représailles des autorités gouvernementales et des services secrets : destruction de matériel, menaces, violences. Rares sont aujourd'hui les informations objectives qui parviennent de ces régions.

Lorsque les journalistes parviennent à pénétrer dans les zones de non droit, ils deviennent la cible de groupes extrémistes. De 1999 à 2007, 31 journalistes pakistanais ont été tués, dont la majorité dans les zones tribales<sup>126</sup>. Seule une petite minorité d'entre eux ont trouvé la mort au cours d'attentats qui ne les visaient pas personnellement. La plupart ont été victimes d'actions dirigées contre eux. 315 autres ont été blessés, 387 arrêtés ou kidnappés, 193 intimidés et 109 bannis<sup>127</sup>.

## 2.2 - La répression des réunions et des manifestations

La déclaration de l'état d'urgence le 3 novembre 2007 en suspendant les libertés individuelles et collectives de la Constitution a porté un coup fatal aux libertés de réunion et d'association garanties respectivement par les articles 16 et 17 de la Constitution.

Dans la nuit du 3 novembre 2007, alors que les défenseurs des droits de l'Homme étaient réunis dans les locaux de HRCP à Lahore pour décider des suites à donner à la proclamation de l'état d'urgence, des agents de police ont fait irruption dans les locaux et ont arrêté et détenu 55 avocats et défenseurs des droits de l'Homme dont respectivement le directeur, le secrétaire général et l'ancien président (Chairman) de HRCP, A.I Rehman, Iqbal Haider et Afrasiab Khattak, au motif qu'ils tenaient

une « assemblée illégale »<sup>128</sup>. La mission d'enquête de la FIDH a recueilli les témoignages d'avocats arrêtés lors de cette réunion. Tous font état de brutalités policières, d'arrestations prolongées, de la difficulté pour leurs familles de leur rendre visite en raison de leur placement dans des centres de détention éloignés.

L'avocate Asma Jahangir, Présidente (*Chairperson*) de HRCP et Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la liberté de religion a fait l'objet d'une assignation à résidence, selon les termes d'une ordonnance de détention préventive (*preventive detention order*) de 90 jours délivrée à son encontre, par le département des affaires intérieures du Gouvernement du Penjab (*Home Department of the Government of Punjab*), pour avoir tenu des « discours provocateurs » (« *inflammatory speeches* »).

Dans l'ensemble du pays, de nombreuses universités ont ordonné aux étudiants de ne pas participer aux manifestations et de ne montrer aucune sympathie, ni solidarité envers les manifestants, sous peine d'être expulsés ou de se voir refuser leurs diplômes. 14 membres du personnel académique de l'Université du Pendjab ont été accusés de sédition parce qu'ils avaient pris part à une manifestation contre l'état d'urgence et pour la restauration de la Constitution et des juges<sup>129</sup>.

Au-delà des injonctions et des arrestations, les atteintes à la liberté de réunion se sont manifestées par une extrême violence. Le gouvernement du Général Pervez Musharraf a simplement autorisé l'usage de la force et de la terreur pour empêcher les manifestations : lancement de bombes lacrymogènes, passage à tabac des personnes. Le 16 mars 2007, la police est entrée dans les locaux de l'association du barreau de la Haute cour de Lahore, a aspergé les avocats présents de gaz et les a chargés à coups de bâton, occasionnant de graves blessures. Dans la nuit du 4 mai à Sawihal, de l'essence est jetée sur des avocats manifestant pacifiquement par une procession à la torche: des dizaines d'entre eux sont grièvement brûlés<sup>130</sup>. Le président du barreau accuse la police d'être

126 Le syndicat fédéral des journalistes pakistanais PFUJ publie sur son site la liste des journalistes tués : [www.pfuj.org](http://www.pfuj.org)

127 Source : Intermedia cité in *NGOs Report on Pakistan for the Universal Periodic Review under the UN Human Rights Council Session May 2008*.

128 Voir les communiqués de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (OMCT/FIDH) à FIDH et ses appels faits au gouvernement pakistanais pour libérer les avocats et les défenseurs.

129 HRCP, *Annual Report, State of Human Rights 2007*.

130 *NGOs Report on Pakistan for the Universal Periodic Review*

à l'origine de ces actes planifiés<sup>131</sup>.

Le gouvernement du Président Musharraf use de tous les moyens pour museler la liberté de réunion, y compris de laisser en toute impunité le parti politique du MQM se livrer à un véritable carnage<sup>132</sup> à Karachi le 12 mai 2007. Le MQM allié au parti présidentiel du PML-Q empêche une grande manifestation populaire de soutien à l'indépendance de la magistrature et tire sur la foule venue attendre le Chief Justice. Plus de 50 personnes sont tuées, 150 autres blessées. Ce jour là, il n'y a ni gouvernement, ni forces de l'ordre pour s'interposer (cf. § III.2.2 La collusion avec le sectarisme).

### 2.3 - Le sabotage des élections

Le cadre juridique régissant les élections au Pakistan se fonde sur la Constitution de 1973, ainsi que des lois et règlements établis à partir de 1974. Ce cadre juridique est discriminatoire envers les candidats n'ayant pas fait d'études supérieures. Ne peuvent se présenter que les candidats titulaires d'un diplôme d'études supérieures (*BA degree*) ou d'une institution d'éducation religieuse (*Madrassa*). La discrimination est par ailleurs consacrée en ce qui concerne les listes électorales : les membres de la communauté Ahmadi ont l'obligation de s'inscrire sur des listes séparées.

La Commission électorale pakistanaise (ECP) dispose d'un système de nomination également contestable. Aux termes des articles 213 à 221 de la Constitution, outre le Commissaire qui est un juge de la Cour suprême nommé par le chief justice de la Cour suprême, les quatre autres membres de la Commission sont des juges des Hautes cours nommés par le Président, sans consultation avec les partis politiques. Les personnes affectées aux élections au sein des bureaux de vote sont des employés de l'administration et du secteur public, et sont par conséquent exposés à de fortes pressions et des incitations à la fraude.

Les élections législatives (*National and Provincial Assembly Elections*) initialement prévues le 8 janvier

---

under the UN Human Rights Council Session, May 2008.

131 Dawn, *Four district bars rally against police: Solidarity with Sahiwal lawyers*, 8 mai 2007.

132 HRCP, *Carnage in Karachi, A City Under Siege*, 12 May 2007.

2008 ont été repoussées à la date du 18 février suite à l'assassinat de l'ancien premier ministre Benazir Bhutto et candidate du PPP le 27 décembre 2007.

Avant le début de la campagne, de nombreuses sources faisaient déjà état d'irrégularités, à commencer par la proclamation de l'état d'urgence, l'interdiction de rassemblements et l'arrestation de défenseurs des droits de l'Homme et de militants de partis politiques. L'état d'urgence fut levé seulement un jour avant le début de la campagne. Le 12 novembre 2007 la candidate du PPP, Benazir Bhutto était placée sous résidence surveillée suite à sa décision d'entreprendre une longue marche sur Islamabad demandant la levée de l'état d'urgence, et la libération des avocats emprisonnés. Dans le même temps, à Lahore, la police procédait à l'arrestation d'une centaine de militants et sympathisants de son parti.<sup>133</sup> Suite à une série d'attentats, dont notamment celui de Karachi en janvier 2008, le gouvernement pakistanais n'a pas hésité à brandir la menace d'attentats terroristes pour inviter les partis à éviter de larges rassemblements. Le leader du PML-N, Nawaz Sharif a dénoncé cet avertissement destiné à empêcher les partis politiques de faire campagne et de recueillir des intentions de vote<sup>134</sup>.

Les élections se sont tenues dans un climat de peur et d'intimidations, faisant suite à la série d'arrestations, de détentions arbitraires survenues pendant l'état d'urgence, et suite à des attentats meurtriers dont celui dirigé contre Benazir Bhutto. Durant la campagne, 50 personnes sont décédées au cours d'affrontements entre militants de différents partis<sup>135</sup>. Malgré cela, les électeurs se sont déplacés courageusement pour voter, manifestant ainsi leur quête de démocratie, leur attachement aux droits fondamentaux et à l'Etat de droit. De nombreux leaders du Baloutchistan ont néanmoins appelé à un boycott général en raison des fraudes annoncées.

La mission d'observation des élections de l'Union européenne<sup>136</sup>, des observateurs nationaux dont ceux du FAFEN, ainsi que des partis politiques de l'opposition font état de trucages et tromperies. Tous déplorent

---

133 Dawn, 13 novembre 2007.

134 IFES, 18 janvier 2007.

135 EU, *Elections Observation Mission Final Report*, 16 avril 2008.

136 Op. Cit.

l'utilisation des ressources et de la machine d'Etat au profit des candidats soutenus par le Président Musharraf. Selon le sénateur Mohammad Ishaq Dar, membre du PML-N, les candidats du PML-Q, parti du Président a agi en connivence avec l'Etat, la police, les *Nazims*<sup>137</sup> pour orchestrer une élection frauduleuse<sup>138</sup>. En ce qui concerne ces derniers, la mission de l'UE a rassemblé un certain nombre de preuves de l'utilisation abusive de leurs positions et des ressources publiques pour soutenir des membres de leurs familles candidats à l'élection.

Au sein des bureaux de vote, de nombreuses irrégularités ont été constatées : ouverture des bureaux après l'heure officielle du lancement des élections, ou encore fermeture, absence de personnel y compris des forces de sécurité, mauvaise gestion des bureaux de vote, en particulier dans les provinces de la Frontière du Nord-Ouest et du Baloutchistan, avec pour conséquence l'impossibilité pour certains électeurs de voter<sup>139</sup>. Dans certaines circonscriptions, les responsables des bureaux de vote ont empêché les agents électoraux de pénétrer dans les lieux, et ont eux même cacheté les bulletins de vote.

Parmi les malversations les plus flagrantes, les observateurs citent l'achat de votes et l'établissement de fausses cartes d'électeurs par les candidats du PML-Q, et des listes électorales entachées d'erreur (soit incomplètes, soit avec les mêmes noms comptabilisés deux fois). Suite à une décision de la Cour suprême en 2007, l'ECP fut contrainte de recenser 26 000 électeurs de plus que ceux qu'elle avait initialement comptabilisés, élevant ainsi la totalité des électeurs à environ 81 millions de personnes. Mais un grand nombre d'entre elles, en particulier les habitants des zones rurales, les personnes en situation de pauvreté et un nombre important de femmes ne purent prendre part à l'élection parce qu'elles n'avaient pas de carte d'identité. Au prix de 75 roupies, celle-ci reste inaccessible pour une grande partie de la population.

Intimidations et violences ont également caractérisé ces élections. De nombreuses agressions ont été commises

137 Nazim est un mot Urdu qui désigne le maire, soit la personne en charge des affaires des villes. Il s'agit d'un représentant élu par le gouvernement local (district, Tehsil, conseil de village...).

138 Communiqué de presse du PML-N du 24 février 2008 : *Pakistan Muslim League (N) files complaints seeking recount, re-examination or re-poll.*

139 SPO, *Election Observation Cell First Consolidated Report*, 2008.

envers les électeurs par le personnel des bureaux de vote. A Gurjanwala, le candidat du PML-Q a ouvert le feu sur les partisans de son adversaire du PPP, blessant ainsi 4 personnes<sup>140</sup>. Dans un autre bureau de vote, des Hommes armés ont fait irruption dans un bureau de vote et sont partis avec des urnes. De nombreuses femmes ont été interdites des bureaux de vote, en particulier dans le NWFP et ont fait l'objet de menaces et d'intimidations de la part de fondamentalistes religieux.

Seul un petit nombre d'agents électoraux ont présenté les résultats de chaque circonscription avec un détail par bureau de vote. Par ailleurs, dans de nombreuses circonscriptions, le personnel chargé de compter les votes l'a fait à portes fermées, et est allé jusqu'à refuser la présence de la mission d'observation de l'UE.

L'ECP en ignorant ces fraudes massives, et ces violations du droit de vote, a clairement montré sa partialité.

140 Op. Cit.

# III -Atteintes à l'intégrité et à la sécurité des personnes

## 1 – Les excès de pouvoir sous couvert de lutte contre le terrorisme

Allié des Etats-Unis, le Pakistan s'est engagé dans la lutte contre le terrorisme depuis le 11 septembre 2001. Cet engagement a profondément bouleversé l'équilibre déjà fragile de la sécurité et de la paix au Pakistan. Il a en premier lieu inauguré une période d'immixtion notoire des Etats-Unis dans la politique intérieure pakistanaise, si bien qu'il est aujourd'hui légitime de se poser la question de la liberté de la nation pakistanaise face à son tuteur américain. L'entrée du Pakistan en guerre a en outre conduit à l'usage de réponses disproportionnées vis-à-vis des éléments dits terroristes, dont la population civile est aussi victime. Enfin, elle a intensifié la répression contre le nationalisme baloutche.

### 1.1 - L'immixtion des Etats-Unis dans la politique intérieure pakistanaise

L'histoire des relations entre le Pakistan et les Etats-Unis est tumultueuse. Elle est jalonnée de périodes d'entente et de tension. Dans les années 80, le Pakistan devient un allié des Etats-Unis contre le communisme. Les Etats-Unis entreprennent de soutenir la résistance des combattants *moudjahiddines*<sup>141</sup> afghans contre l'invasion russe de l'Afghanistan à partir de 1979. Ces combattants organisés en factions et partis divers sont accueillis par le Pakistan et y établissent leurs bases arrière. Au retrait de l'armée soviétique en 1989, l'Afghanistan est abandonnée à son sort, dans une seconde guerre meurtrière entre les différentes factions *moudjahiddines*. Quant au Pakistan qui s'est lancé dans un programme nucléaire, ses relations avec les Etats-Unis se détériorent. Sentant de nouveau la menace de l'influence russe en Afghanistan, notamment à travers son soutien du parti de l'Alliance du Nord, les Etats-Unis financent, arment avec

141 Le Moujahid (pluriel *moudjahiddins*) est celui qui pratique le combat au nom de sa religion, djihad signifiant la lutte en arabe. Le terme a entre autres été utilisé par les combattants du Front de Libération Nationale (FLN) au moment de la Guerre d'indépendance d'Algérie. Il s'est répandu en Occident pendant la première guerre d'Afghanistan, opposant les soviétiques aux afghans. Ce terme est aussi repris par l'Organisation des moudjahiddines du peuple iranien, un mouvement armé d'opposition au régime d'Iran, opérant depuis une base sur le territoire d'Irak.

l'appui des services secrets pakistanais les *Taliban*<sup>142</sup> ou étudiants en religion éduqués dans les *madrasas* et camps de réfugiés pakistanais. Les attentats du 11 septembre 2001 inaugurent une stratégie radicalement opposée. Les Etats-Unis vont livrer la guerre à ceux qu'ils ont par le passé soutenu, entraînant dans leur sillage le Pakistan, désormais devenu leur principal bras armé dans la lutte contre le terrorisme.

Depuis le 11 septembre 2001, l'aide octroyée au Pakistan par les Etats-Unis s'élève à 10,58 milliards de dollars. Selon une étude réalisée par le *Think Tank* américain *Center for Strategic and International Studies* (CSIS)<sup>143</sup> :

- 60% ont été affectés au Fonds d'appui de la coalition (*Coalition Support Funds*). Ce fonds est destiné à rembourser le Pakistan pour les frais qu'il engage pour son assistance dans la lutte contre le terrorisme.
- 15% sont dédiés à l'assistance en matière de sécurité (achat d'armes, de systèmes de surveillance...)
- 15% concernent le support budgétaire au gouvernement pakistanais. Ils sont destinés à promouvoir la stabilité macro-économique et à libérer des fonds pour les dépenses sociales. Cependant le mécanisme de suivi de ces fonds et de leur affectation est totalement dépourvu de transparence.
- 10% sont destinés à l'aide humanitaire et l'aide au développement.

142 Le *Taleb* (pluriel : *Taliban*) est une personne adhérant à un mouvement fondamentaliste musulman sunnite. Durant la guerre contre les Soviétiques, des millions de jeunes Afghans sont éduqués dans les *madrasas* pakistanaises. Celles-ci sont originellement issues de l'école de pensée *deobandi* née en Inde, qui préconise un Islam traditionnel, très strict et conservateur. Mais très vite elles seront sous l'influence de l'idéologie du *wahhabisme* importée d'Arabie saoudite. Le wahhabisme est partisan du retour à la pureté originelle de l'Islam. Il condamne les pratiques populaires et culturelles (musique, distractions...), ordonne l'effacement des femmes de la vie publique, refuse toute reproduction de l'image. A la différence des chefs de guerre afghans issus des différentes factions et partis *moudjahiddines* qui sont également islamistes, et qui prônent un Islam avant tout politique (ils souhaitent établir un Etat gouverné par les préceptes de l'Islam), les *Talibans* sont des néo-fondamentalistes. Ils souhaitent instaurer cet Islam « pur » et vont par conséquent se focaliser sur la réislamisation des mœurs. Peu importe la forme de l'Etat. Ce qui compte, c'est d'être en parfaite conformité avec la loi divine, d'où l'importance donnée aux *Talibans* à tout ce qui concerne la vie quotidienne, en particulier la vie privée. Voir notamment les ouvrages de Michael Barry (*Le Royaume de l'Insolence, L'Afghanistan 1501-2001*), Ahmed Rashid (*Islam, Oil and the New Great Game in Central Asia*) et Olivier Roy (*Généalogie de l'islamisme*).

143 *A Perilous Course, US Strategy and Assistance to Pakistan*, CSIS, Août 2007.

A la lecture de ces chiffres, les trois quarts de l'aide octroyée aujourd'hui par les Etats-Unis concernent la lutte contre le terrorisme, la part réservée aux dépenses sociales et à l'aide au développement étant marginale. Selon les conclusions du CSIS, l'aide américaine n'a pas été pensée. Elle ne s'attaque pas aux racines du problème du fondamentalisme religieux.

En échange de cette aide, les Etats-Unis ont obtenu des autorités pakistanaises :

- l'autorisation de survoler l'espace aérien pakistanais en direction et en provenance de l'Afghanistan
- le droit pour les troupes américaines d'accéder aux bases militaires pakistanaises
- la protection par les troupes pakistanaises de ces bases, et des navires américains stationnés dans l'Océan indien
- le soutien logistique du Pakistan pour les opérations militaires en Afghanistan, notamment la fourniture de carburant, l'accès aux ports pour se ravitailler
- le déploiement de 80 000 soldats pakistanais le long de sa frontière occidentale afin de livrer la guerre aux Taliban et aux militants d'Al Qaeda tentant de passer la frontière afghane
- l'autorisation d'accéder à des informations détenues par ses services secrets<sup>144</sup>.

Dans la lutte contre le terrorisme, le Pakistan a adopté la même stratégie que les Etats-Unis, à savoir la négation des droits fondamentaux des personnes suspectées de terrorisme, en particulier de leur droit à un procès équitable. Les prisons pakistanaises ont souvent été l'antichambre de la prison de Guantanamo. Dans sa biographie *In the Line of Fire*, le Président Musharraf révèle que le Pakistan a livré 369 personnes suspectées de terrorisme aux Etats-Unis<sup>145</sup>. Des prisons secrètes ont été identifiées à proximité des villes de Kohat, Miran Shah et Wana dans le nord du Waziristan ainsi qu'à Banu<sup>146</sup>.

A travers leur soutien à l'armée pakistanaise, les Etats-Unis se sont arrogé un pouvoir d'immixtion dans la politique intérieure pakistanaise sans précédent. Cette ingérence est d'ailleurs revendiquée. Ainsi, Wendy

Chamberlin, ancien ambassadeur américain au Pakistan n'a-t-il pas hésité à affirmer que les Etats-Unis ont leur place et leur rôle en politique intérieure pakistanaise (« *We are a player in the Pakistani political system* »)<sup>147</sup>.

Sentant l'impopularité de la politique du Président Musharraf, et la nécessité de donner l'apparence de plus de démocratie, Washington a organisé le retour des opposants politiques Nawaz Sharif et Benazir Bhutto interdits de séjour par le Général Musharraf dans leur propre pays pour qu'ils participent aux élections législatives<sup>148</sup>. Les Etats-Unis ont conseillé au Président Musharraf d'abandonner son rôle de chef de l'armée pour pouvoir se présenter aux élections<sup>149</sup>.

La Secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice a affirmé que la restauration de la démocratie suite aux élections du 18 février 2008 est une excellente opportunité pour les Etats-Unis d'établir un partenariat nouveau avec le Pakistan<sup>150</sup>. Quel est ce partenariat nouveau ? En dépit de la victoire du PPP et du PML-N, et de la demande incessante du peuple pakistanais du départ du président Musharraf, les Etats-Unis continuent à porter à ce dernier un soutien inconditionnel. Le Secrétaire d'Etat américain délégué John Negroponte s'est rendu à plusieurs reprises au Pakistan cette année pour lui réitérer son soutien<sup>151</sup>. Il a par ailleurs annoncé devant le Sénat américain que les Etats-Unis ne se prononceraient pas sur le retour des juges démis<sup>152</sup>.

Cet assentiment d'une puissance réputée gouvernée par des principes démocratiques aux atteintes flagrantes à l'Etat de droit ne peut qu'être inacceptable pour le peuple pakistanais. Dans une interview donnée au Washington Times, Aitzaz Ahsan, le président de l'association du barreau de la Cour suprême rend l'administration du Président George Bush responsable de surdité face aux

144 CSIS, Op. cit.

145 USA Today, 28 novembre 2007.

146 Neue Osnabrücker Zeitung, 29 septembre 2006.

147 New-York Times, *Salvaging U.S. Diplomacy Amid Division*, Helene Cooper et Steeven Lee Myers, 28 décembre 2007.

148 Lire notamment l'analyse de Larry Chin, *Anglo-American Ambitions behind the Assassination of Benazir Bhutto and the Destabilization of Pakistan*, 29 décembre 2007, <http://www.globalresearch.ca/>

149 Asian Political News, *Bush urges Musharraf to restore civilian rule, give up army post*, 10 novembre 2007.

150 C. Rice, *Rethinking the National Interest*, Foreign Affairs, Juillet - Août 2008.

151 Interview d'Ahmed Rashid, Democracy Now, 10 juin 2008, [www.democracynow.org](http://www.democracynow.org)

152 Herald Tribune, 29 février 2008.

appels réitérés du peuple pakistanais. Il affirme que le monde entier paiera le prix de cette « incapacité calculée » (*“I think the world will pay a high cost for this very studied disability of the American administration.”*).<sup>153</sup>

## 1.2 – La disproportion des opérations militaires

Avec ses 80 000 soldats déployés le long de la frontière occidentale avec l’Afghanistan, le Pakistan mène depuis 2001 des opérations militaires contre les militants Taliban et d’Al Qaeda. Ces opérations ont eu de graves conséquences sur la vie des populations des régions où se déroulent les combats. Ces derniers autrefois limités aux zones tribales se sont étendus à d’autres régions telle que la Vallée de Swat mais aussi la capitale Islamabad à partir de juillet 2007.

La première conséquence en est le nombre de victimes. Suite à la prise de pouvoir de la vallée de Swat par les Taliban en juillet 2007, 25000 troupes ont été déployées dans la région. 300 personnes ont été tuées, pour la plupart des civils<sup>154</sup>. A Islamabad, le gouvernement du Président Musharraf a ordonné le 10 juillet 2007 l’assaut de la Mosquée rouge investie par les fondamentalistes religieux. Les sources officielles évaluent le nombre de morts à 58 personnes. De nombreux observateurs s’accordent pour affirmer que ce bilan est largement sous-estimé. Pressentant l’attaque, les fondamentalistes religieux de la mosquée avaient utilisé des femmes et des enfants en guise de boucliers humains. Après le 10 juillet, de nombreuses familles n’étaient pas parvenues à retrouver leurs enfants qui étudiaient dans les institutions religieuses et qui étaient présents dans la mosquée le jour de l’assaut. HRCP a condamné l’utilisation disproportionnée de la force et de nombreuses organisations de la société civile ont demandé au gouvernement de rendre des comptes sur le déroulement de l’opération<sup>155</sup>.

Le régime du président Musharraf continue à mener une politique opaque quant aux interventions militaires. Il n’existe à ce jour aucune statistique fiable sur le nombre de personnes décédées et blessées au cours des

opérations. La plupart de ces dernières se déroulent dans des régions auxquelles les journalistes n’ont pas accès et où les télécommunications sont déficientes. Le Pakistan possède pourtant de multiples réseaux de téléphonie mobile. Or, le réseau sans fil ne fonctionne pas dans les zones tribales.

Conformément à l’accord entre le Pakistan et les Etats-Unis, ces derniers ont accès aux bases militaires pakistanaises pour leurs opérations sur le sol afghan, les opérations sur le sol pakistanais étant menées par les Pakistanais. Or la limite entre les deux reste floue. Le 13 juin 2008, l’armée américaine a mené une offensive aérienne meurtrière en direction des Taliban dans la région de Mohmand située dans les FATA. L’attaque a causé la mort de 27 personnes, dont 13 soldats pakistanais, et blessé 60 autres<sup>156</sup>.

Outre le nombre croissant de morts et blessés, les opérations militaires ont causé des déplacements massifs de population.

Dans la vallée de Swat où la population initiale était d’environ 1,5 millions de personnes, le conflit entre les groupes opposés au régime et l’armée a causé le plus grand déplacement de population du continent asiatique en 2007. Entre 400 000 et 900 000 personnes ont été contraintes de fuir leurs maisons<sup>157</sup>. La plupart des destructions ont été causées par les attaques d’hélicoptères de villages soupçonnés d’abriter des militants<sup>158</sup>.

Dans le nord du Waziristan suite à la reprise des combats en octobre 2007, on estime à 80 000 le nombre de personnes qui ont fui leurs maisons. Dans le Baloutchistan, des dizaines de milliers de personnes sont toujours déplacées. Si le gouvernement a fourni de l’aide aux déplacés victimes du tremblement de terre de 2005 pour qu’ils puissent regagner leurs villages d’origine, il n’a fourni aucune aide aux déplacés issus des opérations militaires<sup>159</sup>.

HRCP estime aujourd’hui le nombre de déplacés internes

153 Daily Times, *US deaf to Pakistani voices: Aitzaz Ahsan*, 4 juillet 2008.

154 CNS News, 6 juin 2008.

155 HRCP, Op. cit.

156 The News, 13 juin 2008.

157 IDMC, *Pakistan : Displacement ongoing in a number of regions*, 15 mai 2008.

158 Op. cit.

159 IDMC, Op. cit.

à 1,5 millions de personnes<sup>160</sup>. Ce bilan risque de s'alourdir davantage avec le chiffre des réfugiés afghans déplacés de force des camps dans lesquels ils vivaient. En effet, le gouvernement pakistanais a entrepris de détruire des camps de réfugiés afghans réputés abriter des terroristes. En avril 2008, le camp de Jalozzai situé en NWFP où vivaient 80 000 réfugiés a été détruit manu militari. De nombreuses personnes se trouvent ainsi sans abris ou déplacées. Selon les chiffres fournis par le UNHCR, seuls 6000 réfugiés du camp de Jalozai ont accepté d'être rapatriés en Afghanistan depuis le mois de mars<sup>161</sup>.

### 1.3 – La guerre livrée contre les nationalistes du Baloutchistan

Le Baloutchistan est la plus grande province du Pakistan. C'est aussi la province où la densité de population est la plus faible (5% de la population pakistanaise). 55% de la population est composée de Baloutches et 29% de Pachtouns. Riche en ressources naturelles notamment en gaz, le Baloutchistan dispose d'atouts géostratégiques certains, notamment de par son accès à la Mer d'Oman.

Depuis l'indépendance du Pakistan en 1947, le gouvernement central est en perpétuel conflit avec les nationalistes baloutches, lesquels réclament l'autonomie de leur province, actuellement délaissée par Islamabad. Le taux d'alphabétisation y est le plus bas de toutes les provinces, ainsi que le nombre d'établissements scolaires. Les Baloutches ne jouissent pas du développement issu de l'exploitation de leurs ressources. A titre d'exemple, sur les 26 districts qui composent la province, le gaz qui y est exploité ne profite qu'à 4 d'entre eux<sup>162</sup>. Le gouvernement pakistanais édifie des projets d'exploitation économique sans consulter les leaders locaux. C'est notamment le cas lorsqu'en février 2007, il concède un bail à une entreprise chinoise pour l'administration du port de Gwadar.

Le Baloutchistan a servi de terrain pour les essais nucléaires de mai 1998. Le gouvernement a célébré en grande pompe cet anniversaire à Quetta le 28 mai 2008. Mais pour les Baloutches, cet anniversaire demeure un

jour noir<sup>163</sup>. Le District de Chagai est toujours victime de la déforestation, de la pollution des eaux, de la destruction de la faune et de la flore consécutives aux tests et la population n'a toujours pas été dédommagée<sup>164</sup>.

Si la répression du régime de P. Musharraf est d'une terrible violence vis-à-vis des opposants, elle l'est encore plus vis-à-vis des nationalistes Baloutches. Elle demeure à ce jour la seule réponse aux revendications autonomistes. 35 000 troupes paramilitaires sont actuellement stationnées dans le Baloutchistan et depuis 2005, les opérations militaires à l'encontre des opposants ont repris.

En août 2006 l'armée pakistanaise a assassiné le leader du nationalisme Baloutche, Nawab Akbar Khan Bugti. En novembre 2006, l'ancien ministre Sardar Akhtar Mengal, leader du parti national Baloutche BNP a été arrêté avec 14 de ses compagnons. Du ressort d'une Cour anti-terroriste<sup>165</sup>, son procès s'est déroulé non dans un tribunal mais dans la prison de Karachi dans des conditions inhumaines et dégradantes. Iqbal Haider, Secrétaire général de HRCP a été parmi les seules personnes autorisées à lui rendre visite. Il a dénoncé les conditions inhumaines et dégradantes de l'incarcération et du procès du leader baloutche durant lequel ce dernier était dans une cage de fer, et dépourvu de tout accès à son avocat<sup>166</sup>. Accusés du crime de trahison, Sardar Akhtar Mengal ainsi que le secrétaire général du BNP Habib Jalib ont été finalement acquittés par la Haute Court du Baloutchistan en mai 2008 pour insuffisance de preuves<sup>167</sup>.

De nombreuses exactions à l'encontre des opposants continuent : arrestations arbitraires, tortures, disparitions forcées. HRCP évalue à 600 environ le nombre de personnes disparues dans le Baloutchistan en 2007.

Les déplacements de population sont difficilement

160 HRCP, Rapport annuel 2007

161 IRIN, 22 avril 2008

162 IDMC, Op. cit.

163 Dawn, 29 mai 2008.

164 Mag the Weekly, 7-13 juin 2008.

165 Les cours anti-terroristes pakistanaises sont issues d'une série de lois et ordonnances établies pour réprimer le terrorisme et juger sans garanties du procès équitable les personnes accusées de terrorisme à partir des années 70. Pour un historique de la législation anti-terroriste et des dispositions actuellement en vigueur, se référer à l'ouvrage de Najam U Din publié par HRCP, *Terrorist unless proven otherwise. Human rights implications of anti-terror laws and practices in Pakistan*, Lahore, février 2007.

166 Dawn, Ardeshir Cowasjee, *The Man in the Iron Cage*, 14 janvier 2007.

167 Associated Press of Pakistan, 21 mai 2008.

quantifiables. Depuis décembre 2005 au moins 84000 personnes, principalement issues des tribus Marri et Bugti, ont été déplacées seulement dans les districts de Dera Bugti et Kohlu<sup>168</sup>. Les organisations humanitaires ne sont pas libres d'opérer là où elles le souhaitent et sont contrôlées par le pouvoir. En juin et juillet 2007, un cyclone et des inondations sans précédent ont ravagé la province du Sind. Selon les organisations humanitaires, la réponse du gouvernement a été lente, et largement en deçà des besoins.

La situation du Baloutchistan se fragilise de plus en plus, notamment du fait de sa proximité avec l'Afghanistan et de l'insurrection qui s'y intensifie. Le Baloutchistan est désormais accusé d'abriter des camps de terroristes opérant en Afghanistan<sup>169</sup>.

## 2 – Les défaillances de l'Etat dans sa mission de sauvegarde de l'ordre public et de la sécurité des personnes

Le pouvoir militaire et l'Etat sont intimement liés au Pakistan. L'armée et les groupes paramilitaires qui y sont associés jouissent d'un rôle prédominant dans la conduite de toutes les affaires du pays, qu'il s'agisse de politique intérieure mais également économique<sup>170</sup>. Cette collusion armée – Etat est une donnée déterminante dans l'analyse des rapports de force et de la politique intérieure et extérieure pakistanaise. Nouvelle cependant est la montée en puissance de groupes armés irréguliers qui se fondent sur des revendications nationales et idéologiques et usent de la violence et de la terreur. Parmi ces idéologies, celle du fondamentalisme religieux et celle du sectarisme sont particulièrement menaçantes et parviennent à s'imposer, avec le soutien, voire avec la complicité de l'Etat. Cela pose nécessairement la question de l'autorité défaillante de l'Etat et de sa responsabilité dans la montée en puissance de ces mouvements.

168 ICG, *The Forgotten Conflict in Balochistan*, 22 octobre 2007.

169 Lors d'une visite dans la région, le Président Musharraf a affirmé que 65 camps de terroristes avaient été détruits dans le Baloutchistan, Dawn, 11 mai 2007.

170 Cf. § IV-4.1 L'armée au Pakistan : une force économique prédominante.

### 2.1 - L'allégeance au fondamentalisme religieux

Depuis l'entrée en guerre du Pakistan contre le terrorisme, le fondamentalisme religieux se développe. Le Pakistan malgré ses opérations militaires est un refuge pour les Talibans qui opèrent en Afghanistan. Jusqu'à une période récente, la société pakistanaise était relativement préservée des attaques et des intimidations de ces derniers. Or aujourd'hui, comme son voisin l'Afghanistan, le Pakistan vit une véritable talibanisation, à savoir l'imposition de l'idéologie colportée par les Talibans<sup>171</sup> et vit sous la menace permanente d'attentats terroristes généralisés ou d'attaques ciblées contre les écoles de filles, les femmes, les organisations non gouvernementales, les journalistes, bref contre toutes les personnes dont le mode de vie, la liberté, l'expression ne sont pas conformes aux préceptes dictés par les fondamentalistes religieux.

Depuis 2001, l'année 2007 a été la plus meurtrière. 56 attentats suicide, soit en moyenne un par semaine ont été perpétrés, dont 23 dans les FATA, 21 dans le NWFP, 9 dans le Pendjab, 2 dans le Baloutchistan et 1 dans le Sind. 15 attentats-suicide ont été commis entre le 14 et le 31 juillet, en réaction à l'assaut de la Mosquée rouge<sup>172</sup>. 800 personnes auraient péri dans ces attentats durant la seule année de 2007<sup>173</sup>.

Le 25 février 2008, des personnes ont assailli les locaux de l'ONG Plan international à Mansehra et ont tué 5 personnes, blessé dix autres<sup>174</sup>. Cette attaque fait suite à une série d'autres qui ont eu lieu en 2007 à l'encontre de plusieurs ONG travaillant dans les zones affectées par le tremblement de terre. En mai 2007, une coalition de groupes religieux a menacé d'attaquer tout véhicule des Nations Unies ou des ONG avec des femmes à bord<sup>175</sup>.

Les femmes sont effectivement les premières victimes de cette radicalisation. Au cours des élections législatives de 2008, nombreuses d'entre elles désireuses de voter

171 Cf. § III.1.1 L'immixtion des Etats-Unis dans la politique intérieure pakistanaise.

172 Lionel Baixas, *Chronology of Mass Violence in Pakistan, 1947-2007*, Online Encyclopaedia of Mass Violence, <http://www.massviolence.org>

173 AFP, 10 janvier 2008.

174 The News, 26 février 2008.

175 IRIN, 9 mai 2007.

ont fait l'objet d'intimidations de la part des chefs religieux. De nombreuses écoles de filles continuent aujourd'hui à être brûlées, en particulier dans le NWFP. Le 20 février 2007 la ministre des affaires sociales du Pendjab, Zille Huma Usman a été assassinée en public par un fondamentaliste accusé d'avoir tué quatre autres femmes et blessé une dizaine d'autres quelques années auparavant et avait été acquitté par manque de preuves<sup>176</sup>. En avril 2007, une Cour de la Sharia a été instituée au sein de la Mosquée rouge d'Islamabad. Elle a émis une fatwa contre le Ministre du tourisme Nilofar Bakhtiar suite à la diffusion par un journal d'une photo d'elle embrassant son instructeur après un saut en parachute en France<sup>177</sup>. Les pressions exercées sur le gouvernement par les fondamentalistes l'ont contrainte à démissionner.

La Mosquée rouge a été le théâtre d'une attaque sanglante et très critiquée de l'armée pakistanaise en juillet 2007, en raison de la méthode employée et des victimes qu'elle a causé<sup>178</sup>. Mais le gouvernement a été également blâmé pour n'avoir pas mis fin plus tôt aux actes violents et attentatoires auxquels s'adonnaient depuis longtemps le Maulana Abdul Rashid Ghazi, chef religieux de la mosquée et ses partisans : attaques de magasins de musique, kidnappings. Au début de l'année 2007, les étudiantes de *Jamia Faridia*, le séminaire pour femmes intégré à l'institution, prirent le contrôle d'une bibliothèque pour enfants adjacente au complexe de la mosquée. Quelques mois plus tard, elles kidnappaient 6 femmes de nationalité chinoise au motif que ces dernières s'adonnaient à des actes immoraux. Tout aussi inexplicable est la passivité du gouvernement pakistanaise face à l'accumulation par Abdul Rashid Ghazi d'armes au sein de la mosquée. Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur l'implication des services de renseignements dans l'acquisition de ces armes<sup>179</sup>.

La question que tous ces événements suscitent est forcément celle de la capacité des autorités à les empêcher, en dépit de l'importance des moyens logistiques et

financiers dont elles disposent depuis le 11 septembre 2001. A la lumière des faits, on ne peut déplorer qu'une passivité, voire une allégeance, si ce n'est un soutien aux fondamentalistes religieux.

Entre 10 000 et 40 000 madrasas continuent à opérer dans le pays sans le moindre contrôle<sup>180</sup>. Dans la seule ville d'Islamabad 16000 étudiants seraient enrôlés dans des séminaires colportant le fondamentalisme religieux<sup>181</sup>. Le gouvernement pakistanaise a désinvesti le secteur de l'éducation, le laissant ainsi aux mains des institutions religieuses ou aux institutions privées issues du complexe militaro-industriel.

En 2006 le gouvernement pakistanaise signait un accord controversé avec les chefs tribaux du Nord Waziristan alliés aux Talibans. Il aurait versé plus de 200 millions de roupies à 500 personnes pour compenser la perte des Talibans tués au cours des opérations militaires. Des sommes importantes auraient été également versées à 150 chefs Talibans<sup>182</sup>. Cet accord a consacré le départ des troupes pakistanaises de certaines parties de la région. Il a permis aux insurgés de s'armer, s'entraîner en toute impunité et d'intensifier leurs attaques au Pakistan et en Afghanistan.

Dans le but de mettre un terme aux attentats suicide qui endeuillent le Pakistan, le Premier ministre Yousuf Raza Gilani annonçait en mars 2008 la décision du gouvernement issu des élections législatives du 18 février de mener une politique de réconciliation nationale avec les Talibans et procédait le 21 avril 2008 à la libération du leader taliban Maulana Sufi Muhammad détenu depuis 2002. Le Tehrik-i-Taliban Pakistan (TTP) qui chapeaute un certain nombre de mouvements talibans est désormais une entité politique reconnue avec laquelle le gouvernement mène des négociations. Les Talibans ont aujourd'hui un contrôle total des zones tribales. Ils ont investi des villes importantes du NWFP et s'appêtent désormais à prendre Peshawar, la capitale de la province<sup>183</sup>.

176 Dawn, 20 février 2007.

177 Dawn, 9 avril 2007.

178 Cf. § III.1.2 La disproportion des opérations militaires.

179 Voir l'article de l'universitaire Hassan Abbas, *The Road to Lal Masjid an its Aftermath*, Belfer Center for Science and International Affairs, Harvard University, 19 juillet 2007, <http://belfercenter.ksg.harvard.edu/>. Hassan Abbas est également auteur d'un ouvrage sur la dérive extrémiste du Pakistan : *Allah, the Army and America's War on Terror*

180 IDMC, op. cit.

181 Daily Times, 7 juillet 2007

182 Tufail Ahmad, *The Taliban Stand to Gain Most From the New Pakistani Policy of Dialogue*, MEMRI, 1er mai 2008, [www.memri.org](http://www.memri.org)

183 International Herald Tribune, *Taliban are poised to take over big Pakistani city*, Jane Perlez and Pir Zubair Shah, 28-29 juin 2008.

Après des affrontements meurtriers entre les militants fidèles au chef religieux Maulana Fazullah et les troupes gouvernementales dès juillet 2007, les districts de Swat et de Malakand dans le NWFP sont aujourd'hui aux mains des Talibans. Au terme d'un accord signé entre eux et le gouvernement le 11 mai 2008, il sera procédé à un échange des prisonniers des deux camps, le retrait de l'armée pakistanaise de la région, l'arrêt des attaques par les Talibans. En échange de quoi les Talibans ont obtenu le droit d'appliquer la Sharia dans 7 districts du NWFP<sup>184</sup>, soit 45% de la province, en substitution à la justice civile. Cet Etat dans l'Etat s'apprête à appliquer des châtiments corporels tels que l'amputation et la lapidation<sup>185</sup>.

Une telle concession est inacceptable. Elle consacre l'échec du régime du Président Musharraf dans sa mission de protection des citoyens pakistanais contre la menace terroriste et la talibanisation de la société. Le contrôle de l'armement des Talibans, la réglementation des madrasas, l'investissement dans le secteur de l'éducation, les garanties d'un procès équitable pour les personnes suspectées de terrorisme auraient pu être l'option du départ. Au contraire la politique adoptée s'est focalisée sur la partie émergée de l'iceberg et sur la répression systématique, laissant ainsi proliférer les multiples causes du problème, et se développer un ressentiment au sein des populations directement affectées par cette politique de la terreur. Elle ne peut donc qu'amener à un constat : cette politique a encouragé voire soutenu la radicalisation.

Le gouvernement de Yousuf Raza Gilani en monnayant l'arrêt des attaques contre l'abandon d'une partie du peuple pakistanais au fondamentalisme, entérine cette politique. Pour autant la violence n'a pas cessé. Preuve en est l'attaque à la bombe qui a fait six morts à Mingora le 29 juin 2008<sup>186</sup>. Et désormais, la menace d'application de lois iniques pèse sur toute la société pakistanaise.

## 2.2 – La collusion avec le sectarisme

L'histoire du Pakistan montre que sa grande richesse culturelle et ethnique pouvait être source de conflits

184 Malakand, Swat, Shangla, Kohistan, Lower Dir, Upper Dir et Chitral.

185 Tufail Ahmad, *Pakistan Takes Steps Towards Shari'a State In Seven Districts*, 16 mai 2008, [www.memri.org](http://www.memri.org)

186 Dawn, 29 juin 2008.

sous l'impulsion de politiques sectaires, favorisant ou défavorisant tel ou tel groupe.

Fondé par la communauté Mohajir<sup>187</sup> installée à Karachi le *Mohajir Qaumi Mazhaz* (Mouvement national Mohajir) s'est dans les premières années de sa création mobilisé pour une meilleure représentation des Mohajirs dans la vie publique. Il revendiquait en outre que les Mohajirs soient considérés comme un groupe ethnique au même titre que les Baloutches ou les Pathanes.

Doté d'unités paramilitaires, le MQM s'est illustré par ses méthodes de guérilla urbaine pour prendre le contrôle des villes de Karachi et de Hyderabad<sup>188</sup>. Impliqué dans des affrontements violents avec les autres communautés mais également dans des affaires de gangstérisme, de trafic d'armes et de drogue dans les années 90, lesquelles furent sévèrement sanctionnées par les autorités pakistanaises<sup>189</sup>, il s'est scindé en diverses factions. Celle d'Altaf Hussain s'est imposée et a pris le nom Muttahida Quami Movement (Mouvement national unifié), abandonnant ainsi sa référence à l'identité Mohajir afin de ne pas limiter son adhésion à sa seule communauté, mais élargir son électorat<sup>190</sup>. Le MQM reste néanmoins animé par une logique de contrôle de territoire, en particulier à Karachi et continue à employer des méthodes violentes et terrorisantes.

Sous couvert d'une alliance politique entre le MQM et le PML-Q, le régime du président Musharraf a clairement apporté son soutien au MQM. Les événements du 12 mai 2007 en sont l'illustration.

Alors que le Chief Justice avait prévu de se rendre à Karachi le 12 mai 2007 pour le cinquantième anniversaire de la Haute cour de la province du Sind, et devait s'adresser aux partisans de l'indépendance du pouvoir judiciaire, le MQM avait lui aussi annoncé un rassemblement le même jour. Craignant des affrontements, le premier

187 Les Mohajirs représentent les quelque 7 millions de personnes venues de l'Inde pour s'installer au Pakistan après son indépendance, et la partition des deux pays en 1947. Ils constituaient la minorité musulmane des plaines du nord de l'Inde. L'identité mohajir se caractérise par un fort sentiment d'avoir contribué au destin national pakistanais, voire d'en avoir été les porteurs privilégiés.

188 Baixas, Op. cit.

189 Opération « Nettoyage » (« Clean-up »).

190 Michel Boivin, *Karachi et ses territoires en conflit : pour une relecture de la question communautaire*, Herodote, N°101 –2001/2

ministre pakistanais avait pourtant appelé à l'annulation du rassemblement du MQM<sup>191</sup>. Mais ce dernier décida de maintenir sa manifestation.

Afin d'empêcher la circulation dans la ville, le MQM avait placé des véhicules à de nombreux carrefours et avait dégonflé les pneus d'un grand nombre de véhicules pour éviter qu'on les déplace<sup>192</sup>. En arrivant à l'aéroport de Karachi Le Chief Justice, les avocats, les juges, et les défenseurs des droits de l'Homme l'accompagnant ne furent pas autorisés à sortir de l'enceinte de l'aéroport. Dans le même temps, des partisans armés du MQM prirent le contrôle de la ville et tirèrent sur la foule venue accueillir le Chief Justice.

Les autorités avaient annoncé le déploiement de 16 000 forces de l'ordre. Or ce jour là, police et armée furent largement absents des barrages. Des policiers avaient été affectés aux trois tribunaux où les avocats s'étaient rassemblés mais ils ne parvinrent pas à assurer leur protection. La force paramilitaire des Rangers sous le contrôle de l'armée se montra elle aussi défaillante. Quand il lui arrivait de se trouver à proximité des zones de tir, elle se gardait bien d'intervenir<sup>193</sup>.

Les événements de Karachi sont sans précédent dans l'histoire pakistanaise. Une ville entière de près de 15 millions d'habitants fut prise en otage par des personnes supposées être des citoyens privés.

Le gouvernement du Sind nie toute responsabilité dans ces événements sanglants. Sous la pression populaire, le ministre de la justice pakistanais a ordonné une enquête sous la supervision de la haute cour du Sind, avec la collaboration des associations du barreau de Karachi. Les auditions menées révèlent qu'une série de réunions ont été organisées à haut niveau de l'Etat concernant le scénario susceptible de se produire le 12 mai 2007 mais il n'existe plus aucune trace de ces réunions<sup>194</sup>.

HRCP qui a diligenté sa propre enquête et établi un certain nombre d'exactions commises continue, à l'instar d'autres organisations, de réclamer une commission d'enquête parlementaire formée de différents partis politiques et indépendante du gouvernement pour faire la lumière sur les événements et poursuivre les coupables<sup>195</sup>.

Pour HRCP, « on se souviendra du 12 mai 2007 comme du jour de la capitulation de l'Etat »<sup>196</sup>. (« May 12, 2007 will be remembered as the day the State withdrew »).

---

191 HRCP, *Carnage in Karachi, A City Under Siege, 12 May 2007*.

192 Op. cit.

193 Op. cit.

---

194 Dawn, *KARACHI: SHC urged to supervise May 12 investigation*, Shujaat Ali Khan, 4 septembre 2007.

195 *Carnage in Karachi*, Recommandations.

196 Op. cit.

# IV -Discriminations

## 1 – L’inexistence de protection juridique dans les zones tribales

Avec une population estimée à 5,7 millions d’habitants, les zones tribales du Pakistan se situent le long de la Ligne Durand, soit la frontière de 2400 km établie par les Britanniques avec l’Afghanistan. Leur statut juridique constitue également un vestige de l’Empire britannique. Face à l’insoumission des tribus pashtounes, les Britanniques leur octroyèrent une autonomie, et leur permirent de gérer les affaires tribales selon leurs propres coutumes et traditions. Les Maliks ou chefs tribaux obtinrent ces faveurs en échange de bons et loyaux services, tels que le maintien de la paix à la frontière, en particulier sur des axes commerciaux stratégiques tels que le Col de Khyber. Cinquante ans d’indépendance du Pakistan n’ont en rien modifié le statut de ces régions.

### 1.1 – Le traitement discriminatoire établi par la Constitution

Conformément à son système fédéral, la Constitution pakistanaise de 1973 établit une distinction entre les PATA (*Provincially Administered Tribal Areas*) et les FATA (*Federally Administered Tribal Areas*) pour différencier les compétences relevant des gouvernements provincial et fédéral. Dans la réalité, il s’agit des mêmes entités géographiques. Les zones tribales sont organisées en entités administratives appelées agences (*agencies*).

En vertu de l’article 247 de la Constitution, le pouvoir exécutif des gouvernements fédéral et provincial s’étend respectivement aux FATA et PATA. En revanche, les actes du parlement fédéral et des assemblées provinciales ne leur sont pas applicables. Pour qu’ils le soient, il faut l’assentiment du président. En vertu de ce principe, les zones tribales ne sont ni assujetties aux lois votées par le parlement et les assemblées provinciales, ni à la Constitution, en particulier aux droits et libertés fondamentales que cette dernière garantit. Il en va de même pour les arrêts de la Cour suprême et des hautes cours. En vertu de l’article 247(7), ces juridictions ne peuvent pas exercer leurs compétences dans les zones

tribales, à moins que le Parlement ne vote expressément une loi les autorisant à le faire. Or l’applicabilité des lois du parlement est elle-même subordonnée à l’autorisation du président.

En conséquence de ces dispositions, les zones tribales se trouvent amputées des prérogatives législative et judiciaire de l’Etat, au seul profit du pouvoir exécutif hypertrophié qui règne en maître par l’entremise d’un « agent politique » (*political agent*) lequel cumule tous les pouvoirs.

### 1.2 – La législation pénale contraire aux principes fondateurs de la justice

En vertu de la *Frontier Crimes Regulation* (FCR) établi en 1901 et toujours en vigueur pour administrer la justice pénale dans les zones tribales, l’agent politique, outre son pouvoir exécutif cumule aussi tous les pouvoirs judiciaires : celui du procureur, de l’enquêteur et du juge. Il peut ordonner des détentions pour une durée renouvelable de trois ans<sup>197</sup>. Le justiciable soumis à la FCR n’a aucun droit d’appel des décisions de l’agent politique.

La FCR reconnaît en outre la doctrine de la responsabilité collective, contraire au principe directeur de la justice pénale de la responsabilité individuelle. Toute la famille, l’entourage, la tribu d’une personne soupçonnée d’avoir commis une infraction sont susceptibles d’être soumis à des peines d’emprisonnement, des saisies mais aussi de peines cruelles et dégradantes telles que la démolition de leurs habitations<sup>198</sup>. Des enfants sont également susceptibles d’être emprisonnés pour des infractions commises par les membres de leur famille<sup>199</sup>.

Outre l’instauration d’un droit pénal d’exception, le système établi « sur mesure » pour les zones tribales utilise la justice tribale et fait allégeance aux lois coutumières

197 Sections 43, 44 et 45.

198 Sections 33 et 34.

199 La petite Zarmina âgée de deux ans a été emprisonnée avec sa famille en raison d’une accusation pesant sur son père. Voir Newline, *Justice Denied*, décembre 2004.

dont la logique échappe aux règles du procès équitable. A titre d'exemple, en vertu du principe de réciprocité de tout acte établi dans le *Pachtounwali* ou Code d'honneur coutumier des Pachtounes, les vendettas sont une pratique courante et se poursuivent de génération en génération. Ces pratiques de l'honneur affectent toute la société et mettent en péril le droit à la sûreté de tout un chacun.

En vertu du FCR, le suspect est jugé par un conseil tribal. Il soumet ensuite des recommandations quant à la condamnation ou l'acquittement du suspect à l'agent politique. Ce dernier n'est pas nécessairement tenu de les suivre. Ce système qui associe une justice traditionnelle gouvernée par ses propres lois, et un personnage unique plénipotentiaire aboutit à une véritable mascarade de la justice.

En dépit de ses périodes sombres de dictature qui ont laminé ses principes démocratiques et les droits fondamentaux, le Pakistan s'est construit sur un idéal démocratique et s'est doté d'institutions fondées sur la séparation des pouvoirs. Il n'est donc pas admissible que face à cet idéal, les Pakistanais des zones tribales demeurent des citoyens de seconde zone, vivant en territoires de non droit.

Outre des décisions mettant en cause la FCR<sup>200</sup>, des juridictions n'ont pas hésité à user de tous les moyens pour faire cesser l'application de la FCR. Ainsi le 29 juin 2007, la Haute cour de Peshawar a ordonné à l'administration de l'agence tribale de Kurram de relâcher 11 chefs tribaux qui avaient été arrêtés sur ordre de l'agent politique et l'a menacée d'intenter une procédure d'outrage à la cour (*contempt of court*) en cas de refus<sup>201</sup>.

Le Premier ministre pakistanais a officiellement annoncé en avril 2008 que le gouvernement allait abroger le FCR<sup>202</sup>. Un comité a été mis en place pour y travailler. Il est néanmoins à espérer que l'abrogation sera effective et ne donnera pas lieu à une législation de substitution demeurant discriminatoire. En effet, les récents

200 En 1979 la Haute Cour du Baloutchistan qualifiait la FCR de législation discriminatoire et d'anti-islamique. Le 29 juillet 2002 la Haute cour de Lahore a déclaré que la FCR n'avait pas de raison d'exister suite au jugement de la Haute cour du Baloutchistan de 1979, et que par conséquent toute détention sous l'emprise de la FCR était illégale.

201 Dawn, *PHC orders release of 11 tribal chiefs*, 30 juin 2007.

202 Dawn, 25 avril 2008.

développements d'ordre législatif autorisant l'application de la seule Sharia sur 45% du NWFP appellent à la plus grande vigilance.

## 2 – Le statut juridique inique de la femme

L'infériorité juridique de la femme est une réalité au Pakistan. Fruit de facteurs conjugués : un système patriarcal qui perdure, des pratiques coutumières archaïques, une interprétation restrictive de l'Islam, elle se manifeste dans tous les domaines de la vie sociale, économique, culturelle, familiale, et dans toutes les sphères qu'elles soient publiques ou privées.

### 2.1 – L'attentisme du droit positif

Le droit pakistanais est le premier responsable de cette situation qui perdure car il faillit à sa responsabilité d'assurer un cadre juridique en conformité avec son principe constitutionnel d'égalité des droits de tous les justiciables (article 4), et avec la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes qu'il a ratifiée en 1996.

L'histoire du Pakistan montre même qu'au lieu d'une progression de leurs droits, les femmes pakistanaises ont vécu une régression sans précédent avec la promulgation en 1979 de cinq Ordonnances de *Hudood*<sup>203</sup> par le Général Zia-ul-Haq<sup>204</sup>.

Jusqu'à la promulgation de ces ordonnances, le Code pénal pakistanais ne prévoyait aucune peine pour les femmes ayant eu des relations sexuelles hors mariage. L'Ordonnance créant le crime de *Zina* qui concerne le viol, l'adultère, la prostitution et les délits d'abduction allait criminaliser les relations sexuelles hors mariage. Bien au-delà de cela, elle assimilait le viol à l'adultère.

203 En droit musulman, le *Hudood* est une loi pénale islamique prévenant et sanctionnant un crime dit sérieux.

204 Les cinq ordonnances sont :

- l'Ordonnance relative à l'atteinte aux biens telles que le vol simple ou le vol armé

- l'Ordonnance relative aux crimes d'ordre sexuel ou *Zina*, soit le viol, l'adultère, l'abduction

- l'Ordonnance relative aux fausses accusations de *Zina* appelées *Qazf*

- l'Ordonnance relative aux peines applicables en cas de consommation et au trafic de drogue, d'alcool appelée *Hadd*

- l'Ordonnance relative à l'exécution de la flagellation

Des milliers de femmes pakistanaises furent ainsi accusées et emprisonnées au titre de cette ordonnance et un grand nombre de plaintes pour viol furent converties en accusations de *zina*, faisant des victimes de viols des criminelles<sup>205</sup>.

En 1980 le Général Zia transférait la compétence des jugements relatifs aux ordonnances de Hudood des hautes cours au tribunal islamique fédéral établi à cet effet, la *Federal Shariat Court* dont les décisions lient les hautes cours.

Dans un souci d'assurer sa popularité, sous la pression de la société civile et de la communauté internationale, le régime du Président Musharraf promulgait le 30 novembre 2006 une Loi de protection de la femme (*Protection of Women Act* ou PWA) dont la vocation affichée était de réformer les ordonnances de Hudood. Cette loi tant attendue fut une grande déception eu égard au discours et à l'intention affichée du pouvoir.

La loi a le mérite d'abolir l'assimilation inique entre le viol et le crime de relations sexuelles hors mariage (adultère), et établit des changements d'ordre procédural, mais elle continue à pénaliser les relations sexuelles hors mariage et n'opère aucune modification quant aux autres dispositions législatives existantes et discriminatoires.

A titre d'exemple, la loi de la preuve (*Qanun-e-Shahadat*) de 1984 est demeurée inchangée. Le témoignage d'une femme compte pour la moitié de celui d'un homme.

La section 7 de l'Ordonnance législative relative au droit de la famille musulmane (*Section 7 of Muslim Family Law Ordinance*) autorise l'Homme à divorcer unilatéralement sans donner de raison, alors que la femme désireuse de le faire doit introduire une action en justice. Elle se doit également de rendre à son époux ses cadeaux de mariage.

Conformément à la législation relative à la garde parentale (*Guardianship Ward Act*, 1890), les femmes ne sont pas originellement titulaires du droit de garde de leurs enfants mineurs. Ce droit revient naturellement au père.

205 Voir notamment l'article d'Asma Jahangir « What the Protection of Women Act does and what is left undone » in HRCP, *State of Human Rights in 2006*.

Les femmes ne jouissent pas du même droit à l'héritage que les Hommes.

En vertu de la loi pakistanaise sur la nationalité de 1951 (*Pakistan Citizenship Act*), une femme de nationalité étrangère peut acquérir la nationalité pakistanaise si elle a épousé un ressortissant pakistanaise. En revanche, une femme de nationalité pakistanaise ne peut pas en faire autant en se mariant avec un ressortissant étranger. En 2007 le gouvernement pakistanaise a justifié cette discrimination par un impératif de contrôle migratoire, et le détournement possible de cette procédure à des fins d'acquisition de la nationalité pakistanaise par entre autres des réfugiés afghans ou des Bihari du Bangladesh<sup>206</sup>.

Outre ces dispositions parmi tant d'autres qui demeurent inégalitaires, la législation n'a en aucun cas évolué pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. La violence physique domestique, le mariage forcé, le mariage précoce (*vani*), les mutilations, l'immolation, la prostitution forcée et la traite sont répandus au Pakistan. Pire, la législation se garde bien de condamner et bannir des pratiques traditionnelles sanctionnant les femmes au nom de l'honneur, telles que le viol, le meurtre, ou la réparation d'un préjudice voire d'un simple acte contraire aux coutumes tribales, par le don d'une femme ou d'une fillette. En 2007, la *jirga* du village d'Allah Bakhsh Mehar, près de la ville de Daharki dans la province du Sind a condamné Manzur et I.Z pour s'être mariés de leur propre gré et a ordonné la famille de Manzur à une réparation pécuniaire d'un montant de 300 000 roupies et la cession de deux petites filles âgées respectivement de cinq et trois ans<sup>207</sup>.

En 2007, le PML-Q a introduit un projet de loi relatif la prévention de pratiques discriminatoires à l'égard des femmes à l'assemblée nationale mais les organisations de défense des droits fondamentaux considèrent que les dispositions proposées demeurent insatisfaisantes et ne

206 Les Biharis sont des musulmans sunnites originaires de l'Etat du Bihar en Inde. Au moment de l'indépendance du Pakistan environ un million de Biharis ont quitté l'Inde pour s'installer au Pakistan oriental (actuellement le Bangladesh). Pendant la guerre d'indépendance du Bangladesh, de nombreux Biharis ont été du côté des forces gouvernementales pakistanaises. En 1971, lorsque le Bangladesh a acquis son indépendance, ils ont été accusés de collaboration avec le Pakistan. Les Biharis vivant actuellement au Bangladesh sont victimes de graves discriminations et vivent dans des camps. Beaucoup d'entre eux souhaitent vivre au Pakistan lequel n'a jusqu'à présent jamais pris de décision claire et concrète quant à leur accueil.

207 HRCP, *Annual Report 2007*.

sont toujours pas en mesure de résoudre la question des discriminations et des violences à l'égard des femmes<sup>208</sup>.

## 2.2 – L'injustice communautaire et tribale

Mukhtar Mai fut condamnée par le conseil traditionnel de son village à subir un viol collectif pour réparer le dommage présumé causé par son frère, lequel aurait été vu avec la fille d'un autre clan. Son histoire fit le tour du monde en 2005, et suscita un vaste mouvement de protestation. Mais combien d'autres femmes subissent aujourd'hui le même sort ? Dans les communautés imperméables à la justice de l'Etat, gouvernées par la justice tribale ou traditionnelle rendue par les assemblées décisionnaires (*jirgas* et les *panchayat*), de nombreuses femmes sont chaque jour victimes de peines iniques et de traitements inhumains et dégradants, et le plus souvent en raison d'agissements qui ne leur sont pas imputables personnellement. N'ayant aucun droit d'être présentes à ces assemblées où elles sont représentées par un membre masculin de leur famille, elles ne disposent d'aucun droit de recours contre leurs décisions.

La justice d'Etat fait le plus souvent preuve d'indifférence vis-à-vis de ces pratiques. Le cas de Naseema Labano en témoigne. En janvier 2007, la jeune fille âgée de seize ans a été condamnée à défiler nue dans son village, et à être violée par onze Hommes parce qu'un de ses cousins était accusé d'avoir séduit une jeune femme d'un autre clan. Après avoir porté plainte, et craignant pour leur sécurité Naseema et sa famille ont dû se réfugier à Karachi. En dépit de la publicité faite autour de cette affaire et de la protestation des organisations de défense des droits de l'Homme, un seul individu a été arrêté par la police. Il a par la suite été remis en liberté sous caution<sup>209</sup>.

Plus grave que l'indifférence de la justice, est la complaisance du droit. Ainsi, tuer une femme au nom de l'honneur reste une pratique répandue au Pakistan. Nommé *Sia-Kiri* au Baloutchistan, *Karo-Kari* dans le Sind et dans le Sud du Pendjab, et *Tora-Tor* dans le nord-ouest du Pakistan, le crime d'honneur toucherait environ 1200 à 1800 femmes par an. Cette pratique rencontre l'assentiment de la loi. L'Ordonnance relative au

*Qisas*<sup>210</sup> et au *Diyat*<sup>211</sup> promulguée en 1990 l'a clairement avalisée. Elle reconnaît la rétribution et le sang versé comme moyen de résolution des différends et établit une différence notable entre le meurtre et l'homicide.

Ainsi, la Section 300 du code pénal pakistanais établit que l'homicide coupable n'est pas un meurtre lorsque celui qui l'a perpétré est dépourvu de *self-control* en raison notamment d'une provocation grave et subite à son encontre, et cause la mort de la personne à l'origine de la provocation, ou de toute autre personne par erreur ou accident. (« *Culpable homicide is not murder, if the offender whilst deprived of the power of self control by grave and sudden provocation, causes the death of the person who gave the provocation or causes the death of any other person by mistake or accident* ».)

De telles dispositions en reconnaissant le droit à la revanche et à la compensation font du crime une affaire privée et légitiment les crimes d'honneur.

Elles effacent toute distinction entre le droit coutumier et le droit positif, lequel a lui-même intégré la Sharia. Ces trois systèmes : droit de l'Etat, droit coutumier et Sharia agissent en collusion : les trois systèmes se font des concessions mutuelles en ce qui concerne l'oppression des femmes et continuent à produire des injustices et des violations flagrantes à leur égard.

## 3 – La discrimination religieuse

Fait de société inscrit dans l'Histoire du jeune Etat pakistanais, l'identité religieuse dominante, celle de l'islam, a été consacrée par les constitutions successives, des législations et une organisation judiciaire parallèle. En dépit de la volonté affichée des fondateurs du Pakistan de respecter les autres confessions, le droit pakistanais se caractérise par des discriminations à l'encontre des minorités religieuses du pays, hindoue, chrétienne, sikh, bouddhiste, parsi, kalashi, bahai mais également à l'encontre de la communauté musulmane des ahmadis<sup>212</sup>.

208 HRCF, *op. cit.*

209 HRCF, *op. cit.*

210 *Qisas* signifie causer un dommage similaire au délinquant au titre de sentence.

211 *Diyat* est une compensation en argent ou en nature versée à la victime si cette dernière accepte.

212 Membres du *Qadiyani Group* ou du *Lahori Group*.

Ce corpus de textes discriminatoires et l'absence de protection voire le harcèlement des minorités religieuses de la part des forces publiques favorisent la montée croissante des violences physiques, menaces de mort, conversions forcées, destructions de lieux de cultes, fermetures d'écoles et autres exactions à l'encontre des membres de ces communautés, cibles privilégiées des fondamentalistes et des mouvements sectaires<sup>213</sup>.

### 3.1 - La loi et la religion d'Etat

La Constitution de 1973, si elle affirme la liberté de religion, consacre de façon paradoxale la discrimination des non-musulmans en définissant et différenciant en son article 260 le musulman et le non-musulman. Elle précise que l'Islam est la religion d'Etat<sup>214</sup>, que le chef de l'Etat doit être un musulman<sup>215</sup>. Le serment sur le fondement de sa foi "*in finalty of the Prophet-hood of Mohamed (PBUH), Quran and Sunnah*" que doit prêter le premier ministre<sup>216</sup> suggère que ce dernier doit être de religion musulmane<sup>217</sup>.

L'article 227 de la Constitution interdisant l'application de toute loi incompatible avec les injonctions islamiques, un Conseil de l'idéologie islamique (*Council of Islamic Ideology*) doit veiller au respect de cette disposition. En outre, la *Federal Shariat Court*<sup>218</sup>, formation judiciaire supérieure, a le pouvoir de déclarer inapplicable toute loi contraire à l'islam et de proposer des amendements. Les juges de la *Federal Shariat Court* doivent être musulmans et un avocat non-musulman ne peut plaider devant elle. Dans le système de preuves applicable<sup>219</sup>, le

213 Sur la montée inquiétante depuis 2007 de l'intolérance religieuse et de la "talibanisation" de la société pakistanaise et de la défaillance de l'Etat, voir le rapport HRCP 2008, déjà cité, le *Second Shadow Report* publié le 15 avril 2007 par *Shirkat Gah-Women's resource Centre "Talibanisation and poor governance -Undermining CEDAW in Pakistan"* et le *Human Rights Monitor-2007 - A report on the religious minorities in Pakistan* publié le 20 mars 2007 par la *National Commission for Justice and Peace (NCJP)*.

214 article 2.

215 article 41(2).

216 article 91(3)

217 Le projet présenté par le PPP en juin 2008 de faire inscrire de façon expresse dans la constitution cette condition à l'élection du premier ministre est un signe inquiétant de consécration de la discrimination d'état envers les minorités religieuses.

218 Créée en 1980, composée de huit juges dont trois *ulemas*, la *Federal Shariat Court*, est également compétente pour examiner les recours des décisions rendues par les juridictions inférieures, sur le fondement des législations islamiques.

219 Les lois islamiques applicables par la *Federal Shariat Court* (*Shariat Act, Hudood et Zina Ordinances, Qisas et Dyat*) se caractérisent, en droit de la famille, dans le domaine fiscal, au pénal, par leur caractère

témoignage d'une femme musulmane ou d'un Homme non-musulman ne compte que pour la moitié de celui d'un musulman. Des lois spécifiques, relatives au statut personnel (mariage, divorce..) sont applicables aux minorités religieuses. Datant de la période coloniale, influencées par la loi islamique<sup>220</sup>, elles sont dénoncées par les ONG pour leur caractère archaïque et les violations des droits de la femme qu'elles consacrent.

Les lois sur le blasphème<sup>221</sup> constituent quant à elles un véritable instrument de violence institutionnelle et de répression au nom de la religion d'Etat. Aux termes de l'article 295 C du Code pénal pakistanaise, toute personne ayant profané le nom du Prophète Mahomet encourt la peine capitale. Les membres des minorités religieuses sont harcelés, torturés par la police ou en prison par des codétenus ou des gardiens, physiquement agressés lors des procès et lourdement condamnés chaque année par la justice, souvent sur la base d'accusations fallacieuses ou de dénonciations diffamatoires<sup>222</sup>. Mais des musulmans sont également victimes, chaque année, de cette législation liberticide<sup>223</sup>. Les termes vagues de la définition pénale du blasphème<sup>224</sup> permettent de justifier des violations graves de la liberté de pensée, de conscience et de religion et

---

discriminatoire et souvent attentatoires aux droits fondamentaux, notamment à l'égard des femmes. Les sanctions pénales prévues par la *Qisas et la Dyat*, ont été intégrées depuis 1990 dans le code pénal.

220 Ainsi, l'adultère, punissable de lapidation à mort et d'une peine maximale de 25 ans d'emprisonnement, est une des causes principales de dissolution d'un mariage chrétien

221 Le blasphème, introduit dans le code pénal en 1982 par le président Muhammad Zia-ul-Haq, est défini et réprimé par les articles 295-B§C, 298 A, B et C du code pénal pakistanaise.

222 A titre d'exemple, citons le cas de Younis Masih, un chrétien, condamné à la peine capitale pour blasphème, le 30 mai 2007, par le tribunal de grande instance de Lahore. Y. Masih est déclaré coupable d'avoir formulé, en 2005, des remarques désobligeantes à l'égard du Prophète Mahomet lors d'une cérémonie religieuse organisée par un dignitaire musulman alors qu'il affirme s'être contenté de demander à ce voisin de faire moins de bruit. Son avocat, Parvez Aslam Choudhry, a été victime d'une tentative d'assassinat, menacé et harcelé en raison de la défense qu'il tente d'assurer dans cette affaire. Au cours de son procès devant le tribunal, Younis Masih a déposé, pour des raisons de sécurité, par l'intermédiaire d'un dispositif vidéo. Il a fait appel de la décision, Amnesty International, <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAASA330122007>

223 833 personnes ont été accusées de blasphème de 1986 à 2006. Sur les chiffres et exemples concrets de la répression judiciaire et sociale au nom du blasphème, voir le rapport 2008 de HRCP et le rapport 2007 de NCJP, déjà cités. La réforme de 2004 qui exige une enquête approfondie, menée sous le contrôle d'un "superintendent of Police" n'a pas eu d'effet modérateur sur l'application de ces lois.

224 Aux termes de l'article 295C du code pénal pakistanaise, toute personne ayant "par ses paroles ou ses écrits, ou par des représentations visibles, ou par toute imputation ou allusion, directement ou indirectement, profané le nom sacré du Saint Prophète (que la paix soit sur Lui), sera puni de mort ou d'une peine de réclusion à perpétuité, assortie d'une amende.»

de censurer toute expression critique envers la religion dominante<sup>225</sup>. Les lois sur le blasphème, dénoncées inlassablement par les tenants des droits de l'Homme au Pakistan, alimentent et cautionnent l'intolérance religieuse, les actes de violence et le sectarisme sociétaux à l'encontre des minorités religieuses et de ceux qui entendent les défendre. Selon Asma Jahangir, présidente de *HRCF*, elle-même victime de menaces de mort émanant de fondamentalistes religieux pour son rôle de défenseur des victimes de cette législation, «*les lois sur le blasphème sont parvenues à leur objectif ultime : elles ont déclenché le terrorisme religieux, elles invitent les gens à détourner la loi à leur profit et elles sapent le système juridique en faisant fuir les juges*»<sup>226</sup>.

### 3.2 - Le traitement discriminatoire des Ahmadis

Les discriminations religieuses ne se limitent pas aux non-musulmans : les musulmans Ahmadis<sup>227</sup>, considérés comme hérétiques, sont particulièrement persécutés et ostracisés de ce fait<sup>228</sup>, y compris par l'établissement de listes électorales distinctes (cf supra).

L'article 298 du Code pénal interdit aux ahmadis d'utiliser certains épithètes, descriptions et titres musulmans et de se dire musulmans<sup>229</sup>. Les condamnations particulièrement lourdes (de longue durée ou peine de mort), pour des infractions à la religion et notamment pour blasphème se sont multipliées au fil des années à l'encontre des membres de cette minorité religieuse, particulièrement discriminée. Des ahmadis, poursuivis pour blasphème, sont restés en détention provisoire durant plusieurs années avant d'être innocentés par la juridiction de jugement. Des procédures policières montées de toutes pièces sont fréquemment

établies à leur rencontre, des publications ahmadies régulièrement confisquées et les journalistes ou imprimeurs participant à leur édition harcelés, leurs locaux fermés<sup>230</sup>. Les autorités utilisent les lois sur le blasphème pour «harceler les ahmadis et pour régler des comptes personnels ou professionnels»<sup>231</sup>.

Le traitement ainsi réservé par l'Etat aux minorités religieuses du Pakistan, outre son interactivité étroite avec la montée inquiétante de la violence sociétale à leur rencontre, a fait fuir du Pays des milliers de personnes<sup>232</sup>. Les minorités religieuses qui représentaient après la création du Pakistan, en 1947, 30% de la population n'en constituaient plus que 3% en 1998.

Enfin, la fragilisation de la justice depuis mars 2007 par le pouvoir militaire a été utilisée par les talibans et les fondamentalistes pour multiplier depuis 2007 les violences commises à l'encontre des membres des minorités religieuses et la mise en place d'une justice religieuse dépourvue de toute légitimité<sup>233</sup>. L'avenir de la société pakistanaise, prise en otage entre le terrorisme d'Etat et celui des activistes religieux, est lourdement hypothéqué par les politiques publiques discriminatoires menées depuis de longues années et notamment par le régime de P. Musharraf.

## 4 – La précarité économique et l'absence de droits sociaux

La crise institutionnelle grave que connaît le Pakistan s'inscrit dans un contexte de mainmise du pouvoir militaire en place depuis 1999 sur les ressources économiques du Pays. Privés des droits sociaux les plus élémentaires,

225 Amnesty International considère, à juste titre, «comme des prisonniers d'opinion les personnes emprisonnées au titre des Lois relatives au blasphème alors qu'elles n'ont fait qu'exercer leur droit à la liberté d'opinion et d'expression.», <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAA-SA330122007>

226 Les audiences relatives aux cas de blasphème, considérés comme les plus graves, se tiennent en prison pour éviter les attentats à l'audience. Dans ce contexte de pression sociétale croissante sur les juges, le droit à un procès équitable est bafoué.

227 Cf notamment l'étude de la Direction des recherches, Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, Ottawa, 2007.

228 De 1986 à 2006, 35% des personnes accusées de blasphème sont des ahmadis, informations fournies par *Human Rights Without Frontiers (HRWF)* et *National Commission for Justice and Peace*.

229 L'ordonnance XX du 26 avril 1984 a amendé le code pénal pakistanaise par l'ajout des articles 298-B et 298-C visant les ahmadis.

230 *Freedom House*, 2007.

231 Selon l'*International Religious Freedom Report 2007*. Ce rapport, qui couvre la période allant de juillet 2006 à juin 2007, présente de nombreux exemples des mesures judiciaires prises à l'encontre des ahmadis.

232 Un millier d'hindous pakistanais a fui le Pays pour l'Inde depuis 2002

233 Voir à ce sujet l'article du 28-29 juin 2008 de l'*International Herald Tribune* sur la prise annoncée par les Talibans de Peshawar, troisième ville du Pays, située à 16 km des zones tribales, dans une province délaissée par les gouvernements successifs. Les talibans qui progressent vers Peshawar ont, dans une stratégie associant la terreur et une alternative sociale à l'incurie du pouvoir étatique, notamment chassé les juges des tribunaux avoisinants et exhorté la population à porter devant eux leurs litiges, installé une prison dans la ville de Mishini, bombardé de pierres ou investi des bureaux de vote destinés aux femmes, kidnappé des personnes dans les bazars et maisons, terrorisant les populations les plus défavorisées, incapables financièrement, de fuir la région, *International Herald Tribune*, 28-29 juin 2008.

maintenus dans une pauvreté extrême, les travailleurs vivent dans des conditions relevant d'un autre temps, dépourvus qu'ils sont de tout espoir de justice sociale.

#### 4.1 - L'armée au Pakistan : une force économique prédatrice

Outre le rôle politique prééminent que l'armée joue depuis la création du Pakistan, faisant et défaisant les gouvernements, elle constitue désormais une puissance économique incontournable<sup>234</sup>. L'appropriation méthodique des ressources industrielles, commerciales et financières du Pakistan par l'armée bénéficie de la complaisance des grands propriétaires fonciers et des milieux d'affaires qui voient en elle un allié objectif, à même de juguler, par la méthode forte, toute velléité de rébellion de la part de la population.

Sous la présidence du général Musharraf, les officiers supérieurs se sont appropriés les ressources de la nation bien au-delà des budgets pourtant considérables consacrés à la défense nationale<sup>235</sup>. Le complexe militaro-industriel mis en place passe notamment par la direction de trois grandes entreprises<sup>236</sup> du bâtiment et des travaux publics, de transport et de télécommunications et des centaines de plus petites entreprises, stations-service, boulangeries, épiceries, restaurants... En outre, cinq grandes fondations<sup>237</sup> de l'armée gèrent plus de cent entreprises ainsi que des banques, des agences immobilières et des établissements scolaires. Enfin, les officiers se voient accorder par l'Etat de nombreuses largesses, retraites généreuses et avantages sociaux, terres agricoles, dons immobiliers<sup>238</sup> ainsi que de nombreux emplois dans l'administration civile, des postes d'ambassadeurs voire de vice-chancelier d'université ou

---

234 Dans son livre, *Military Inc, Inside Pakistan's Military Economy*, Ayesha Siddiqi, spécialiste des questions militaires, analyse les différents mécanismes par lesquels l'armée pakistanaise est devenue une classe sociale totalement investie dans le secteur économique, *Oxford University Press*, 2007.

235 Les forces armées "s'arrogent en moyenne 30% du PNB, chiffre qui inclut le retraites et certaines dépenses non directement militaires" alors que le gouvernement consacre 75% du budget à la défense nationale, Ayesha Siddiqi, "Mainmise des militaires sur les richesses de l'Etat", *Le Monde Diplomatique*, janvier 2008.

236 *Frontier Works Organization (FWO), National Logistics Cell (NLC) et Special Communications Organization (SCO)*.

237 Créées à l'origine pour le bien-être des militaires à la retraite, ces fondations, *Fauji Foundation, Army Welfare Trust, Shasheen Foundation, Bahria Foundation* et *Pakistan Ordnance Factories* constituent à présent de véritables conglomérats.

238 Le général Musharraf dispose ainsi d'une dizaine de propriétés acquises grâce à son appartenance à l'armée.

encore des postes-clefs du secteur public<sup>239</sup>.

La privatisation massive des sociétés nationales et d'institutions financières sous le régime de Pervez Musharraf constitue, dans un contexte de corruption massive, une véritable catastrophe économique pour le Pays<sup>240</sup> qui a entraîné la perte d'emplois de plusieurs milliers de travailleurs. Selon l'*Anti Privatization Alliance Pakistan*, le coût de la corruption lié au processus de privatisation depuis 1999 s'élèverait à 1 550 milliards de roupies soit 2 384 milliards de dollars américains. La décision d'annulation le 23 juin 2006 par la Cour suprême de la privatisation de la *Pakistan Steel Mills* a de ce fait été perçue comme une dangereuse et inacceptable immixtion judiciaire dans la lucrative politique de privatisation menée par le pouvoir militaire, jusque là en toute impunité<sup>241</sup>.

Le nouveau chef des forces armées du Pakistan, le général Ashfaq Kayani, conscient de l'impopularité croissante de ce pouvoir militaro-économique, a annoncé que l'armée devrait désormais se concentrer sur ses missions de maintien de l'ordre et de contrôle des frontières, largement délaissées au profit des affaires<sup>242</sup>. Un tel "recentrage" d'une armée devenue une force économique prédatrice sera-t-il effectif, annonce-t-il une prochaine mise à l'écart par les militaires eux-mêmes de Pervez Musharraf, devenu trop encombrant et un retrait de l'armée de la vie politique ? Rien n'est moins sûr eu égard aux énormes privilèges et bénéfices tirés de ce "business" par la toute-puissante oligarchie militaire qui n'entend certainement pas y renoncer.

#### 4.2 - Les droits sociaux niés

Résultante du système colonial et d'une inégale répartition des richesses entre l'Inde et le nouvel Etat pakistanais lors de sa création en 1947, l'économie du Pays, en dépit de ses progrès et du relatif essor de

---

239 Depuis l'arrivée de P. Musharraf, 1 200 officiers ont été engagés par le secteur civil. Ainsi, neuf compagnies d'électricité sur les douze du pays sont dirigées par les militaires.

240 Les chiffres livrés le 12 novembre 2007 par l'ex-premier ministre, Shoukat Aziz, témoignent de l'ampleur du processus de privatisation sous le régime de P. Musharraf : 417 milliards de roupies ont été "gagnées" selon lui par le pays au lieu de 57 milliards de roupies sous le précédent gouvernement civil.

241 Cf "The corruption in Privatization: Pakistan Steel Mills case", Tariq Farooq, 26 mars 2008.

242 Cf l'article de Françoise Chipaux, "Armée pakistanaise : le business des casernes", *le Monde*, 19 février 2008.

son industrie, n'a pas surmonté les causes originelles de sa fragilité. L'absence ou le non-aboutissement de réformes, la corruption endémique des différents régimes et le poids consacré aux dépenses d'armement ont lourdement grevé son développement économique. L'agriculture reste le secteur essentiel de l'économie du Pakistan, dominé par la grande propriété foncière. L'Etat pakistanais a reçu en héritage du colonialisme britannique le mode d'exploitation *zamindari*, "le plus suranné et le plus dégradant pour les Hommes, les sols et les outils agraires"<sup>243</sup>. En outre, le Pakistan oriental souffre jusqu'à présent d'une exploitation de type néo-colonial de la part du Pakistan occidental. Une partie des ressources agricoles du Pakistan oriental est ainsi mise au service du développement industriel qui s'effectue principalement au Pakistan occidental.

Dans les zones rurales, en dépit de la réforme agraire initiée dans les années cinquante par les militaires et relancée par le premier ministre Ali Bhutto vingt ans après, quelques grandes familles se partagent encore d'immenses propriétés, nonobstant l'apparition d'une classe moyenne paysanne. Dans ce système, de terribles inégalités sociales perdurent<sup>244</sup>. Au bas de l'échelle sociale se trouvent des centaines de milliers d'ouvriers agricoles, assujettis par la servitude pour dettes (*bonded labour*), démunis de tout droit du fait des dettes qui les soumettent à l'exploitation féroce des propriétaires. Forme d'esclavage moderne selon le Bureau international du travail (BIT), la servitude pour dettes contraint en effet les travailleurs à rembourser l'avance faite par le propriétaire, dette sans cesse augmentée du fait de l'inflation ou des baisses de production, parfois même transmise aux enfants de ces ouvriers agricoles<sup>245</sup>. En dépit des efforts consacrés par

243 Selon Max-Jean Zins, auteur de "Pakistan, la quête de l'identité", La documentation française, Paris, 2002.

244 Ibid.

245 Selon le BIT, "l'esclavage, au sens ordinaire du terme consiste à faire travailler des gens sans les rémunérer, soit en utilisant la force, soit sous le couvert des traditions sociales ou culturelles". "Quant à la «servitude pour dettes», «phénomène qui touche des millions de travailleurs de par le monde», précise le BIT, «le piège fonctionne de la façon suivante : l'employeur verse une avance à un travailleur. Celui-ci est censé rembourser sur son futur salaire mais il en est évidemment incapable et, souvent, sa dette ne fait qu'augmenter. Il se trouve ainsi lié à son employeur jusqu'à la fin de ses jours. Dans certains cas, ses enfants, voire ses petits-enfants, seront eux aussi forcés de travailler pour le même créancier afin de rembourser la dette de la famille...". Cette pratique est surtout fréquente en Asie du Sud et en Amérique latine, par exemple en Inde ou au Pakistan (où on l'appelle *pesghi*) ou au Pérou (*enganche*), les «victimes» se recrutent généralement «parmi les gens les plus pauvres, souvent d'origine tribales», BIT, rapport 1993.

des ONG pour financer la "libération" de ces esclaves de l'ère moderne et leur assurer une autonomie par la construction de villages, cette aliénation perdue au Pakistan dans les zones rurales, notamment dans la province du Sindh.<sup>246</sup> En outre, ce phénomène s'étend à d'autres secteurs de l'économie pakistanaise. Le fait que les grands propriétaires fonciers, véritables seigneurs féodaux, dominant la vie politique du Pays par leur omniprésence dans l'exercice des pouvoirs exécutif et législatif<sup>247</sup> explique l'implication de l'Etat dans la permanence de cette exploitation socio-économique<sup>248</sup>. Si une loi de 1992 interdit le *bonded work*, la réalité est toute autre. Les grands propriétaires fonciers continuent à y recourir en toute impunité, à l'aide de leurs Hommes de main armés et de leurs propres prisons, illégales, où sont incarcérés<sup>249</sup> les travailleurs rebelles, souvent battus et torturés. Notables influents, les propriétaires utilisent aussi l'appareil répressif d'Etat en recourant à la justice et la police pour harceler les militants qui oeuvrent à la défense des travailleurs agricoles<sup>250</sup>.

Dans le secteur industriel, de création récente, l'essor de ces dernières années<sup>251</sup> n'a pas amélioré la condition des travailleurs, tout au contraire. Le tissu industriel, où l'industrie textile prédomine, se diversifie depuis une quinzaine d'années mais quelques grands groupes familiaux<sup>252</sup> détiennent la majorité des entreprises. Les déplorables conditions de travail des salariés des entreprises, sous-rémunérés ou clandestins, sont le tragique corollaire de l'absence des droits sociaux et d'une politique brutale de répression syndicale.

246 Aujourd'hui, 80 pour cent des « travailleurs liés » du Sind, province frontalière de l'Inde, sont d'origine hindoue, issus de la caste des intouchables, leur appartenance à une minorité religieuse renforçant leur vulnérabilité sociale, Radio France Internationale (RFI), site, avril 2008.

247 Cf sur le pessimisme des travailleurs envers la capacité d'impulsion du changement par cette classe dirigeante, l'article de Pierre Barbancey, "Le 18 février 2008 - Désillusions pakistanaïses", L'Humanité, 18 févr. 2008.

248 Cf l'analyse de l'extension actuelle du travail « li é » par le chercheur Zulfiqar Shah, de l'institut de recherche PILER, cité dans l'article de Nadia Blétry, "Esclavage moderne au Pakistan", Alternatives 2008, vol. 14, n° 9, juin 2008 ; se référer également au rapport HRCP 2008, Op. cité.

249 Cf rapport 2008, HRCP; Op. cité.

250 Cf la partie II-1 du présent rapport relative aux atteintes au droit à la sûreté.

251 L'industrie contribue désormais pour près d'un quart à la formation du PNB.

252 Notamment la famille Bhutto. Aux "vingt-deux" grandes familles initiales, se sont ajoutées de nouvelles venues, la famille de l'ex-premier ministre Nawaz Sharif entre quelques autres, cf M-J Zins, "Pakistan, la quête de l'identité", déjà cité.

Les femmes et les enfants constituent les deux groupes sociaux les plus touchés par la misère et le sous-développement de ce système d'inégalité socio-économique et de non-droit. En outre, l'absence de politique publique en matière d'éducation<sup>253</sup> accentue gravement ces inégalités socio-économiques. Les enfants des classes les plus défavorisées ne peuvent en effet accéder aux institutions privées, aux coûteuses écoles gérées par l'armée<sup>254</sup> ou encore aux études à l'étranger, réservées aux classes privilégiées. Ce système éducatif à deux vitesses renforce l'influence des *madrassas*, écoles religieuses, souvent investies par des courants fondamentalistes, où se retrouvent les enfants les plus pauvres<sup>255</sup>.

Les observateurs de ce système généralisé d'exploitation de la force de travail et d'inégalités sociales s'accordent pour considérer que le tiers des habitants du Pakistan vit dans la misère, au-dessous du seuil de pauvreté<sup>256</sup>.

Comme pour les autres violations des droits de l'Homme recensées dans le présent rapport, l'Etat est complice des atteintes graves aux droits sociaux et syndicaux. En dépit des conventions fondamentales de l'OIT ratifiées par le Pakistan<sup>257</sup> et l'affirmation dans la Constitution de la liberté d'association et syndicale<sup>258</sup>, le rapport 2007 de la Confédération syndicale internationale (CSI) sur le Pakistan est accablant : *«les lois fortement restrictives sur le travail combinées à l'absence quasi-totale d'instances chargées de faire respecter la loi ont permis des atteintes flagrantes aux droits syndicaux par des employeurs et des entreprises de l'État. En dépit des promesses faites de longue date à l'OIT, le gouvernement n'a pas accompli le moindre progrès vers l'amendement de la législation nationale et la mise en conformité de celle-ci aux normes*

253 L'Etat pakistanais ne consacre que 2% de son budget à l'éducation nationale, Le Monde, 19 février 2008.

254 L'éducation représente une activité majeure et lucrative des fondations dirigées par les militaires. la *Foundation Fauji*, les *Bahria et Shaheen Foundation*, cf l'article de F.Chipeaux, *«Armée pakistanaise : le business des casernes»*, déjà cité.

255 Rapport 2008 HRCP ; cf également l'article de William Dalrymple, *«Voyage à l'intérieur des madrasas pakistanaïses»*, le Monde Diplomatique, mars 2006.

256 Cf *«Pakistan, la quête de l'identité»*, déjà cité, et Human Development Report 2007/2008, [http://www.undp.org.pk/documents/HDR\\_20072008\\_EN\\_Complete.pdf](http://www.undp.org.pk/documents/HDR_20072008_EN_Complete.pdf), selon lequel le Pakistan est 136ème sur 177, selon l'indice du développement humain.

257 Conventions OIT n° 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138 et 182.

258 Article 17 de la Constitution du Pakistan.

*internationales; il persiste, de surcroît, à empêcher les travailleurs de nombreux secteurs économiques d'exercer leurs droits. Le gouvernement provincial du Sind a déclaré le syndicat des enseignants illégal tandis que diverses entreprises publiques ainsi que des entités sous le contrôle de l'armée ont continué à interdire toute activité syndicale»*<sup>259</sup>.

Ainsi, la réforme législative consacrée par l'ordonnance de 2002 sur les relations de travail (*the industrial relations ordinance*, dite IRO 2002) exclut de son champ d'application de larges secteurs d'activités, privant les travailleurs de liberté syndicale et du droit de mener des négociations collectives. L'IRO 2002 limite les possibilités de demandes de réparations provisoires auprès de la commission nationale des relations professionnelles (NIRC) ou du tribunal du travail. En outre, l'amendement par le gouvernement de cinq lois du travail se traduit dans les faits par l'augmentation des heures de travail et la baisse de la protection des travailleurs. Le gouvernement a le droit d'interdire toute grève susceptible de provoquer des difficultés sérieuses pour la communauté ou de nuire à l'intérêt national. Le crime d'acte d'émeute (*civil commotion*) tel que défini par l'ordonnance de 1999, est assimilé à un acte de terrorisme et inclut tout trouble interne (*internal disturbance*) en violation de la loi, et notamment les grèves illégales et perlées comme les piquets de grève, désormais passibles de sept ans d'emprisonnement.<sup>260</sup>

Les violences antisyndicales, la répression par les forces de police des mouvements sociaux, les arrestations, détentions et meurtres de travailleurs et syndicalistes, les licenciements abusifs se sont multipliés en 2006 et 2007. Les services du ministère du travail se voient parfois interdits officiellement d'inspection, comme au Pendjab<sup>261</sup>

259 *«Rapport annuel des violations des droits syndicaux»*, CSI, 2007, <http://www.ituc-csi.org>.

260 L'ordonnance de 1999 -*Pakistan Anti-Terrorism (Amendment) Ordinance*- a amendé l'ATA de 1997 par l'adjonction d'un 7A *«Creation of civil commotion . «Civil commotion» means creation of internal disturbances in violation of law or intended to violate law, commencement or continuation of illegal strikes, go-slows, lock-outs, vehicles snatching or lifting, damage to or destruction of State or private property, random firing to create panic, charging bhatta, acts of criminal trespass (illegal qabza), distributing, publishing or pasting of a handbill or making graffiti or wall-chalking intended to create unrest or fear or create a threat to the security of law and order or to incite the commission of an offence punishable under Chapter VI of the Pakistan Penal Code (Act (XLV) of 1860).»*

261 Selon l'actuel ministre du travail de la province du Sindh, Ashraf Sohna, durant sa visite à Faisalabad le 3 mai 2008, cité dans l'article d'Aoun

ou, corrompus par les employeurs, refusent d'enregistrer les travailleurs, les privant ainsi de l'accès à la carte de sécurité sociale<sup>262</sup>. En 2008, en réponse à la promesse du nouveau gouvernement de supprimer les restrictions aux activités syndicales et à l'instauration d'un salaire minimum, la répression dans le monde du travail s'est accrue de façon inquiétante. Les employeurs, recourant aux forces de police ou à leurs propres milices, multiplient violences et exactions à l'encontre des travailleurs et des militants syndicaux pour tenter d'endiguer les revendications sociales actuelles<sup>263</sup>. Mais le mouvement social, exacerbé par l'insécurité alimentaire, les hausses des prix et par le désir de justice sociale, s'amplifie<sup>264</sup>.

---

Sahi, "The recent announcement of increase in basic wages has not gone down well with factory owners", *The News*, mai 2008.

262 Selon Mian Abdul Quyyum, président du "Pakistan Textile Workers' Union", cité in "The recent announcement of increase in basic wages has not gone down well with factory owners, *ibid*.

263 Pour des exemples concrets, voir l'article d'Aoun Sahi cité ci-dessus ; voir également l'interview donnée par Farooq Tariq, porte-parole du *Labour Party Pakistan (LPP)* à Linda Waldron and Ray Fulcher, "Revolutionary eye on Pakistan", 3 juillet 2008, site Australia Pakistan Solidarity, <http://www.directaction.org>.

264 Selon un rapport du Programme alimentaire mondial (PAM), une agence de l'ONU, 77 millions de Pakistanais devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire au cours des mois prochains, soit la moitié de la population totale du pays. L'augmentation des prix des matières premières en est l'une des principales raisons, cf l'article de Nadia Bletry, "Au Pakistan, une population excédée par les pénuries", Radio France Internationale actualité (RFI), 18 mai 2008, <http://www.rfi.fr/>

# Conclusion et recommandations

Le mouvement populaire en marche depuis plus d'un an, à travers la demande de retour en fonctions des juges démis et du départ d'un président honni, marque l'aspiration profonde des plus défavorisés, désormais rejoints en cela par la classe moyenne, à une véritable révolution sociale, une demande profonde de changement d'un ordre socio-économique devenu insupportable.

Ignorer la nécessité de la réinstauration d'une justice légitime de par son statut et de par son engagement récent dans la défense des droits fondamentaux serait une grave erreur. Le peuple pakistanais, soutenu par les avocats, relayé par des médias et des militants courageux, rejette le népotisme, la corruption, l'exploitation dont il souffre depuis la création de ce jeune Etat. L'indépendance de la justice est pour lui la condition nécessaire à l'affirmation de droits trop longtemps niés.

Le recours à une réponse législative et politique répressive, cautionnée par l'allié américain du pouvoir, prétendant juguler la montée du fondamentalisme et du terrorisme ne conduit qu'à la mise en place d'un terrorisme d'Etat et à la désintégration de tout un peuple, harassé par l'arbitraire. La population a montré par les résultats des élections de 2008 qu'elle refuse la logique de répression obscurantiste que le pouvoir et les extrémistes religieux entendent lui imposer. Seule, une conception humaniste de l'Etat de droit, promoteur des droits fondamentaux, sera à même de répondre aux violences qui se nourrissent de la négation de ces droits.

Le mouvement social actuel, en ce qu'il transcende les clivages traditionnels de la société, est exemplaire. Le peuple pakistanais a entamé une longue marche pour la démocratie et l'Etat de droit.

Il est donc maintenant urgent que le gouvernement pakistanais prenne la mesure de ce mouvement irréversible et agisse.

## **La FIDH demande instamment Gouvernement du Pakistan de :**

### **Concernant l'indépendance de la justice**

- rétablir dans leurs fonctions et dans les meilleurs délais les juges illégitimement démis ou mis à la retraite à compter du 3 novembre 2007 ;
- prendre toutes mesures de nature à rétablir la situation préexistante dans l'institution judiciaire à la proclamation de l'état d'urgence du 3 novembre 2007 ;
- promouvoir une réforme de la Constitution de 1973 de nature à assurer l'indépendance de la magistrature, tant dans le mode de désignation, le déroulement des carrières, le contrôle disciplinaire que dans sa gestion par un organe indépendant, afin que la justice soit mise en mesure d'assurer sa mission de gardienne des droits fondamentaux et des libertés individuelles ;
- faire procéder, par les voies légales, à une réforme constitutionnelle et législative afin d'assurer l'abrogation des dispositions constitutionnelles et législatives, ordonnances, amendements et autres dispositions normatives illégitimement prises sous l'empire du *Provisional Constitutional Order* (PCO) et de l'état d'urgence proclamé le 3 novembre 2007 ;
- mettre en place une Commission parlementaire indépendante pour enquêter sur les événements du 12 mai 2007 à Karachi et traduire les responsables des exactions en justice ; de manière plus générale, traduire en justice, et conformément aux règles du procès équitable les auteurs d'actes d'intimidation et de terreur vis-à-vis de la population ;

## **Concernant la lutte contre le terrorisme**

- veiller, par la promotion des réformes législatives nécessaires, à une délimitation restrictive des lois d'exception adoptées et de la compétence des juridictions compétentes en matière de lutte contre le terrorisme et en matière militaire, en conformité avec le droit international ; - mettre un terme immédiat à la pratique des disparitions forcées, l'ériger en infraction et prendre les mesures appropriées pour enquêter sur de tels agissements et pour traduire les responsables en justice.; ratifier sans délai la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- afin d'enquêter sur la question des disparitions forcées et les responsabilités engagées dans ce processus, le gouvernement pourrait mettre en place une commission indépendante et multidisciplinaire, composée notamment de représentants de la société civile ;
- prohiber par l'adoption de toutes mesures législatives et disciplinaires nécessaires, le recours à la torture et autres violences attentatoires à la dignité et à l'intégrité des personnes ; Ratifier la Convention contre la torture et autres traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants ainsi que le Protocole facultative se rapportant à cette convention, qui a pour objectif l'établissement d'un système de visites régulières, effectuées par des organismes internationaux et nationaux indépendants, sur les lieux où se trouvent des personnes privées de liberté, afin de prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- rendre des comptes au peuple pakistanais sur les opérations militaires réalisées, les dépenses engagées et les victimes de ces opérations ;

## **Concernant la peine capitale**

- promouvoir l'abolition de la peine de mort au Pakistan, notamment par la mise en place d'un comité de juristes et représentants de la société civile chargé de présenter un rapport sur la question de la peine de mort dans le Pays ;
- Le président Zardari devrait approuver dans les plus brefs délais la proposition formulée par le Cabinet fédéral le 2 juillet 2008 de commuer les condamnations à mort exécutoires en peines d'emprisonnement à vie, proposition qui bénéficierait aux plus de 7000 personnes actuellement détenues dans les couloirs de la mort au Pakistan;

## **Concernant les conditions de détention**

- recenser, interdire et fermer tout centre ou lieu de détention illégal dans le Pays ; rechercher et faire sanctionner tout responsable de la tenue et de la gestion de ces centres ou lieux illégaux ;
- présenter dans les meilleurs délais une réforme pénitentiaire incluant l'adoption en droit interne d'alternatives à l'incarcération et de voies de recours à l'encontre des décisions et actes des agents de l'administration pénitentiaire et portant sur l'amélioration effective de la condition carcérale ;
- désigner un observateur du milieu pénitentiaire, extérieur et indépendant et doté de l'autorité, des ressources humaines et matérielles nécessaires à sa mission d'observation et de médiation avec les autorités compétentes ;

## **Concernant les libertés d'expression et de réunion pacifique**

- mettre fin, notamment par toute réforme législative utile, à la censure des media et aux limites apportées par les textes normatifs existants et la pratique, à la liberté d'expression ; respecter la liberté de mouvement des journalistes dans l'ensemble du pays ;

- assurer le libre exercice par les membres de la société civile de leurs libertés d'expression, de réunion et d'association, et prendre des mesures réelles et effectives pour garantir la sécurité des personnes contre toute atteinte au cours de manifestations et de rassemblements ;
- adopter les mesures législatives, administratives et autres nécessaires pour assurer la garantie effective des droits et libertés des défenseurs, en conformité avec la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme de 1998 ;
- abroger toute disposition législative favorisant la justice privée telle que les Ordonnances relative au *Qisas* et *Diyat*, renforcer une justice d'Etat égale pour tous, et la rendre accessible à tous les justiciables ;

### **Concernant les droits sociaux**

- proposer les réformes législatives et administratives de nature à mettre en conformité le droit social et la législation du travail avec les standards internationaux, notamment de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- assurer l'effectivité du droit syndical, sans exclusion aucune de secteurs du marché du travail ou de travailleurs ;
- assurer l'application effective et immédiate de la prohibition du recours par l'employeur au travail "lié" ou à toute forme d'exploitation de la force de travail, attentatoires à la dignité humaine et prohibée par les standards internationaux ;

### **Concernant les discriminations**

- mettre en place une commission pluridisciplinaire et multiconfessionnelle, composée notamment de représentants de la société civile, pour définir la réforme nécessaire de la Constitution et autres dispositions normatives discriminatoires à l'encontre des minorités religieuses ou répressives sur le fondement du blasphème ;
- assurer aux minorités ethniques, religieuses et linguistiques le plein exercice de leurs droits, et promouvoir à leur égard une politique publique de lutte contre la discrimination et de maintien de la paix ;
- abroger les dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires créant des discriminations géographiques telles que la *Frontier Crimes Regulation* (FCR) et veiller à l'application, dans l'ensemble du territoire national, des lois de l'Etat, dans le respect des principes de l'Etat de droit et de l'accès égal à la loi de tous les citoyens ;
- abroger la législation discriminante à l'égard des femmes, et adopter une législation et une politique publique favorisant l'égalité des droits entre les femmes et les Hommes et protégeant les femmes de toute violence ou discrimination à leur encontre ;

### **De manière plus générale**

- prendre les mesures législatives et réglementaires adéquates pour une composition indépendante et impartiale de la Commission électorale pakistanaise (ECP) et permettre l'exercice effectif de tous les citoyens pakistanais en âge de voter de leur droit de vote ;
- adresser une invitation permanente aux procédures spéciales des Nations unies relatives aux droits de l'Homme, et inviter en particulier le Rapporteur spécial des Nations unies sur le respect des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats et la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'Homme, qui ont demandé à effectuer une visite dans le pays.

### **La FIDH exhorte l'Union européenne à :**

- aborder l'ensemble des recommandations formulées dans le présent rapport dans le cadre de son dialogue bilatéral avec le Pakistan, en se fondant notamment sur les Lignes directrices de l'Union européenne relatives à la torture, à la peine de mort et aux défenseurs des droits de l'Homme ;
- s'engager dans la définition et la mise en oeuvre d'une politique et de programmes communautaires d'appui à la promotion des droits fondamentaux, de la justice sociale et de la paix au Pakistan ;
- condamner toute immixtion extérieure de nature à déstabiliser, notamment sous couvert de "guerre contre le terrorisme", l'émergence d'un processus démocratique, fondé sur le respect des droits fondamentaux. ;
- réorienter les aides financières aux autorités pakistanaïses afin de les aider à s'attaquer aux violations des droits économiques et sociaux, qui fournissent un terrain favorable au renforcement des groupes militants terroristes ;
- assurer le suivi de la mise en oeuvre par le Pakistan des recommandations de juin 2008 résultant de l'examen périodique universel par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

### **La FIDH demande à la communauté internationale de :**

- promouvoir l'instauration au Pakistan d'un Etat de droit, protecteur des libertés publiques et individuelles ;

# ANNEXE I

## PERSONNES RENCONTREES PAR LA MISSION (par ordre alphabétique du premier nom)

Mr. Abdul Hai, Acting Co-ordinator and Field Officer, HRCP  
Mr. Abdul Wahab Baloch, President of Baloch Rights Council  
Mr. Ahmad Awais, Advocate Supreme Court, Former President of Lahore High Court Bar Association  
Mr. Amin Javed, Advocate at the Supreme Court, Secretary General of the Supreme Court Bar Association  
Ms. Amina Masood Janjua, Representative, DHR  
Mr. Amtul Jamil, Project Coordinator, HRCP  
Ms. Anoushey Khan, Representative, PMLN-N  
Mr. Anwar Kamal, Advocate at Lahore High Court, President of Lahore High Court Bar Association  
Mr. Asad Iqbal Butt, Council Member, HRCP  
Mr. Asad Jamal, Lawyer Advocate  
Mr. Asef, HRCP  
Ms. Asma Jahangir, Advocate, President of HRCP, UN Special Rapporteur on Freedom of Religion  
Mr. Attar Minallah, Advocate at the Supreme Court, Counselor of Chief Justice Chaudhry  
Ms. Farida Shaheed, Shirgat Gah, Women's Resource and Publication Centre  
Ms. Feroza Rubab, Advocate at High Court, Finance Secretary of Lahore High Court Bar Association  
Mr. Hamid Mir, Executive Editor, Geo News  
Mr. Haris Khaliq, Chief Executive, SPO  
Ms. Hina Jilani, Advocate, Chairperson of HRCP, Former UN Special Secretary General Representative on Human Rights Defenders  
Mr. Hussain Naqi, District groups in Charge, HRCP  
Mr. I.A Rehman, Director, HRCP  
Mr. Inayatullah, Member, Chairman of HRCP and Council for Social Sciences  
Mr. Irchad Chaudhry, Advocate  
Mr. Kashif Abbasi, Journalist, Ary One World Television  
Mr. Kazim Khan, Advocate at Lahore High Court, Former President of Lahore High Court Bar Association  
Mr. Liaquat Baloch, Former Member of the National Assembly, Deputy-Chief of the Party, Jamaat e Islami  
Ms. Lourdes, HRCP  
Ms Majida, Retired Judge, Ex chairperson of the National Commission on the Status of Women  
Mr. Mazhar Abbas, Deputy Director of Aryoneworld, Secretary of PFUJ  
Mr. Mehboob Kahn, Legal Officer, Fact-finding missions, HRCP  
Mr. Muhammad Idrees Khokhar, Chief Executive Officer GCO, Chief Coordinator Farmers Associates Pakistan  
Mr. Mubarak Ahmad, HRCP, Ibtida (litteracy programme)  
Mr. Muhammad Ejaz Ahsan, Program Coordinator, HRCP  
Mr. Naeem Mirza, Director, Legislative Watch Programme, Aurat Foundation  
Mr. Najam U Din, Research Officer, HRCP  
Ms. Nasreen Azhar, Member of SPO, WAF, HRCP  
Ms. Nazoora Ali, Programme Officer, Center for Democratic Development, HRCP  
Mr. Mian Mohammad Acham, Advocate at Lahore High Court, Vice President of Lahore High Court Bar Association  
Mr. Naseer Bhutta, Lawyer, Newly elected member of the National Assembly, PMLN-N  
Ms. Neelam Hussain, Executive Coordinator, Simorgh, Women's resource and publication centre  
Mr. Peter Jacob, Executive Secretary, NCJP  
Mr. Raja Zulqarnain, Advocate at the Supreme Court of Pakistan  
Mr. Rana Asadullah Khan, Advocate at Lahore High Court, Secretary of Lahore High Court Bar Association  
Mr. Rao Abeid Hamid, Prison in Charge, HRCP  
Mr. Rao Tarik Lateef, Member, Green Circle Organisation (GCO)

Mr. Rasheed A. Razvi, Retired Judge, Advocate at the High Court of Sindh and Supreme Court, Chairman of the executive committee of Pakistan Bar Council  
Mr. Rasool Bux Palejo, President of Awami Tehreek  
Mr. Regis de Belenet, French Ambassador in Pakistan  
Mr. S, Judge  
Mr. Saeed-uz-Zaman Siddiqui, Former Chief Justice of Pakistan  
Mr. Sardar Khurram Latif Khan Khosa, Advocate at the Supreme Court of Pakistan, Member of Punjab Bar Council  
Mr. Shams Mehmood Mirza, Lawyer  
Mr. Syed Mohammad Tayyab, Advocate at the High Court & Federal Shariat Court, General Secretary of Islamabad Bar Association  
Mr. Sylvain Riquier, First Counsellor, French Embassy in Pakistan  
Mr. Tahir Bazenjo, Senator, National Party  
Tahira Abdullah, Development Worker, Rights Activist, Founder-member of HRCP, Member of WAF and SPO  
Mr. Talat, Journalist  
Mr. Tariq Mehmood, Retired Judge, Former President of the Supreme Court Bar, Advocate at the Supreme Court  
Mr. Usman Baloch, National Workers Party  
Mr. Wajihuddin Ahmed, Former Judge at the Supreme Court  
Mr. Waheed Mazahr, Lawyer, Advocate  
Mr. Yusuf Masti Khan, National Workers Party  
Mr. Zaffar Abbas, Resident Editor, Dawn Newspaper  
Mr. Zaman Khan, Complaint Cell in Charge, HRCP  
Ms. Zohra Yusuf, Vice Chairperson, Sindh, HRCP

# ANNEXE II

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- Barry, M., *Le Royaume de l'Insolence, L'Afghanistan 1501-2001*, Flammarion, Paris, 2002.
- Bennett, J., *Scratching the Surface: Democracy, Traditions, Gender*, Heinrich Böll Foundation, Lahore, 2007
- Ikram, Q. S., Punjab Law House, *Principles of the administrative laws, A comparative study*, Lahore, Punjab Law House.
- Lebreton, G., *Libertés publiques et droits de l'homme*, Paris, Editions Armand Colin, 7ème éd., 2005.
- Newberg, P. R., *Judging the state - courts in constitutional politics in Pakistan*, Cambridge University Press, First South Asian Edition, 1995.
- Rashid, A., *Taliban: Islam, Oil and the New Great Game in Central Asia*, Paperback, London, 1999.
- Roy, O., *Généalogie de l'islamisme*, Hachette, Paris, 2002
- Siddiq, A., *Military Inc, Inside Pakistan's Military Economy*, Oxford University Press, Karachi, 2007.
- U Din, N. *Terrorist unless proven otherwise. Human rights implications of anti-terror laws and practices in Pakistan*, HRCF, Lahore, 2007.
- Zia, S., *Violence against women and their quest for justice*, Simorgh women's resource and publication centre, Lahore, 2002.
- Zins, M.-J., *Pakistan, La Quête d'identité*, La Documentation française, Paris, 2002.

### Rapports

- Actionaid, HRCF, SDPI, Sungi Development Foundation, *Voicing people's perspective on the state of peace and human security in NWFP and FATA. An analytic Report of the Provincial Consultation, Peshawar, April 14, 2007.*
- AI, *Human Rights ignored in "the war on terror"*, 29, septembre 2006
- AHRC, *Peoples' power calling for reforms, An historic victory of the Judiciary in Pakistan*, Hong Kong, août 2007
- AHRC, *Pakistan : 52 illegal torture and detention centres identified*, 5 juin 2008,
- AHRC, *Report on torture on the UN international day in support of torture victims*, juin 2008,
- Aurat Foundation, *Crimes in the name of honour*,

*Major lacunas in the law on honour killing.*

- Aurat Foundation, *The Demand for the Repeal of the Hudood Ordinances – Silent features of the Protection of Women Bill 2006.*
- CHRI, *A Critique of the National Commission for Human Rights Bill, 2005*, juin 2005.
- CSI, *Rapport annuel des violations des droits syndicaux*, 2007.
- CSIS, *A Perilous Course, US Strategy and Assistance to Pakistan*, août 2007.
- EU, *Elections Observation Mission Final Report*, 16 avril 2008.
- FIDH, *In Mala Fide, Freedoms of expression, of association and of assembly in Pakistan*, janvier 2005.
- FIDH -Human Rights Commission of Pakistan, *Slow march to the gallows - Death penalty in Pakistan*, janvier 2007.
- IFJ, *Emergency in Pakistan, Crisis Mission Rapid Assessment*, janvier 2008
- HRCF, *Carnage in Karachi, A City Under Siege*, 12 May 2007.
- HRCF, *State of Human Rights in 2006.*
- HRCF, *Annual Report - State of Human Rights in 2007*, 2008.
- HRW, *Destroying Legality: Pakistan's Crackdown on Lawyers and Judges*, 19 décembre 2008.
- HRCF, *HRCF's study of the proposed constitutional package*, 7 juin, 2008.
- ICG, *Pakistan's tribal areas: appeasing the militants*, décembre 2006.
- ICG, *Elections, democracy, Stability in Pakistan*, juillet 2007.
- ICG, *Pakistan: The Forgotten Conflict in Balochistan*, octobre 2007.
- ICG, *Winding Back Martial Law in Pakistan*, 2007.
- ICG, *After Bhutto's Murder: A Way Forward for Pakistan*, janvier 2008.
- IDMC, *Pakistan: Displacement ongoing in a number of regions*, 15 mai 2008.
- NCJP, *Working conditions of the agricultural labour in Punjab, A Survey report*, 2002.
- NCJP, *Compassion for Human Development, NGO's report on Pakistan for the Universal Periodic Review under the UN Human Rights Council Session, 2003-2008*, mai 2008.
- NCJP, *Human Rights Monitor 2007, A report on the Religious minorities in Pakistan*, 2007.
- NCJP, DCHD, *Discrimination lingers on... Report on the Compliance of CEDAW in Pakistan*, 15 février 2007.
- *NGOs Report on Pakistan for the Universal Periodic Review under the UN Human Rights Council Session*,

- mai 2008.
- National Lawyers Guild/LUMS, “*Defending Dictatorship: US Foreign Policy and Pakistan’s Struggle for Democracy*, Rule of Law Project, janvier 2008.
- PML-N, *Election 2008 Pre poll rigging fact sheet*, 11 février 2007.
- PFUJ, *Emergency in Pakistan, Crisis mission rapid assessment*, janvier 2008.
- REDRESS-FIDH, *Fostering European approach accountability for genocide, crimes against humanity, war crimes and torture*, 2007.
- ShirkatGah-Women’s resource Centre, *Talibanisation and poor governance -Undermining CEDAW in Pakistan - Second Shadow Report*, 15 avril 2007.
- Simorgh, *Bayan, Constitutional evolution*, Vol II, juillet 2004.
- Simorgh, *Bayan, Constitutional evolution*, Vol III, avril 2005.
- Simorgh, *Bayan, Martial law and customary practices*, Volume IV, septembre 2005.
- Simorgh, *Bayan, Environment policy and practice*, Volume V, mars 2007.
- SPO, *Election Observation Cell First Consolidated Report*, 2008.
- Supreme Court of Pakistan, *Report Supreme Court of Pakistan*, Golden Jubilee Edition, janvier. 2005 - juin 2006 .
- Alternatives 2008, vol. 14, n° 9, juin 2008.
- Boivin, M., *Karachi et ses territoires en conflit : pour une relecture de la question communautaire*, Hérodote, N°101 –2001/2.
- Boquérat, G., *Le Pakistan, d’une crise à l’autre*, EchoGéo, Sur le vif 2007, mis en ligne le 19 décembre 2007.
- Chin, L., *Anglo-American Ambitions behind the Assassination of Benazir Bhutto and the Destabilization of Pakistan*, 29 December 2007.
- Chipaux, F., *Armée pakistanaise : le business des casernes*, Le Monde, 19 février 2008.
- Chipaux, F., *Islamabad en état de siège pour l’arrivée de la « longue marche » des avocats opposés au président Musharraf”*, Le Monde, 12 juin 2008.
- Cooper , H., Lee Myers, S., *Salvaging U.S. Diplomacy Amid Division*, New-York Times, 28 décembre 2007.
- Cowasjee, A., *The Man in the Iron Cage*, Dawn, 14 janvier 2007.
- Dalrymple, W., *Voyage à l’intérieur des madrasa pakistanaïses*, Le Monde diplomatique, mars 2006.
- Garyali, N., *The Farce of media freedom in Pakistan*, Asiamedia site, 1er février 2008.
- Harrison, S., S., *Contestation indépendantiste au Baloutchistan*, Le Monde Diplomatique, octobre 2006.
- Hassan K., *US deaf to Pakistani voices: Aitzaz Ahsan*, Daily Times, 4 juillet 2008.
- Iqbal, M., *Post election hope*, The News, 22 février 2008.
- Iqbal N., *Govt asked to refer issue to Council of Common Interest - Court scraps PSM deal*, Dawn Islamabad, 24 juin 2008.
- Istaham ul Haque, *Emergency to End Judicial Activism*, Dawn, 4 novembre 2007.
- Johnson T. H. and Mason M. C., *No Sign until the Burst of Fire: Understanding the Pakistan-Afghanistan Frontier*; International Security, Vol. 32, No. 4, Spring 2008.
- Kahan, S., A., *Karachi: SHC urged to supervise May 12 investigation*, Dawn, 4 September 2007.
- La Documentation Française, *Inde-Pakistan, un demi-siècle d’affrontements*, L’Encyclopédie de l’Agora, 2008.
- Manzoor, U., *Justice Tariq released, vows to continue struggle*, The News, 27 février 2008.
- Masood Hussain R., *Federally Administered Tribal Areas (FATA): A Modern – day Anachronism?* Journal of Political Studies.
- Mercier, C., *Musharraf en guerre contre le barreau*, Libération, 11 avril 2008.
- Naveed, B., *Pakistan: two for the price of one, for*

## Articles

- Abbas, H, *The Road to Lal Masjid an its Aftermath*, Belfer Center for Science and International Affairs, Harvard University, 19 juillet 2007.
- Aftab N., *Privatisation of Pakistan Steel Mills*, Karachi, Pakistan, mai 2005.
- Anti Privatization Alliance, *Pakistan: corruption in privatization*, Lahore Press Club, 11 juin 2008.
- Asian Political News, *Bush urges Musharraf to restore civilian rule, give up army post*, 10 November 2007.
- Baixas, L., *Chronology of Mass Violence in Pakistan, 1947-2007”*, Online Encyclopedia of Mass Violence, juin 2008,
- Baixas, L., *La famille Bhutto ou les “martyrs de la démocratie” au Pakistan*, site EchoGéo, 2008.
- Beaudet, P., *Pakistan : ruptures ou continuités ?* site Europe Solidaire sans Frontières, 9 mai 2008.
- Blétry, N., *Au Pakistan, une population excédée par les pénuries*, site Radio France Internationale actualité (RFI), 18 mai 2008.
- Blétry, N., *Esclavage moderne au Pakistan*,

- Pakistan's Chief Judiciary*, AHRC, 9 mai 2008.
- Parker, J., *Pakistan Lawyers on Long March to reinstate top judges*, The Lawyer.com,, 16 juin 2008.
  - Perlez, J., *Pakistan leadership to talk with rebels*, International Herald Tribune, 22-23 mars 2008.
  - Perrin, J.-P., *Pakistan : la coalition au pouvoir sur la restauration des juges*”, site Europe Solidaire sans Frontières, 14 mai 2008.
  - Ramonnet, I., *Pakistan*, Le Monde Diplomatique, décembre 2007.
  - Tarooq, F., *A historic Long March that fell short of picketing parliament -Lawyer's leadership on the road from resistance to reconciliation*, Europe solidaire sans frontières, 18 juin 2008.
  - Sahi, A., *The recent announcement of increase in basic wages has not gone down well with factory owners*, The News, mai 2008.
  - Siddiqa, A., *Mainmise des militaire sur les richesses de l'Etat*, Le Monde Diplomatique, janvier 2008.
  - Shahzad, S., S., *Al-Qaida contre les talibans*, Le Monde Diplomatique, juillet 2007.
  - South Asian New Agencies, *Independence of judiciary a must for democracy*, 12 juin 2008.
  - Tariq, F., *The corruption in Privatisation: Pakistan Steel Mills case*, 26 mars 2008.
  - Tufail, A., *The Taliban Stand to Gain Most From the New Pakistani Policy of Dialogue*, MEMRI, 1er mai 2008.
  - Tufail, A., *Pakistan Takes Steps Towards Shari'a State In Seven Districts*, MEMRI, 16 mai 2008.
  - J. Perlez, J., *Musharraf foes reach power-sharing agreement*, International Herald Tribune, 10 mars 2008.
  - Perlez, J., Zubair Shah, P., *Taliban are poised to take over big Pakistani city*, International Herald Tribune, 28-29 juin 2008.
  - Racine, J-L, *Pakistan, le plus dur reste à faire*, Le Monde Diplomatique, 28 février 2008
  - Rais, R., B., *La révolution sociale a commencé*, Courrier International, 19-25 juin 2008.
  - Rashid, A., Meyers J. J., *Descent into Chaos: The United States and the Failure of Nation Building in Pakistan, Afghanistan, and Central Asia*, Carnegie Council, 3 juin 2008,
  - Venkatesan V. *Coups and courts: the Pakistan Supreme courts' judgments on usurper regimes in the past have led to constitutional debat across the world*”, Frontline, vol. 24, nov-déc. 2007.
  - Waldron, L., Fulcher, R., *Revolutionary eye on Pakistan*, 3 juillet 2008, site Australia Pakistan Solidarity.

## **Textes normatifs**

- Anti-Terrorism Act (ATA), 1997.
- Constitution of Pakistan.
- Constitution (Amendment) Order, 2007.
- Frontier Crime Regulation (FCR), 1901
- Pakistan Army (Amendment) Ordinance, 10 novembre 2007
- Pakistan Penal Code
- Provisional Constitutional Order n° 1 of 2007§(1), 3 novembre 2007
- Text of Pakistan emergency declaration, BBC News Online, 3 novembre 2007
- Ordinance XVIII of 1974.
- Ordinance LXIX of 2007, Legal Practitioners and Bar Councils Act, of 1973 (Amendment).
- Pakistan Anti-Terrorism (Amendment) Ordinance, 1999.

## **Principaux sites Internet**

- AHRC: <http://www.ahrchk.net>
- Australia Pakistan Solidarity: <http://www.directaction.org>
- Carnegie Council: <http://www.cceia.org/>
- CSI: <http://www.ituc-csi.org/>
- Constitution of Pakistan: <http://www.pakistani.org/pakistan/constitution>
- Daily Times: <http://www.dailytimes.com.pk/>
- Dawn: <http://www.dailytimes.com.pkm/>
- Europe Solidaire sans Frontières: [www.europe-solidaire.org](http://www.europe-solidaire.org)
- FIDH: <http://fidh.org>
- HRCP: [www.hrcp-web.org/hrcp](http://www.hrcp-web.org/hrcp) et
- Journal of political studies, <http://www.pu.edu.pk/polsc/jops/>
- Le Monde Diplomatique : <http://www.monde-diplomatique.fr/index/pays/pakistan>
- MEMRI: <http://memri.org/>
- NCJP: <http://www.geocities.com/ncjppak/index.htm>
- Online Encyclopedia of Mass Violence: <http://www.massviolence.org/>
- PFUJ: <http://pfuj.info/site/>
- The News: <http://thenews.jang.com.pk/>





# La FIDH Fédère 155 organisations de défense des droits de l'Homme

réparties sur les 5 continents

## Gardons les yeux ouverts

### établir les faits

#### des missions d'enquête et d'observation judiciaire

Depuis l'envoi d'un observateur judiciaire à un procès jusqu'à l'organisation d'une mission internationale d'enquête, la FIDH développe depuis cinquante ans une pratique rigoureuse et impartiale d'établissement des faits et des responsabilités.

Les experts envoyés sur le terrain sont des bénévoles.

La FIDH a mandaté environ 1 500 missions dans une centaine de pays ces 25 dernières années.

Ces actions renforcent les campagnes d'alerte et de plaidoyer de la FIDH.

### soutenir la société civile

#### des programmes de formation et d'échanges

En partenariat avec ses organisations membres et dans leur pays, la FIDH organise des séminaires, tables rondes, etc... Ils visent à renforcer la capacité d'action et d'influence des défenseurs des droits de l'Homme et à accroître leur crédibilité auprès des pouvoirs publics locaux.

### mobiliser la communauté des États

#### un lobbying permanent auprès des instances intergouvernementales

La FIDH soutient ses organisations membres et ses partenaires locaux dans leurs démarches au sein des organisations intergouvernementales. Elle alerte les instances internationales sur des situations de violations des droits humains et les saisit de cas particuliers. Elle participe à l'élaboration des instruments juridiques internationaux.

### informer et dénoncer

#### la mobilisation de l'opinion publique

La FIDH alerte et mobilise l'opinion publique. Communiqués et conférences de presse, lettres ouvertes aux autorités, rapports de mission, appels urgents, web, pétitions, campagnes... La FIDH utilise ces moyens de communication essentiels pour faire connaître et combattre les violations des droits humains.

#### Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, passage de la Main d'Or - 75011 Paris - France

CCP Paris : 76 76 Z

Tel: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80

Site internet: <http://www.fidh.org>

Directrice de la publication : Souhayr Belhassen

Rédacteur en chef : Antoine Bernard

Auteurs : Odette Lou Bouvier, Fatma Cosadia

Coordination : Emmanouil Athanasiou, Isabelle Brachet

Photo : Stéphane Allix

PAO : Céline Ballereau

# La FIDH Fédère 155 organisations de défense des droits de l'Homme

réparties sur les 5 continents



soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Article VI : Chacun

a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. Article VII : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. Article VIII : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes qui lui sont violant les droits fondamentaux reconnus par la constitution ou

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

- La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits de l'Homme, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.

- Une vocation généraliste

La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme - les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.

- Un mouvement universel

Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 155 organisations nationales dans plus de 100 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.

- Une exigence d'indépendance

La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.

*Retrouvez les informations concernant nos 155 ligues sur [www.fidh.org](http://www.fidh.org)*